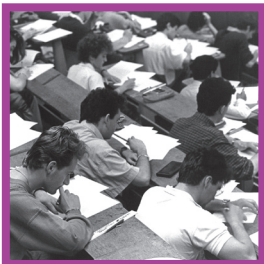


# Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS



# Quand l'école est finie...

Premiers pas dans la vie active  
de la **Génération 2001**

Enquête

**Génération  
2001**

*Interrogation du printemps 2004*







# Quand l'école est finie...

Premiers pas dans la vie active  
de la **Génération 2001**

Enquête  
**Génération  
2001**





**L**a Génération 92 avait quitté l'école dans un contexte économique difficile qui n'avait pas facilité son insertion. La Génération 98 avait bénéficié à l'inverse d'une conjoncture très porteuse. Voici maintenant la Génération 2001, dont les premiers pas dans la vie active, entre 2001 et 2004, se sont effectués au cours d'une période contrastée, favorable tout d'abord, puis qui s'est rapidement détériorée.

Après un début très prometteur, marqué par une première année d'insertion rapide et croissante, la situation de cette génération entrée sur le marché du travail en 2001 s'est progressivement dégradée, son taux de chômage augmentant même au cours de la troisième année de vie active. En 2004, la situation des hommes n'est pas, contrairement à ce que l'on observait dans les générations précédentes, supérieure en tous points à celle des femmes. Ce sont eux qui ont subi le plus fortement les effets du retournement conjoncturel, leur taux de chômage rejoignant celui des femmes, à 16 % environ au terme des trois premières années dans la vie active.

Il est instructif d'observer également que l'impact de la conjoncture sur les conditions de l'insertion n'est pas aussi uniforme qu'on pouvait avoir tendance à le croire. La hiérarchie des diplômes dans l'accès à l'emploi reste, il est vrai, dans l'ensemble respectée. Cependant la comparaison avec la Génération 98 montre que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ont plutôt bien résisté, notamment lorsqu'ils sont issus de filières tertiaires. Il en va de même des diplômés du second cycle universitaire. En revanche, les non-qualifiés ont de plus en plus de mal à trouver leur place sur le marché du travail – 40 % sont au chômage au terme de leur troisième année de vie active –, tandis que se confirme la forte détérioration de la situation des jeunes de niveau bac+1 ou bac+2 non diplômés. Pour la première fois dans les observations de ces enquêtes générationnelles, il peut sembler qu'il vaille mieux chercher un emploi avec un simple CAP en poche qu'après avoir entrepris des études supérieures sans succès. Il apparaît en outre que, si les diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles tiennent toujours, avec les titulaires d'un bac+2, le palmarès de l'accès à l'emploi, ces niveaux de formation sont très sensibles aux fluctuations conjoncturelles, en particulier en matière de progression salariale.

Enfin, l'enquête montre de façon convaincante que ce n'est pas seulement le contexte économique de l'année de sortie du système éducatif qui compte, mais bien celui de l'ensemble de la période d'insertion. L'idée, parfois caressée dans certains cercles économiques, selon laquelle l'Éducation nationale pourrait, et devrait, jouer un rôle dans l'adaptation conjoncturelle des effectifs et des filières aux débouchés des formations n'est pas seulement peu praticable, elle n'apparaît guère fondée.

Comme les enquêtes générationnelles précédentes, l'enquête « Génération 2001 » apporte une information très détaillée sur les conditions d'entrée dans la vie active de toute une génération de sortants du système éducatif. Le concept de « génération » utilisé par le Céreq n'est pas celui, habituel, d'une génération d'âge : il désigne un ensemble d'élèves et d'étudiants, tous sortis la même année du système éducatif, quel que soit leur âge, leur niveau, leur cursus ou leur filière de formation. Chacun des dix mille individus interrogés dans le cadre de l'enquête « Génération 2001 » a été questionné par téléphone sur ses origines familiales, sociales, géographiques, scolaires, puis sur l'évolution de sa situation, mois par mois, au cours des trois années suivant sa sortie du système éducatif. S'ajoutent à ce noyau statistique de l'enquête des « extensions » réalisées à la demande de régions – cette année les régions Bretagne, Franche-Comté et Lorraine – mais aussi d'autres acteurs institutionnels tels ceux concernés par les professions de la santé, du bâtiment, du sport, ou par les licences professionnelles et les formations doctorales.

Ces enquêtes générationnelles n'apportent pas une simple information statique sur des situations, des états, comme le font les enquêtes en coupe instantanée. Elles fournissent une information détaillée sur des successions de situations reliées entre elles par un fil conducteur

essentiel : l'individu et son histoire, l'individu et son devenir. Peuvent ainsi être confrontés et mariés deux types d'approches : une approche d'ensemble, macro-sociale, portant sur le devenir de toute une génération de jeunes vivant la même aventure, plurielle, dans les mêmes évolutions conjoncturelles ; une approche cinétique individuelle, permettant de relier des situations, des événements, d'en comprendre les enchaînements à travers le devenir de personnes singulières, qui les vivent comme une histoire, leur histoire, toujours unique et toujours nouvelle.

Les enquêtes générationnelles offrent la possibilité de réaliser des coupes instantanées (où en sont-ils à telle date ?). Elles présentent un panorama d'ensemble de la situation d'une génération, ou des approches d'ensemble par type d'événement (nature du premier emploi, montant du salaire au bout de trois ans de vie active...). Mais elles ajoutent d'autres possibilités, précieuses et très rares : celles que procurent, seules, des données « longitudinales ». Ainsi peut-on produire des informations relatives aux durées (combien de temps les jeunes ont-ils passé au chômage, en emploi, sous tel statut, au cours de leur période d'insertion ?). Il est aussi possible de regrouper des personnes présentant des proximités dans leur trajectoire et de constituer ainsi des « cohortes » d'individus ayant en commun des enchaînements similaires d'événements, ou des suites semblables de situations. Ainsi, par exemple, seules ces enquêtes de suivi long permettent de construire une typologie des personnes en non-emploi chronique après leur sortie du système éducatif : le profil de ces personnes (principalement des filles, pas seulement des non-diplômées...) est un guide précieux pour l'action publique.

La richesse de ces enquêtes est donc considérable. Leur matière est palpable, vivante, faite d'histoires singulières dont on a toujours envie de mieux comprendre les ressorts et de connaître la suite... C'est ainsi que la Génération 98 a été réinterrogée en 2003, cinq ans après sa sortie du système éducatif, va l'être de nouveau cette année en 2005, et le sera encore en 2008, dix ans après être sortie du système éducatif... On se doute que la moisson de ces récoltes successives apportera des informations et une connaissance uniques, nouvelles et irremplaçables sur les parcours ainsi que sur la nature des évolutions professionnelles de ces premières années de carrière, période où se dessine et prend forme la part la plus décisive de leur vie professionnelle.

Cet ouvrage présente une palette très large des premiers résultats de l'enquête « Génération 2001 » selon de nombreux angles de vue (profil démographique, parcours scolaire, origines socioculturelles, premier emploi, mobilités et trajectoires, situation à trois ans...). Ont été privilégiés la facilité de lecture, l'agrément des représentations graphiques, la simplicité et la brièveté des commentaires, dans le but de fournir une vision d'ensemble ainsi qu'une information vaste, détaillée et multiple. De plus, au cours de cette nouvelle enquête générationnelle, la répartition des jeunes selon leur niveau de sortie du système éducatif a été retravaillée. En conséquence, les résultats présentés dans cet ouvrage ne sont pas toujours parfaitement comparables à ceux publiés dans le volume consacré à la Génération 98 (*Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98*, Céreq, 2002). Les comparaisons entre générations – effectuées au bas des pages de présentation de résultats, ainsi que dans le chapitre « D'une génération à l'autre » –, s'appuient sur des traitements statistiques effectués à partir de populations comparables.

Une fois de plus, le Département des entrées dans la vie active, avec l'appui du service communication du Céreq, a produit et mis à disposition de très nombreux utilisateurs cet ouvrage de présentation de premiers résultats en un temps remarquablement court. Qu'il me soit permis de leur exprimer ma gratitude : je suis convaincu que, sous une forme agréable et commode, cet ouvrage suscitera l'intérêt de nombreux lecteurs auxquels nous donnons rendez-vous, tout d'abord pour des approfondissements de ces résultats, puis avec un ouvrage consacré à la deuxième interrogation de la Génération 98 (à cinq ans), et dans trois ans lorsque sortiront les premiers résultats relatifs à la Génération 2004.

Hugues BERTRAND

Directeur du Céreq

2001-2004

Premiers pas dans la vie active  
de la Génération 2001

7 L'enquête « Génération 2001 »

11 La Génération 2001

|          |  |         |
|----------|--|---------|
| <b>1</b> | Profil démographique                         | page 12 |
| <b>2</b> | Parcours scolaires                           | 14      |
| <b>3</b> | Origines socioculturelles                    | 16      |
| <b>4</b> | Les expériences de travail en cours d'études | 18      |

21 Les événements et les temps du parcours d'insertion

|          |   |    |
|----------|---|----|
| <b>1</b> | Le premier emploi                         | 22 |
| <b>2</b> | Le premier employeur                      | 24 |
| <b>3</b> | Le premier contrat à durée indéterminée   | 26 |
| <b>4</b> | Chômage et recherche d'emploi             | 28 |
| <b>5</b> | Reprise d'études et formation hors emploi | 30 |
| <b>6</b> | Les temps d'inactivité                    | 32 |
| <b>7</b> | Discriminations                           | 34 |

37 La diversité des trajectoires d'entrée dans la vie active

|          |  |    |
|----------|--|----|
| <b>1</b> | Trajectoire et formation initiale            | 42 |
| <b>2</b> | Trajectoire, sexe et origine socioculturelle | 44 |
| <b>3</b> | Insertion et région de formation             | 46 |
| <b>4</b> | Mobilités géographiques                      | 48 |

51 Les mobilités dans l'emploi

|          |                                   |    |
|----------|-----------------------------------|----|
| <b>1</b> | D'un employeur à l'autre          | 52 |
| <b>2</b> | Évolution des conditions d'emploi | 54 |
| <b>3</b> | Débuts de carrière salariale      | 56 |
| <b>4</b> | Les emplois intérimaires          | 58 |
| <b>5</b> | Les contrats aidés                | 60 |

63 Trois ans après la fin de la formation initiale

|          |                           |    |
|----------|---------------------------|----|
| <b>1</b> | Situation professionnelle | 64 |
| <b>2</b> | Les conditions d'emploi   | 66 |
| <b>3</b> | Origine sociale           | 68 |
| <b>4</b> | Situation familiale       | 70 |

73 Sur le rôle de la formation initiale

|   |   |    |
|---|---|----|
| ■ | Niveau, spécialité, diplôme : l'empreinte forte mais diversifiée de la formation initiale sur l'insertion | 75 |
|---|---|----|

77 D'une génération à l'autre

|   |   |    |
|---|---|----|
| ■ | S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade   | 79 |
| ■ | La satisfaction des jeunes vis-à-vis de leur insertion professionnelle, face à la dégradation de la conjoncture | 83 |

85 Nomenclature des formations

87 Glossaire





# **L'enquête**

## **« Génération 2001 »**

---



## ■ L'enquête « Génération 2001 »

*Au printemps 2004, le Céreq a interrogé un échantillon de 10 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001. Ils sont issus de tous les niveaux de formation et font partie des 762 000 jeunes qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif. Cette enquête, qui s'inscrit dans le dispositif des enquêtes générationnelles du Céreq, succède à deux précédentes réalisées auprès des jeunes sortis de formation initiale en 1992 et 1998. Son objectif reste le même : analyser les premières années de vie active.*

### De « Génération 98 » à « Génération 2001 », quelques différences

Destinée à réactualiser les principaux indicateurs d'insertion, cette nouvelle enquête porte sur un échantillon plus réduit, de 10 000 individus contre 44 000 pour « Génération 98 ».

De plus, à la différence de la Génération 98 qui sera suivie sur une période de dix ans, les jeunes ayant quitté le système éducatif en 2001 ne feront pas l'objet de nouvelles interrogations.

### Un dispositif ouvert à des extensions

À chaque enquête, le Céreq permet à des régions ou des ministères d'interroger plus d'individus issus de formations ou de régions de formation spécifiques : ce sont les « extensions » à l'enquête nationale.

Dans le cadre de l'enquête « Génération 2001 », ces extensions portent sur les régions Bretagne, Franche-Comté et Lorraine, sur les professions de la santé, du bâtiment et du sport, ainsi que sur les licences professionnelles et les formations doctorales.

Elles ont concerné 15 000 individus, ce qui porte à 25 000 le nombre total de jeunes questionnés au printemps 2004 pour l'enquête « Génération 2001 ». Les extensions réalisées sur l'enquête « Génération 98 » ne comptaient que 10 000 individus.

### Le questionnaire

Très proche du questionnement de « Génération 98 », cette nouvelle enquête privilégie de nouveau une approche longitudinale de l'insertion. Elle permet à chaque jeune de retracer son parcours professionnel, depuis sa sortie du système éducatif en 2001 jusqu'au printemps 2004, soit durant environ trois ans.

Grâce à un calendrier mensuel, le jeune reconstitue son parcours. En fonction des situations décrites dans ce calendrier – emploi, chômage, inactivité, reprise d'études ou formation –, des modules de questions lui sont ensuite soumis automatiquement.

### Le déroulement de l'enquête

#### • Une base de sondage

À chaque enquête « Génération », le Céreq doit constituer une base de sondage de sortants du système éducatif avec la meilleure couverture possible. Pour ce faire, il contacte l'ensemble des rectorats et des universités ainsi que des milliers d'établissements tels les centres de formation d'apprentis, les lycées agricoles ou les écoles de l'enseignement supérieur. 1,2 million de jeunes, présumés être sortis du système éducatif en 2001, ont ainsi été repérés.

#### • Une pré-enquête

Un courrier est envoyé, plusieurs mois avant l'enquête, à un échantillon de jeunes afin de vérifier qu'ils ont effectivement quitté le système éducatif en 2001, et de leur demander un numéro de téléphone permettant de les joindre lors de l'enquête au printemps 2004.

#### • Une actualisation des coordonnées téléphoniques

Chaque jeune de l'échantillon fait ensuite l'objet d'une recherche de numéros de téléphone dans les fichiers de France Télécom, afin de confirmer les coordonnées qu'il a communiquées, ou qui ont été fournies par son dernier établissement de formation. Si le jeune, ou ses parents, n'est pas retrouvé à l'adresse indiquée, il est alors recherché sur la France entière. Cette recherche aboutit à l'obtention de multiples coordonnées téléphoniques d'homonymes. Le Céreq en sélectionne alors 30 au maximum pour tenter de retrouver l'individu qu'il souhaite interroger.

#### • Une phase de pré-qualification

Cette phase, distincte de la phase d'enquête, vise à retrouver les individus pour lesquels de nombreux numéros de téléphone sont disponibles. Elle est également utilisée pour retrouver des jeunes issus de formations pour lesquelles les taux de poursuites d'études sont élevés, tels, par exemple, les sortants de collèges.

#### • L'enquête

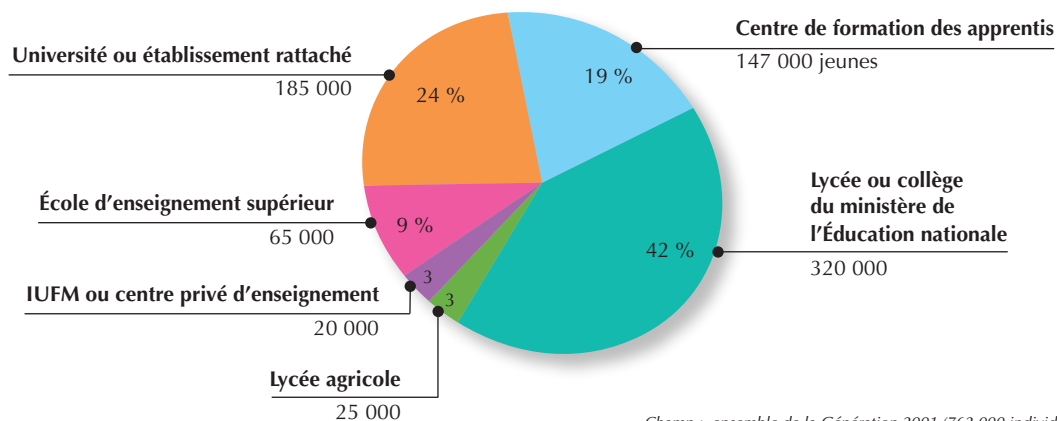
Elle a duré quatre mois et a mobilisé une soixantaine d'enquêteurs qui ont administré, par téléphone, un questionnaire d'une durée moyenne de 20 minutes. Les réponses à ce questionnaire ont été saisies en direct sur ordinateur grâce au système CATI (Computer Assisted Telephone Interview).

## Les jeunes de la Génération 2001 : qui sont-ils ?

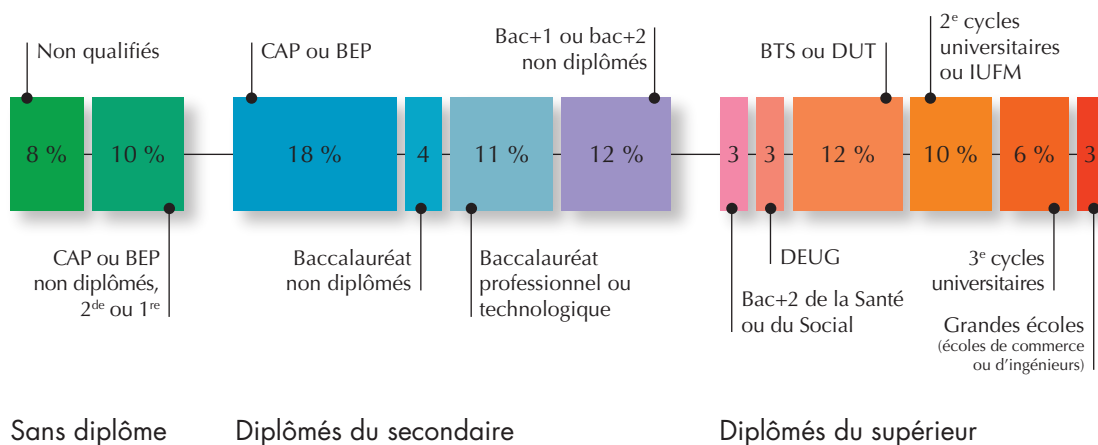
### Élèves, étudiants ou apprentis...

- Ils n'avaient pas quitté le système éducatif avant 2000, sauf éventuellement pour effectuer leur service national, pour une maternité ou une maladie.
- Ils étaient inscrits dans un établissement de formation en 2000-2001.
- **Ils ont quitté le système éducatif en 2001.**
- Ils n'ont pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail.
- ↳ Ils ont été interrogés au printemps 2004, dans le cadre de l'enquête « Génération 2001 ».

### ■ Le dernier établissement de formation qu'ils ont fréquenté



### ■ Répartition de la Génération 2001 par niveaux de sortie du système éducatif



Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).



# La Génération 2001

---



## ■ La Génération 2001



La proportion de filles varie toujours fortement selon le diplôme préparé et plus encore en fonction de la spécialité de formation.

762 000 jeunes ont fait, en 2001, leurs premiers pas dans la vie active. 45 % ont obtenu un diplôme du secondaire, 37 % sont diplômés de l'enseignement supérieur et 18 % sont sortis du système éducatif sans aucun diplôme. Par ailleurs, 60 % ont au moins leur baccalauréat en poche.

Ils sont issus pour les trois quarts de filières dites professionnelles, filières dans lesquelles les hommes sont légèrement majoritaires (55 %).

Cette génération n'échappe pas à la règle quant aux différences entre hommes et femmes. Ces dernières sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur et elles sont massivement issues de formations à vocation tertiaire ou de filières universitaires en Sciences humaines et sociales. Elles représentent, par exemple, 72 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire, contre seulement 10 % des diplômés de CAP ou BEP industriel, et 65 % des diplômés de deuxième ou troisième cycle universitaire en Lettres, Sciences humaines ou Gestion.

Les jeunes entrés dans la vie active en 2001 ont arrêté leurs études en moyenne à 21 ans. Ceux qui sont sortis du système éducatif sans qualification ont quitté l'école à 18 ans, et les plus diplômés à 24 ans.

*Les premiers pas dans la vie active de la « Génération 2001 » sont analysés, pour une large part dans cet ouvrage, selon 17 types de formation.*

*Chacun de ces types est une agrégation réalisée à partir de diverses formations en tenant compte de critères influant sur l'insertion professionnelle du jeune, à savoir :*

- le niveau de formation ;
- la spécialité de formation : « industrielle » ou « tertiaire » pour les formations professionnelles, et « Maths, Sciences exactes » ou « Lettres, Sciences humaines, Gestion » pour les formations universitaires ;
- l'obtention du diplôme.

*L'ensemble de ces informations concerne la formation suivie en 2000-2001.*

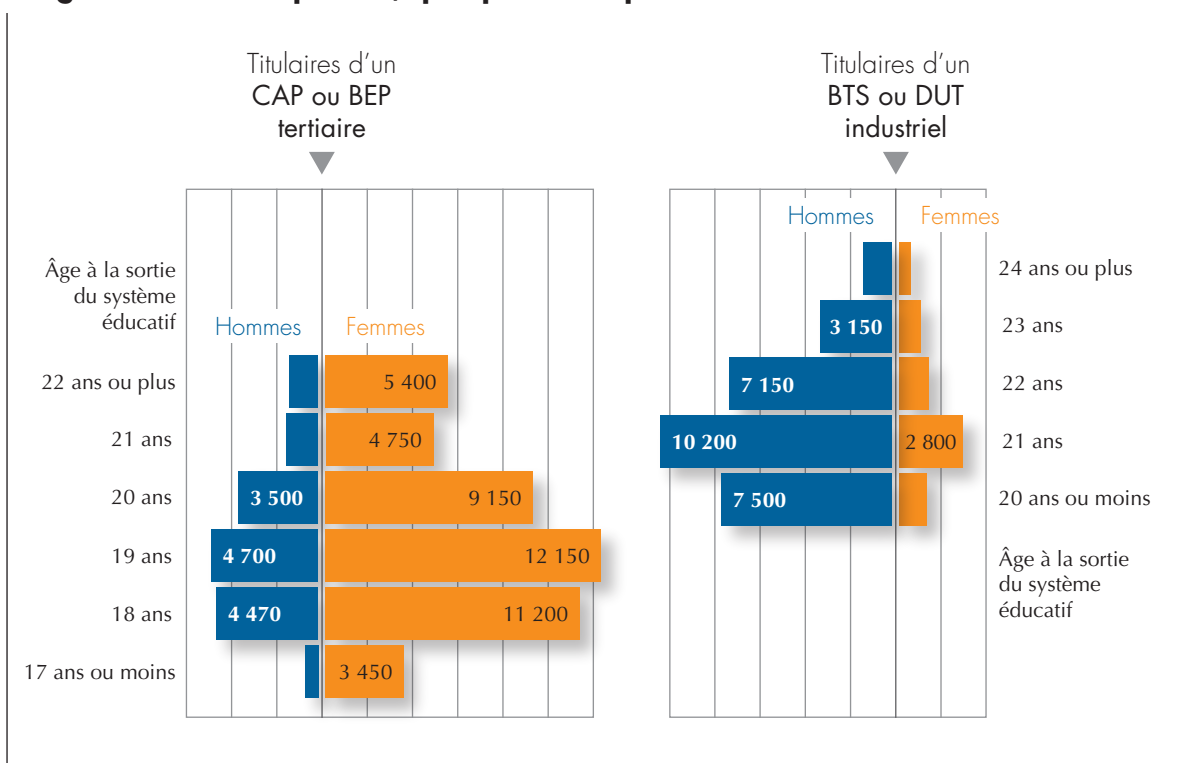
*Chaque type de formation est décrit de façon détaillée page 85.*

## ■ À la sortie du système éducatif

|   | Effectifs      | Répartition | Âge moyen   | Part de femmes |
|---|----------------|-------------|-------------|----------------|
|   |                | (En %)      | (En années) | (En %)         |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>58 000</b>  | <b>8</b>    | <b>18</b>   | <b>37</b>      |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>75 000</b>  | <b>10</b>   | <b>19</b>   | <b>33</b>      |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>138 000</b> | <b>18</b>   | <b>19</b>   | <b>39</b>      |
| Tertiaire   | 62 000         | 8           | 20          | 74             |
| Industriel  | 76 000         | 10          | 19          | 10             |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>30 000</b>  | <b>4</b>    | <b>20</b>   | <b>41</b>      |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>87 000</b>  | <b>11</b>   | <b>20</b>   | <b>45</b>      |
| Tertiaire   | 48 000         | 6           | 20          | 75             |
| Industriel  | 39 000         | 5           | 20          | 8              |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>89 000</b>  | <b>12</b>   | <b>22</b>   | <b>47</b>      |
| <b>Bac+2</b>  | <b>136 000</b> | <b>18</b>   | <b>22</b>   | <b>58</b>      |
| De la santé ou du social  | 23 000         | 3           | 24          | 83             |
| DEUG  | 20 000         | 3           | 24          | 57             |
| BTS ou DUT tertiaire  | 57 000         | 7           | 21          | 72             |
| BTS ou DUT industriel   | 36 000         | 5           | 21          | 19             |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>75 000</b>  | <b>9</b>    | <b>24</b>   | <b>62</b>      |
| IUFM, LSH, Gestion  | 65 000         | 8           | 24          | 66             |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 10 000         | 1           | 24          | 31             |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>74 000</b>  | <b>10</b>   | <b>25</b>   | <b>48</b>      |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 35 000         | 5           | 25          | 63             |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 21 000         | 3           | 27          | 44             |
| École d'ingénieurs  | 18 000         | 2           | 24          | 24             |
| <b>Ensemble</b>   | <b>762 000</b> | <b>100</b>  | <b>21</b>   | <b>46</b>      |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## ■ Âge et sexe des diplômés, quelques exemples





Les orientations en fin de troisième et après le baccalauréat jouent un rôle déterminant dans la suite des parcours scolaires.

L'orientation en fin de classe de troisième et après le baccalauréat influe fortement sur le niveau d'études atteint au moment de la sortie du système éducatif. C'est à ces paliers que s'opère l'orientation vers la filière générale, technologique ou professionnelle ainsi que le choix de l'apprentissage.

Ce dernier concerne de plus en plus de jeunes, à tous les niveaux de formation : 44 % des titulaires d'un BEP ou d'un CAP ont préparé leur diplôme par apprentissage, de même que 10 % des diplômés de second cycle en maths, sciences et techniques.

Lorsque l'orientation en voie professionnelle a eu lieu en fin de troisième, elle s'est faite à la demande de l'élève dans presque les trois quarts des cas. Toutefois, la proportion de jeunes qui déclarent avoir suivi une formation correspondant à leur premier vœu est plus forte parmi ceux qui ont quitté le système éducatif après avoir obtenu le diplôme qu'ils préparaient. Par ailleurs, 58 % des titulaires d'un BEP ont aussi un CAP.

Après un baccalauréat, 39 % des jeunes se sont inscrits en premier cycle universitaire, 25 % en BTS, 10 % en DUT, 11 % en CPGE. Parmi les bacheliers qui se sont inscrits à l'université, 13 % ont, la même année, été également candidats à un BTS ou un DUT.

Près de 40 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un baccalauréat scientifique, contre 16 % pour l'ensemble de la génération. Il n'y a guère que parmi les titulaires d'un BTS que les baccalauréats scientifiques perdent leur place prépondérante, au profit des baccalauréats technologiques STT et STI (58 %).

Environ 20 % des jeunes de la Génération 2001 sont entrés en sixième avec une ou plusieurs années de retard. Ce retard a nettement pesé sur leur parcours scolaire. En effet, près de 45 % des jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualification ont redoublé au moins une classe avant la sixième, contre 8 % des jeunes qui ont au moins un baccalauréat.

Après la classe de troisième, les élèves choisissent entre d'une part, la voie générale et technologique, et d'autre part la voie professionnelle. Ceux qui s'orientent vers la **voie professionnelle** peuvent intégrer une seconde professionnelle ou une classe de préparation au CAP. Certains jeunes de la Génération 2001, notamment parmi ceux qui ont quitté le système éducatif sans qualification, n'ont pas suivi de classe de troisième.

L'orientation en filière professionnelle est considérée comme faite à la demande de l'élève si elle correspondait au premier vœu qu'il a émis lors de ses choix d'orientation.

Après la terminale, certains jeunes intègrent directement des écoles recrutant après le baccalauréat telles que, par exemple, des écoles d'ingénieurs ou de commerce, les instituts d'études politiques, les écoles notariales ou les écoles d'art. Ces formations sont regroupées dans la catégorie « Autre » du graphique de la page ci-contre, portant sur l'orientation après la terminale.

On considère qu'un jeune est entré en sixième avec du retard s'il avait plus de onze ans lors de sa première inscription dans cette classe.



La proportion de jeunes qui ont suivi la voie de l'apprentissage est plus importante au sein de la Génération 2001 qu'au sein de la Génération 98. Elle est passée de 16 à 20 %. Cette évolution concerne principalement les titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriel dont 61 % ont préparé leur diplôme par apprentissage, soit neuf points de plus que pour la Génération 98. Elle concerne aussi, mais dans une moindre mesure, les baccalauréats professionnels. D'une génération à l'autre, la part de jeunes qui ont quitté les bancs de l'école par nécessité économique a augmenté : elle est passée de 21 à 26 %. De même, la proportion de jeunes qui ont arrêté leurs études parce qu'ils avaient trouvé un emploi est passée de 26 % pour la Génération 98 à 38 % pour la Génération 2001.



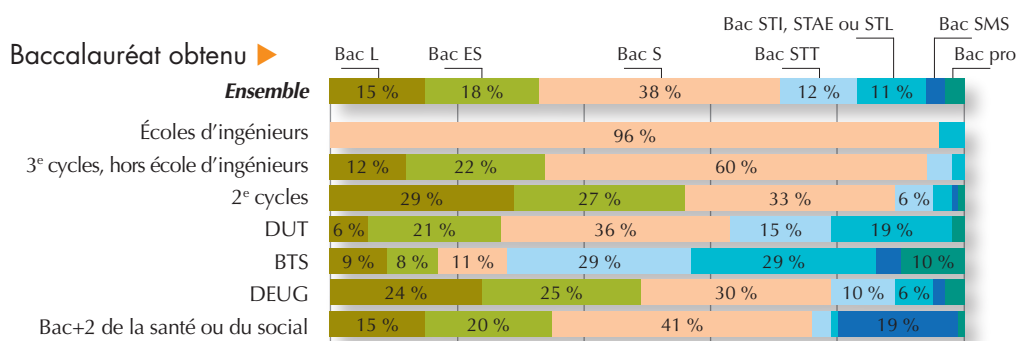
## 2 Parcours scolaires

### ■ Parcours scolaires dans le secondaire

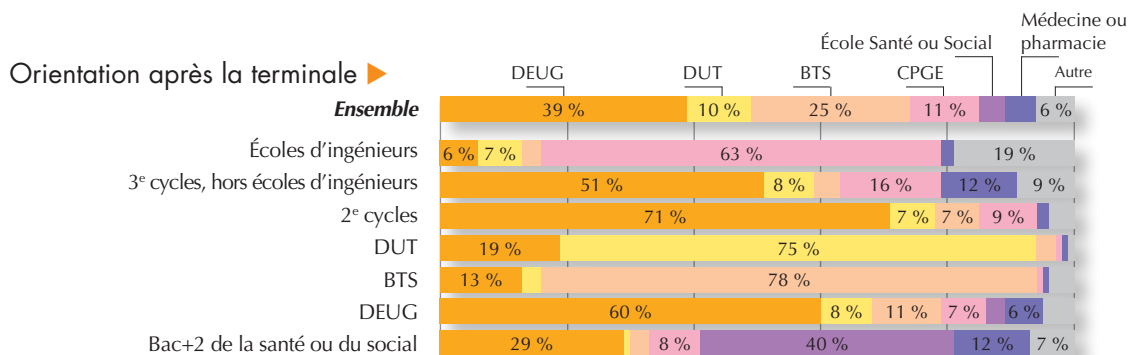
|   | Après la 3 <sup>e</sup> , ils ont suivi      |                                       | Ils n'ont pas suivi de 3 <sup>e</sup> | Ils ont préparé leur diplôme par apprentissage |
|---|--|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
|   | Une 2 <sup>e</sup> générale ou technologique | Une filière professionnelle<br>(En %) |                                       |  |
| <b>Non qualifié</b>   | 7  | 53                                    | 40                                    | 24   |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | 15   | 76                                    | 9                                     | 35   |
| <b>CAP ou BEP</b>   | 12   | 81                                    | 7                                     | 44   |
| Tertiaire   | 15   | 82                                    | 3                                     | 23   |
| Industriel  | 9  | 80                                    | 11                                    | 61   |
| <b>Bac non diplômé</b>  | 42   | 57                                    | 1                                     | 18   |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | 34   | 65                                    | 1                                     | 26   |
| Tertiaire   | 43   | 57                                    | 0                                     | 16   |
| Industriel  | 23   | 76                                    | 1                                     | 37   |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | 83   | 17                                    | 0                                     | 5  |
| <b>Bac+2</b>  | 90   | 10                                    | 0                                     | 7  |
| De la santé ou du social  | 96   | 4                                     | 0                                     | 0  |
| DEUG  | 97   | 3                                     | 0                                     | 4  |
| BTS ou DUT tertiaire  | 89   | 11                                    | 0                                     | 8  |
| BTS ou DUT industriel   | 84   | 16                                    | 0                                     | 11   |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 99   | 1                                     | 0                                     | 3  |
| IUFM, LSH, Gestion  | 99   | 1                                     | 0                                     | 2  |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 99   | 1                                     | 0                                     | 10   |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 99   | 1                                     | 0                                     | 4  |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 99   | 1                                     | 0                                     | 4  |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 99   | 1                                     | 0                                     | 1  |
| École d'ingénieurs  | 100  | 0                                     | 0                                     | 7  |
| <b>Ensemble</b>   | <b>55</b>                                    | <b>40</b>                             | <b>5</b>                              | <b>19</b>                                      |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

### ■ Parcours scolaire des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur



Champ : diplômés du supérieur ayant le bac (281 000 individus).



Champ : diplômés du supérieur (282 000 individus).

## ■ La Génération 2001



L'effort de scolarisation engagé depuis plusieurs décennies, qui s'est notamment traduit par la massification des effectifs de l'enseignement supérieur, est loin d'avoir gommé le poids des origines sociales et culturelles sur le niveau de diplôme des jeunes au sortir du système éducatif.

Le capital scolaire détenu par les jeunes à la fin de leurs études reste fortement conditionné par leur origine sociale. Ainsi, la proportion de jeunes issus de familles dont au moins l'un des parents est cadre augmente régulièrement avec le niveau de diplôme. Elle passe de 7 % parmi ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification à... 55 % pour les diplômés d'une école d'ingénieurs. À l'inverse, les jeunes ayant au moins un parent ouvrier sont les plus nombreux parmi les sortants de l'enseignement secondaire, leur proportion allant jusqu'à 45 % chez les non-diplômés de CAP ou BEP. Ils sont en revanche beaucoup moins nombreux parmi les sortants de l'enseignement supérieur et ne représentent que 11 % des diplômés de troisième cycle. De même, les jeunes dont l'un des parents est au chômage lorsqu'ils quittent le système éducatif ont en moyenne un niveau de diplôme inférieur à l'ensemble de leur génération.

Dans l'ensemble, les jeunes issus de l'immigration ont des parcours scolaires plus courts que les autres. Ainsi, la proportion de jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger est cinq fois plus importante parmi les jeunes non qualifiés que parmi les diplômés d'une école d'ingénieurs. Le niveau de diplôme des jeunes issus de l'immigration, au sortir du système éducatif, varie également selon le pays d'origine de leur famille : celle-ci vient plus souvent de Turquie, des pays du Maghreb ou d'Afrique noire pour les moins qualifiés, d'Europe du Sud pour les titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique du secondaire, et d'Asie ou d'Europe pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le passage par l'enseignement supérieur semble avoir été un virage particulièrement difficile à négocier pour ces jeunes. En effet, un tiers n'a pas obtenu de diplôme lorsque l'un de leurs parents est né hors d'Europe. Cette proportion atteint même la moitié parmi les jeunes dont le père et la mère sont originaires du Maghreb ou d'Afrique noire, alors qu'elle n'est que d'un cinquième parmi les jeunes dont les deux parents sont nés en France.

Le fait d'être soi-même né à l'étranger n'est pas sans lien avec le niveau de formation atteint. Un lien qui semble toutefois largement dépendre de l'âge d'arrivée en France. 82 % des jeunes nés à l'étranger ont immigré avant la classe de sixième. Or, ces jeunes quittent plus souvent que les autres les bancs de l'école sans diplôme : ils sont 30 % dans ce cas, contre 18 % parmi l'ensemble de la Génération 2001. En revanche, parmi ceux arrivés plus tardivement en France, pour certains dans le but de poursuivre des études universitaires, deux sur trois sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit deux fois plus que parmi l'ensemble de la génération ; et plus d'un sur deux a au minimum un bac+3, pour seulement un jeune sur cinq dans l'ensemble de la génération.

*Le statut des parents correspond au statut de leur emploi – ou du dernier emploi qu'ils ont occupé, s'ils étaient au chômage ou à la retraite – au moment où leur enfant sortait du système éducatif.*

*Sont considérés comme issus de l'immigration, les jeunes dont le père ou la mère est né à l'étranger, sans aucun critère de nationalité.*

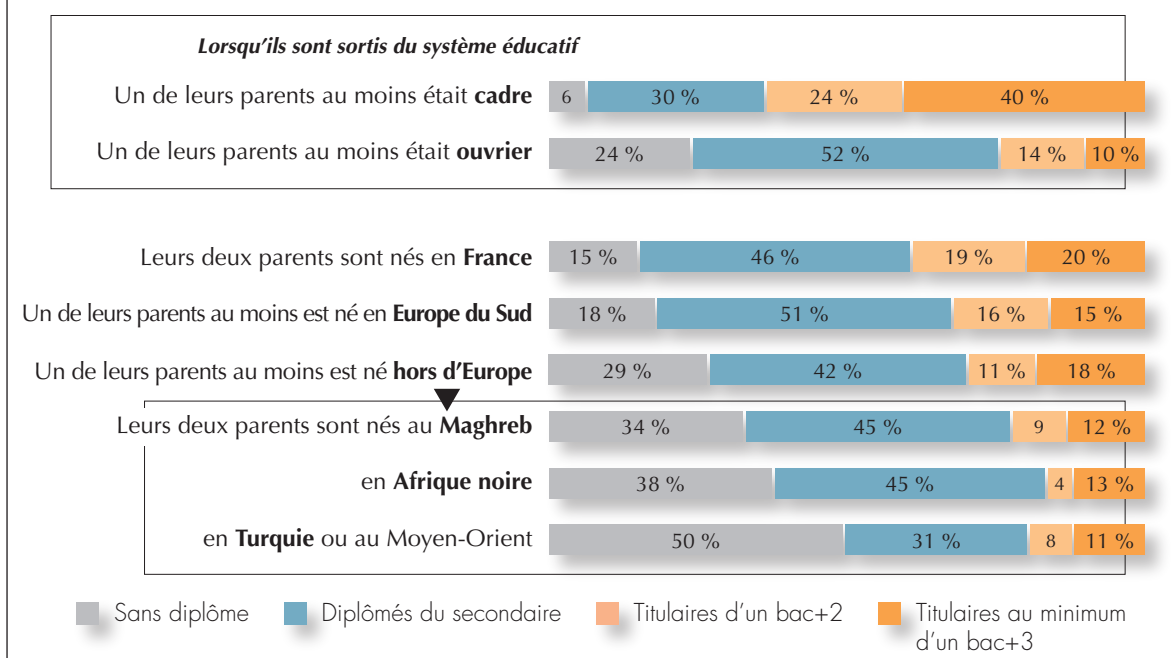
# 3

## Origines socioculturelles

|   | Origine sociale                               |                                 |  |                                   |                                      | Origine culturelle           |  |    |
|---|---|---------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--|----|
|   | Lorsque le jeune a quitté le système éducatif |                                 |  |                                   |                                      | Le jeune est né à l'étranger | L'un de ses parents au moins est né à l'étranger |    |
|   | L'un de ses parents au moins était cadre      | Ses deux parents étaient cadres | L'un de ses parents au moins était ouvrier | Ses deux parents étaient ouvriers | L'un de ses parents était au chômage |                              | Ses deux parents sont nés à l'étranger           |    |
|   | (En %)  |                                 |  |                                   |                                      | (En %)                       |  |    |
| <b>Non qualifié</b>   | 7   | 2                               | 43   | 10                                | 10                                   | 6                            | 36   | 24 |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | 10  | 2                               | 45   | 12                                | 8                                    | 6                            | 29   | 21 |
| <b>CAP ou BEP</b>   | 9   | 1                               | 39   | 11                                | 7                                    | 3                            | 20   | 11 |
| Tertiaire   | 10  | 1                               | 38   | 10                                | 7                                    | 2                            | 19   | 9  |
| Industriel  | 9   | 1                               | 40   | 13                                | 6                                    | 4                            | 21   | 12 |
| <b>Bac non diplômé</b>  | 15  | 4                               | 36   | 7                                 | 7                                    | 3                            | 23   | 16 |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | 14  | 2                               | 37   | 9                                 | 5                                    | 2                            | 18   | 10 |
| Tertiaire   | 16  | 3                               | 34   | 8                                 | 5                                    | 2                            | 19   | 11 |
| Industriel  | 11  | 1                               | 41   | 10                                | 5                                    | 2                            | 16   | 9  |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | 27  | 7                               | 27   | 4                                 | 6                                    | 5                            | 27   | 18 |
| <b>Bac+2</b>  | 30  | 7                               | 24   | 6                                 | 4                                    | 3                            | 16   | 7  |
| De la santé ou du social  | 37  | 10                              | 17   | 4                                 | 3                                    | 3                            | 14   | 5  |
| DEUG  | 41  | 16                              | 22   | 6                                 | 5                                    | 5                            | 18   | 10 |
| BTS ou DUT tertiaire  | 27  | 4                               | 28   | 8                                 | 5                                    | 3                            | 18   | 9  |
| BTS ou DUT industriel   | 25  | 6                               | 22   | 4                                 | 2                                    | 2                            | 13   | 5  |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 41  | 14                              | 19   | 3                                 | 5                                    | 4                            | 20   | 10 |
| IUFM, LSH, Gestion  | 40  | 14                              | 19   | 3                                 | 5                                    | 4                            | 21   | 10 |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 48  | 15                              | 19   | 2                                 | 3                                    | 7                            | 15   | 9  |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 53  | 21                              | 11   | 2                                 | 4                                    | 6                            | 21   | 9  |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 53  | 18                              | 10   | 2                                 | 3                                    | 7                            | 25   | 11 |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 51  | 18                              | 13   | 3                                 | 4                                    | 6                            | 21   | 10 |
| École d'ingénieurs  | 55  | 28                              | 11   | 1                                 | 4                                    | 4                            | 13   | 5  |
| <b>Ensemble</b>   | 23  | 7                               | 30   | 7                                 | 6                                    | 4                            | 22   | 13 |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

### Niveau de diplôme et origine socioculturelle des jeunes



## ■ La Génération 2001



Trois jeunes sur quatre ont travaillé durant leurs études. Et 70 % de ceux qui ont occupé un emploi régulier estiment que cela n'a pas perturbé leur parcours scolaire.

Si l'on exclut l'apprentissage, 74 % des jeunes de la Génération 2001 ont exercé une activité professionnelle au cours de leurs études. 14 % des jeunes déclarent même avoir eu au moins un emploi régulier. 60 % n'ont effectué que des petits boulots durant les vacances ou de manière irrégulière durant l'année scolaire. Mais parmi ces derniers, plus de la moitié indiquent avoir fréquemment réalisé ce type d'activité.

L'expérience professionnelle que les jeunes ont pu acquérir au cours de leur parcours scolaire recouvre des réalités différentes selon leur niveau et leur spécialité de formation. Dans l'ensemble, la part des jeunes ayant travaillé durant leurs études augmente avec le niveau de formation et donc avec l'âge. Mais elle varie sensiblement selon les filières de formation. Ainsi, les diplômés de second cycle universitaire, notamment ceux issus d'IUFM, LSH ou Gestion, sont particulièrement nombreux à avoir eu un emploi régulier, au contraire des jeunes issus d'une école d'ingénieurs dont très peu ont travaillé régulièrement.

20 % des jeunes ayant travaillé régulièrement déclarent que leur emploi avait un lien direct avec leur formation et 24 % évoquent un lien indirect. En revanche, 56 % considèrent que leur emploi n'avait aucun rapport avec leurs études. La perturbation qu'a pu engendrer le fait de travailler régulièrement sur le parcours scolaire est ressentie différemment selon l'intensité de l'emploi et son lien avec la formation. Globalement, 70 % des jeunes qui ont occupé un emploi régulier estiment que cela n'a pas perturbé leurs études. Cette proportion s'élève à 78 % parmi ceux qui ont effectué une activité en lien direct avec leurs études ou qui ont travaillé moins de 18 heures par semaine.

*Les jeunes qui ont quitté le système éducatif alors qu'ils venaient de suivre une formation par apprentissage, soit 19 % de la Génération 2001, n'ont pas été intégrés à cette analyse de l'activité professionnelle en cours d'études.*

*Un **emploi régulier** est une activité salariée qui occupe le jeune au moins huit heures par semaine, tout au long de l'année scolaire. Les autres emplois sont considérés comme des **petits boulots**. Les stages ne sont pas considérés comme une activité professionnelle en cours d'études.*



De la Génération 98 à la Génération 2001, la proportion de jeunes déclarant avoir eu au moins un emploi régulier durant leurs études a augmenté de trois points. En revanche, la part de jeunes estimant que cet emploi n'avait aucun lien avec leur formation est restée identique.

## 4 Les expériences de travail en cours d'études

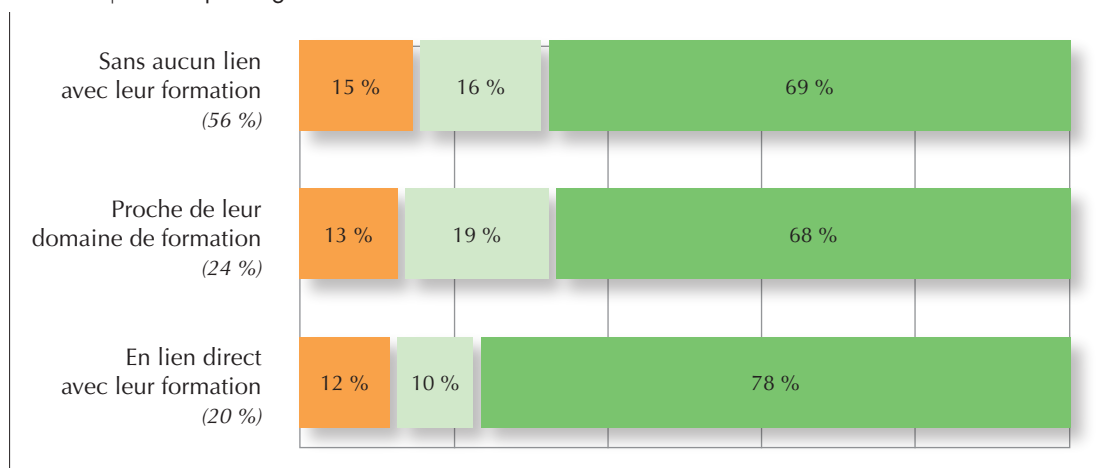
Au cours de leurs études ▶

|   | Ils ont occupé un ou des emplois réguliers |           | Ils n'ont effectué que des petits boulots |           | Ils n'ont jamais travaillé | Total      |
|---|--|-----------|---|-----------|----------------------------|------------|
|   | Plusieurs                                  | Un seul   | Fréquemment                               | Parfois   |                            |            |
|   | (En %)                                     |           |   |           |                            |            |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>1</b>                                   | <b>3</b>  | <b>10</b>                                 | <b>25</b> | <b>61</b>                  | <b>100</b> |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>1</b>                                   | <b>6</b>  | <b>18</b>                                 | <b>25</b> | <b>50</b>                  | <b>100</b> |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>1</b>                                   | <b>7</b>  | <b>23</b>                                 | <b>31</b> | <b>38</b>                  | <b>100</b> |
| Tertiaire   | 1  | 7         | 24  | 30        | 37                         | 100        |
| Industriel  | 2  | 5         | 23  | 31        | 38                         | 100        |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>1</b>                                   | <b>12</b> | <b>36</b>                                 | <b>31</b> | <b>20</b>                  | <b>100</b> |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>1</b>                                   | <b>10</b> | <b>42</b>                                 | <b>26</b> | <b>21</b>                  | <b>100</b> |
| Tertiaire   | 1  | 11        | 39  | 26        | 23                         | 100        |
| Industriel  | 2  | 8         | 47  | 26        | 17                         | 100        |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>3</b>                                   | <b>17</b> | <b>38</b>                                 | <b>23</b> | <b>19</b>                  | <b>100</b> |
| <b>Bac+2</b>  | <b>2</b>                                   | <b>12</b> | <b>43</b>                                 | <b>27</b> | <b>16</b>                  | <b>100</b> |
| De la santé ou du social  | 2  | 11        | 42  | 28        | 17                         | 100        |
| DEUG  | 4  | 27        | 35  | 21        | 12                         | 100        |
| BTS ou DUT tertiaire  | 2  | 10        | 43  | 28        | 17                         | 100        |
| BTS ou DUT industriel   | 2  | 7         | 47  | 28        | 17                         | 100        |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>5</b>                                   | <b>24</b> | <b>39</b>                                 | <b>23</b> | <b>9</b>                   | <b>100</b> |
| IUFM, LSH, Gestion  | 5  | 26        | 39  | 23        | 8                          | 100        |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 3  | 16        | 41  | 24        | 16                         | 100        |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>3</b>                                   | <b>14</b> | <b>38</b>                                 | <b>25</b> | <b>20</b>                  | <b>100</b> |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 5  | 20        | 39  | 22        | 14                         | 100        |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 2  | 12        | 42  | 24        | 20                         | 100        |
| École d'ingénieurs  | 0  | 4         | 30  | 32        | 33                         | 100        |
| <b>Ensemble</b>   | <b>2</b>                                   | <b>12</b> | <b>34</b>                                 | <b>26</b> | <b>26</b>                  | <b>100</b> |

Champ : ensemble de la Génération 2001, hors apprentissage (615 000 individus).

### ■ Gêne occasionnée par les expériences de travail sur le parcours scolaire

Au cours de leurs études, ils ont occupé un emploi régulier



Cet emploi a — ■ Fortement perturbé — ■ Peu perturbé — ■ Aucunement perturbé — leur parcours scolaire

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi régulier (hors apprentissage) au cours de leurs études (89 000 individus).



# **Les événements et les temps du parcours d'insertion**

---





Six jeunes sur dix débutent leur carrière professionnelle par un contrat de travail temporaire, et près d'un tiers de ces contrats sont des missions d'intérim.

95 % des jeunes de la Génération 2001 ont travaillé durant leurs trois premières années de vie active. 43 % d'entre eux n'ont occupé qu'un seul emploi et, au terme de ces trois années, 36 % occupent toujours le premier emploi auquel ils ont accédé.

64 % des jeunes débutent leur carrière professionnelle par un contrat de travail temporaire, et près d'un tiers de ces contrats temporaires sont des missions d'intérim qui concernent principalement les jeunes issus de filières industrielles. Ainsi, plus du tiers des titulaires d'un BTS ou d'un DUT industriel commencent leur carrière professionnelle par une mission d'intérim. Nombreux sont également les intérimaires parmi les débutants qui ont un niveau de formation équivalent ou inférieur au baccalauréat.

36 % des jeunes ont débuté leur vie professionnelle par un contrat à durée indéterminée. Mais là encore, on observe de fortes disparités selon le niveau et la spécialité de formation. Les diplômés de deuxième ou troisième cycle sont majoritairement embauchés pour la première fois à durée indéterminée. C'est en particulier le cas de 76 % des sortants d'une école d'ingénieurs. Parmi les titulaires d'un bac+2, les jeunes ayant un DUT ou un BTS font exception puisqu'ils ne sont que 24 % à débiter leur vie professionnelle par un emploi à durée indéterminée, soit moins que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un CAP industriel (37 %).

18 % des jeunes non qualifiés commencent leur vie active par un contrat aidé. Mais ces dispositifs publics ne sont pas l'apanage des moins diplômés, puisqu'ils concernent 14 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP, et même 22 % des bacheliers professionnels ou technologiques issus de filières tertiaires.

La moitié des jeunes débutent avec un salaire mensuel net supérieur à 1 050 euros. D'une façon générale, la hiérarchie des salaires au premier emploi recouvre celle des diplômes, mais les écarts de rémunérations restent cependant très ténus jusqu'au baccalauréat. Au-delà, les salaires s'éloignent du SMIC et différencient plus fortement les niveaux de formation. En début de vie active, l'écart de rémunération entre hommes et femmes est assez faible : 70 euros en moyenne. Mais il est très variable selon les niveaux de formation. Ainsi, il atteint 300 euros pour les diplômés de troisième cycle universitaire ou d'une grande école.

Le **premier emploi** correspond au premier emploi occupé, hors vacances scolaires, après la sortie du système éducatif. Cet emploi a pu débiter alors que le jeune était encore en formation initiale.

Les **contrats temporaires** recouvrent les CDD, les contrats d'intérim, les contrats aidés et les contrats saisonniers.

Les **contrats à durée indéterminée (CDI)** recouvrent les contrats à durée indéterminée de droit privé mais également ici, par commodité de langage, le statut de fonctionnaire.

Les **contrats aidés** recouvrent les contrats de qualification, les contrats d'adaptation, les CES, les contrats emploi-jeune ainsi que les autres mesures d'aide à l'emploi (CIE, CIVIS...).

Le **salaire** correspond à la rémunération nette mensuelle, primes comprises, perçue à l'embauche lors du premier emploi.

Le **salaire médian** est le salaire au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés, quel que soit leur temps de travail.



Dans l'ensemble, les jeunes de la Génération 2001 ont commencé leur vie professionnelle avec des statuts similaires à ceux des jeunes de la Génération 98. D'une génération à l'autre, la proportion de débutants ayant un emploi à durée indéterminée a toutefois augmenté de sept points parmi les jeunes de niveau « bac+1 ou bac+2, non diplômés » et de huit points parmi les diplômés de second cycle universitaire. En revanche, elle a légèrement diminué pour les diplômés de troisième cycle universitaire en Sciences, puisqu'elle est passée de 52 % au sein de la Génération 98 à 49 % au sein de la Génération 2001.



# 1 Le premier emploi

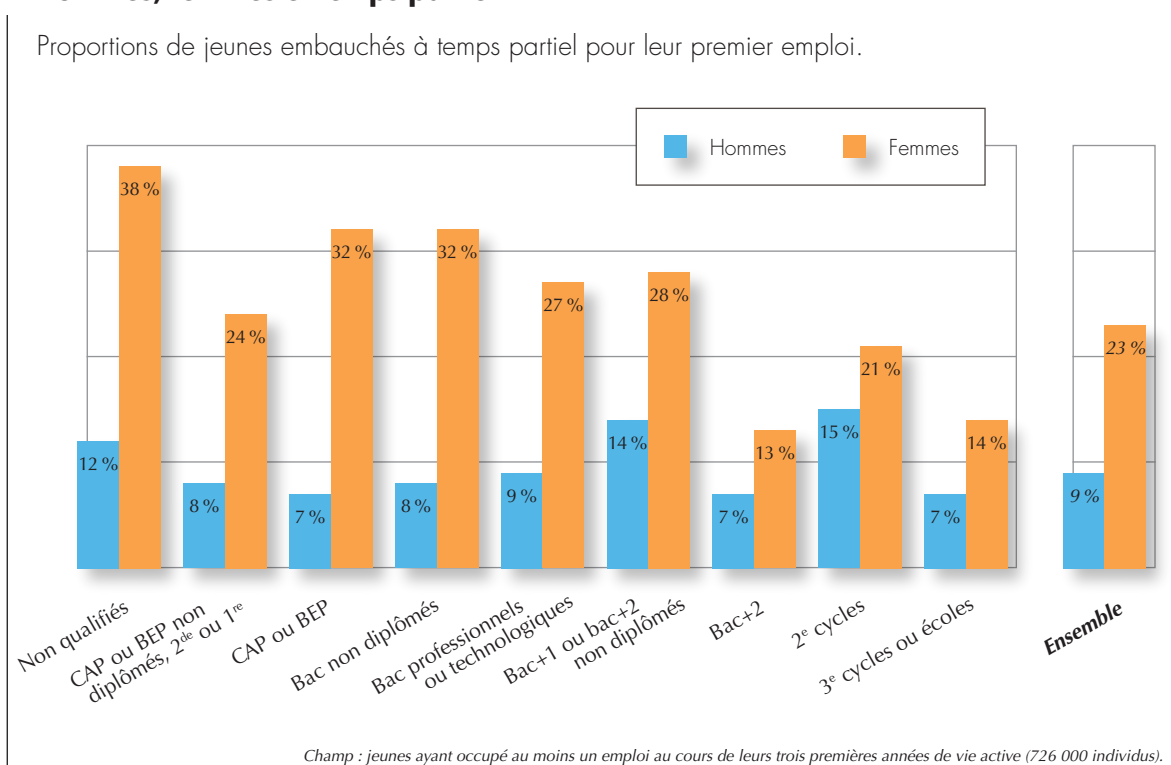
## Le premier emploi en quelques indicateurs

|   | Principaux contrats à l'embauche |           |           |              | Temps partiel<br>(En %) | Salaire mensuel net médian à l'embauche<br>(En euros) |
|---|----------------------------------|-----------|-----------|--------------|-------------------------|---|
|   | CDI                              | CDD       | Intérim   | Contrat aidé |                         |   |
|   | (En %)                           |           |           |              | (En %)                  | (En euros)  |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>31</b>                        | <b>23</b> | <b>22</b> | <b>18</b>    | <b>20</b>               | <b>970</b>  |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>28</b>                        | <b>26</b> | <b>31</b> | <b>10</b>    | <b>13</b>               | <b>1 000</b>  |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>34</b>                        | <b>27</b> | <b>18</b> | <b>14</b>    | <b>16</b>               | <b>990</b>  |
| Tertiaire   | 30                               | 36        | 14        | 14           | 27                      | 950   |
| Industriel  | 38                               | 21        | 22        | 14           | 7                       | 1 000   |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>28</b>                        | <b>27</b> | <b>30</b> | <b>9</b>     | <b>18</b>               | <b>1 000</b>  |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>31</b>                        | <b>27</b> | <b>21</b> | <b>16</b>    | <b>17</b>               | <b>990</b>  |
| Tertiaire   | 26                               | 29        | 15        | 22           | 27                      | 930   |
| Industriel  | 38                               | 24        | 29        | 8            | 6                       | 1 060   |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>32</b>                        | <b>27</b> | <b>22</b> | <b>13</b>    | <b>20</b>               | <b>1 000</b>  |
| <b>Bac+2</b>  | <b>32</b>                        | <b>37</b> | <b>21</b> | <b>6</b>     | <b>10</b>               | <b>1 120</b>  |
| De la santé ou du social  | 43                               | 47        | 7         | 1            | 8                       | 1 370   |
| DEUG  | 39                               | 39        | 10        | 8            | 17                      | 1 110   |
| BTS ou DUT tertiaire  | 29                               | 38        | 20        | 8            | 12                      | 1 040   |
| BTS ou DUT industriel   | 24                               | 29        | 36        | 5            | 6                       | 1 140   |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>51</b>                        | <b>30</b> | <b>7</b>  | <b>7</b>     | <b>18</b>               | <b>1 190</b>  |
| IUFM, LSH, Gestion  | 51                               | 31        | 7         | 8            | 19                      | 1 160   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 53                               | 30        | 7         | 5            | 17                      | 1 270   |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>56</b>                        | <b>31</b> | <b>6</b>  | <b>3</b>     | <b>10</b>               | <b>1 660</b>  |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 51                               | 33        | 7         | 5            | 13                      | 1 500   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 49                               | 41        | 6         | 1            | 12                      | 1 680   |
| École d'ingénieurs  | 76                               | 17        | 4         | 2            | 2                       | 1 830   |
| <b>Ensemble</b>   | <b>36</b>                        | <b>29</b> | <b>19</b> | <b>11</b>    | <b>15</b>               | <b>1 050</b>  |

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (726 000 individus).

## Hommes, femmes et temps partiel

Proportions de jeunes embauchés à temps partiel pour leur premier emploi.



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (726 000 individus).



De nombreux jeunes trouvent leur premier emploi dans le commerce. Mais l'éducation est le secteur qui embauche le plus de débutants diplômés de l'enseignement supérieur long.

Les jeunes ayant travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active, ont trouvé leur premier emploi principalement dans cinq secteurs. Le commerce arrive nettement en tête, puisqu'il a accueilli près d'un débutant sur cinq, suivi de la santé, des services aux particuliers, des services aux entreprises et de la construction qui ont recruté chacun un débutant sur dix.

La répartition des premiers emplois selon les secteurs d'activité varie nettement en fonction du niveau de formation des jeunes. La construction et les services aux particuliers constituent les principaux débouchés des jeunes sans qualification ou ayant un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat. En revanche, l'éducation, les activités financières et immobilières, ainsi que les services qualifiés aux entreprises, embauchent surtout des diplômés ayant au moins un bac+2. Ainsi, dans la construction, la moitié des débutants de la Génération 2001 ont un CAP ou un BEP alors que, dans l'éducation, les trois quarts sont diplômés de deuxième ou troisième cycle universitaire. Contrairement à ces secteurs, le commerce recrute aussi bien des jeunes non qualifiés que des jeunes diplômés d'un bac+2.

Trois secteurs, parmi ceux qui recrutent beaucoup de jeunes, sont assez représentatifs des différences de débouchés entre hommes et femmes. Les hommes sont quatre fois plus nombreux que les femmes à entamer leur carrière dans les industries des biens intermédiaires. À l'inverse, la santé, à l'image de l'ensemble des activités tertiaires, est le secteur le plus féminisé : les quatre cinquièmes des débutants sont des femmes. Les services aux entreprises réalisent en apparence la parité puisque les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à y faire leurs débuts professionnels. Mais, au sein de ce secteur, qui est très hétérogène, elles trouvent deux fois plus souvent un premier emploi dans le domaine du nettoyage que dans celui de l'informatique.

La moitié des jeunes de la Génération 2001 ayant travaillé au cours des trois premières années de vie active ont commencé leur carrière professionnelle dans une entreprise de moins de 50 salariés, et un sur dix dans une grande entreprise de plus de 500 salariés. 88 % trouvent leur premier emploi dans le secteur privé. Ils sont le plus souvent recrutés pour une durée limitée, en particulier dans l'industrie (76 %).

*Pour les jeunes intérimaires, le secteur d'activité pris en compte est celui de l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur première mission d'intérim.*

Les industries de **biens intermédiaires** sont les produits minéraux, le textile, le bois, le papier, le carton, le caoutchouc, le plastique, les produits chimiques, les métaux, le matériel électrique et les composants électroniques. L'énergie a également été considérée comme un bien intermédiaire.

Au sein du secteur des **services aux entreprises**, les « services opérationnels aux entreprises », tels le nettoyage, la sécurité ou la voirie, ont été distingués des « services qualifiés », qui recouvrent des activités comme l'informatique, la comptabilité, la publicité, les services en architecture ou les postes et télécommunications.



La répartition des premiers emplois par secteur d'activité n'a que très peu changé de la Génération 98 à la Génération 2001. La seule évolution notable concerne la construction. La proportion de jeunes qui commencent leur carrière professionnelle dans ce secteur a en effet augmenté de trois points, et la construction devance désormais l'éducation et l'administration. La part de débutants ayant un contrat à durée limitée a diminué dans la quasi-totalité des secteurs, et en particulier dans l'éducation (- 12 points). Mais le clivage entre l'industrie et le tertiaire demeure. Ainsi, 68 % des jeunes de la Génération 2001 qui ont commencé leur vie professionnelle dans l'automobile ont été recrutés en tant qu'intérimaires. En revanche, moins de la moitié de ceux qui ont débuté dans le secteur des services ont été embauchés pour une durée limitée.

## 2 Le premier employeur

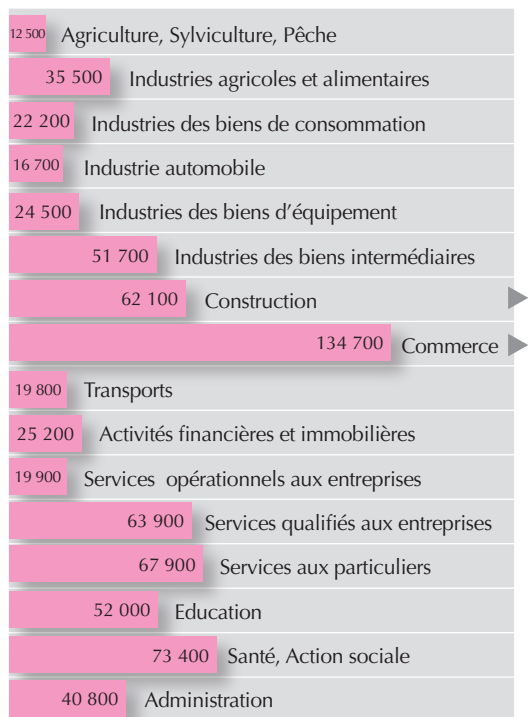
### Le secteur d'activité du premier employeur

|  | Répartition par secteurs d'activité |               |                   |            |       |  | Part de femmes | Embauches en            |           |
|--|-------------------------------------|---------------|-------------------|------------|-------|--|----------------|-------------------------|-----------|
|  | Ensemble                            | Non qualifiés | Niveau CAP ou BEP | Niveau bac | Bac+2 | 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle |                | contrat à durée limitée | intérim   |
|  | (En %)                              |               |                   |            |       |  |                | (En %)                  | (En %)    |
| Agriculture, Sylviculture, Pêche       | 2                                   | 4             | 2                 | 2          | 1     | 0                                      | 24             | 63                      | 8         |
| Industries agricoles et alimentaires   | 5                                   | 7             | 7                 | 5          | 3     | 2                                      | 39             | 73                      | 36        |
| Industries des biens de consommation   | 3                                   | 2             | 3                 | 3          | 3     | 3                                      | 46             | 79                      | 41        |
| Industrie automobile                   | 2                                   | 4             | 3                 | 2          | 2     | 1                                      | 18             | 83                      | 68        |
| Industries des biens d'équipement      | 3                                   | 2             | 2                 | 4          | 5     | 3                                      | 22             | 73                      | 43        |
| Industries des biens intermédiaires    | 7                                   | 8             | 10                | 7          | 7     | 4                                      | 21             | 78                      | 46        |
| Construction                           | 9                                   | 15            | 15                | 8          | 5     | 2                                      | 7              | 60                      | 25        |
| Commerce                               | 19                                  | 22            | 21                | 25         | 15    | 9                                      | 49             | 63                      | 17        |
| Transports                             | 3                                   | 2             | 2                 | 4          | 3     | 2                                      | 37             | 69                      | 30        |
| Activités financières et immobilières  | 3                                   | 0             | 0                 | 2          | 7     | 7                                      | 62             | 66                      | 15        |
| Services opérationnels aux entreprises | 3                                   | 4             | 3                 | 3          | 2     | 2                                      | 50             | 58                      | 9         |
| Services qualifiés aux entreprises     | 9                                   | 2             | 2                 | 8          | 11    | 21                                     | 43             | 48                      | 24        |
| Services aux particuliers              | 9                                   | 16            | 13                | 10         | 6     | 5                                      | 55             | 49                      | 5         |
| Education                              | 7                                   | 1             | 1                 | 3          | 4     | 26                                     | 66             | 49                      | 1         |
| Santé, Action sociale                  | 10                                  | 7             | 10                | 7          | 20    | 6                                      | 81             | 66                      | 4         |
| Administration                         | 6                                   | 4             | 5                 | 6          | 5     | 6                                      | 51             | 69                      | 3         |
| Indéterminé                            | 0                                   | 0             | 1                 | 1          | 1     | 1                                      | 22             | 67                      | 40        |
| <b>Ensemble</b>                        | 100                                 | 100           | 100               | 100        | 100   | 100                                    | <b>45</b>      | <b>63</b>               | <b>19</b> |

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours des trois premières années de vie active (726 000 individus).

### Dans quels secteurs débutent-ils ?

Nombre de débutants par secteurs d'activité.

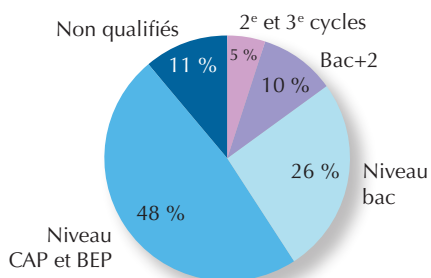


Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi et ayant déclaré le secteur d'activité de leur premier emploi (723 000 individus).

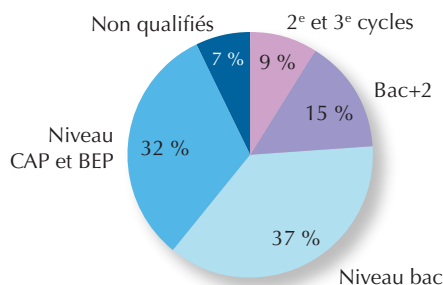
### Niveau de formation et secteur d'activité, deux exemples

Répartition par niveau de formation des jeunes ayant trouvé leur premier emploi dans deux secteurs d'activité :

#### La construction



#### Le commerce





Près de quatre jeunes sur dix obtiennent un contrat à durée indéterminée au cours de leur premier emploi.

Les deux tiers des jeunes ayant travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active ont accédé à au moins un contrat à durée indéterminée ou au statut de fonctionnaire (CDI). La moitié d'entre eux ont accédé à ce type d'emploi en moins de cinq mois. D'une façon générale, ils trouvent un CDI d'autant plus rapidement que leur niveau de formation est élevé. Seuls les titulaires d'un BTS ou d'un DUT font exception, en particulier lorsqu'ils sont issus d'une spécialité industrielle. Bien que nombreux à avoir accédé à un CDI, la moitié d'entre eux ont mis plus de huit mois pour l'obtenir.

Près de quatre jeunes sur dix ont obtenu un CDI au cours de leur premier emploi. Dans 64 % des cas, ils occupent toujours ce premier CDI au bout de leur troisième année de vie active.

Parmi les jeunes dont le premier CDI a été interrompu, sept sur dix ont démissionné et pour plus de la moitié ce premier CDI a duré moins d'une année. Près de 75 % sont de nouveau en emploi au terme de leur troisième année de vie active, plus de la moitié occupe d'ailleurs un nouveau CDI, alors que 18 % sont au chômage.

Le temps partiel est moins fréquent lorsque le premier emploi est à durée indéterminée. Il concerne un jeune sur cinq de niveau bac+1 ou bac+2 non diplômé. Il est en revanche quasi inexistant parmi les diplômés de grandes écoles, et notamment d'écoles d'ingénieurs.

Au premier CDI, l'écart de rémunération entre hommes et femmes est quasiment inexistant pour les jeunes qui travaillent dans la sphère publique ; en revanche, il atteint 100 euros dans le secteur privé. Il est assez marqué pour les jeunes sortis de l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme et qui travaillent dans le secteur privé : les jeunes garçons perçoivent 300 euros de plus que les filles.

Les **contrats à durée indéterminée (CDI)** recouvrent les contrats à durée indéterminée de droit privé mais également ici, par commodité de langage, le statut de fonctionnaire.

La **rémunération** correspond au salaire ou traitement mensuel net, primes comprises, que les jeunes déclarent percevoir à la fin de leur premier CDI, ou en mars 2004 s'il est toujours en cours à cette date.

Le **salaire médian** est le salaire au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés, quel que soit leur temps de travail.

### 3 Le premier contrat à durée indéterminée

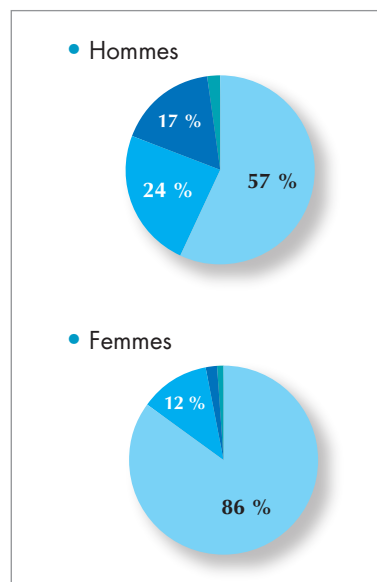
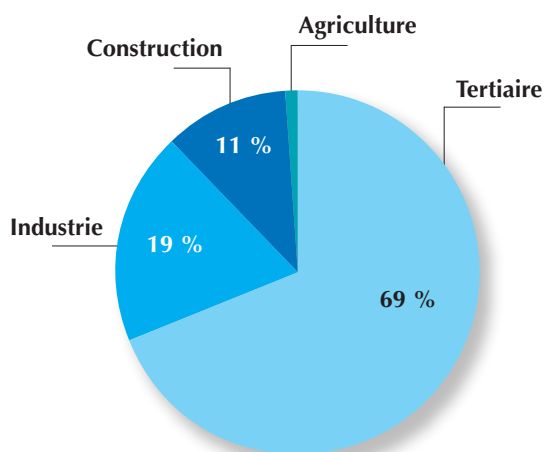
#### Le premier contrat à durée indéterminée en quelques indicateurs

|   | Ils ont occupé au moins un CDI | Leur premier CDI a été rompu | Lors de leur premier CDI               |                                   |                            |
|---|--------------------------------|------------------------------|--|-----------------------------------|----------------------------|
|   |                                |                              | Ils avaient un emploi de fonctionnaire | Ils travaillaient à temps partiel | Salaire mensuel net médian |
|   | (En %)                         | (En %)                       | (En %)                                 | (En %)                            | (En euros)                 |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>48</b>                      | <b>45</b>                    | <b>3</b>                               | <b>20</b>                         | <b>1 000</b>               |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>51</b>                      | <b>43</b>                    | <b>5</b>                               | <b>17</b>                         | <b>1 050</b>               |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>67</b>                      | <b>37</b>                    | <b>6</b>                               | <b>14</b>                         | <b>1 090</b>               |
| Tertiaire   | 62                             | 36                           | 11                                     | 25                                | 1 060                      |
| Industriel  | 71                             | 38                           | 3                                      | 6                                 | 1 100                      |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>68</b>                      | <b>37</b>                    | <b>4</b>                               | <b>18</b>                         | <b>1 080</b>               |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>68</b>                      | <b>33</b>                    | <b>4</b>                               | <b>15</b>                         | <b>1 120</b>               |
| Tertiaire   | 61                             | 38                           | 7                                      | 25                                | 1 080                      |
| Industriel  | 76                             | 28                           | 2                                      | 6                                 | 1 150                      |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>59</b>                      | <b>38</b>                    | <b>9</b>                               | <b>20</b>                         | <b>1 180</b>               |
| <b>Bac+2</b>  | <b>73</b>                      | <b>29</b>                    | <b>12</b>                              | <b>8</b>                          | <b>1 300</b>               |
| De la santé ou du social  | 80                             | 19                           | 42                                     | 6                                 | 1 500                      |
| DEUG  | 67                             | 38                           | 19                                     | 18                                | 1 300                      |
| BTS ou DUT tertiaire  | 71                             | 32                           | 3                                      | 8                                 | 1 190                      |
| BTS ou DUT industriel   | 75                             | 27                           | 3                                      | 5                                 | 1 300                      |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>71</b>                      | <b>49</b>                    | <b>46</b>                              | <b>14</b>                         | <b>1 320</b>               |
| IUFM, LSH, Gestion  | 72                             | 50                           | 49                                     | 14                                | 1 300                      |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 70                             | 34                           | 28                                     | 9                                 | 1 500                      |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>77</b>                      | <b>28</b>                    | <b>12</b>                              | <b>6</b>                          | <b>1 930</b>               |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 77                             | 31                           | 14                                     | 8                                 | 1 840                      |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 67                             | 23                           | 17                                     | 9                                 | 1 980                      |
| École d'ingénieurs  | 91                             | 28                           | 3                                      | 1                                 | 2 010                      |
| <b>Ensemble</b>   | <b>66</b>                      | <b>36</b>                    | <b>12</b>                              | <b>13</b>                         | <b>1 200</b>               |

Champs : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (726 000 individus) pour la première colonne ; jeunes ayant occupé au moins un contrat à durée indéterminée au cours de leurs trois premières années de vie active (480 000 individus) pour les autres colonnes.

#### Secteur d'activité

Répartition des premiers CDI de droit privé par secteurs d'activité.



Champ : jeunes ayant occupé au moins un CDI de droit privé durant leurs trois premières années de vie active (420 000 individus).

## ■ Parcours d'insertion



Plus de la moitié des jeunes de la Génération 2001 n'ont pas connu de chômage au cours de leur parcours d'insertion.

53 % des jeunes de la Génération 2001 n'ont pas été confrontés au chômage durant leurs trois premières années de vie active. Mais 28 % ont passé au total au moins six mois dans cette situation. Cette proportion varie fortement selon leur niveau de formation et la nature de leur diplôme : elle va de 2 % pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 de la santé ou du social à 54 % pour les jeunes sans qualification. L'éloignement de l'emploi a aussi touché les plus diplômés, puisqu'il a concerné un quart des jeunes issus de troisième cycle. Pour ces derniers, le chômage peut correspondre dans certains cas à des périodes d'attente en vue d'occuper un premier emploi relativement satisfaisant.

Quasiment tous les jeunes, sans distinction notable selon le niveau de diplôme ou le sexe, vont à l'ANPE durant leur première période de chômage de plus de trois mois. Au cours de cette période, plus de 80 % se sont inscrits à l'ASSEDIC. 61 % des hommes et 52 % des femmes se sont inscrits dans une agence d'intérim. Par ailleurs, 52 % des jeunes sont allés dans une mission locale ou une PAIO. Cette démarche est principalement le fait des jeunes ayant un bas niveau de formation, mais elle a été aussi effectuée par un tiers des diplômés de deuxième ou troisième cycle au chômage. Les quatre cinquièmes des jeunes qui se sont adressés à une mission locale ont eu plusieurs contacts avec ce type de structure. Enfin, 21 % des jeunes sont allés dans un CIO au cours de leur première période de chômage de plus de trois mois.

Quel que soit leur niveau de diplôme, bon nombre de jeunes au chômage font des démarches de recherche d'emploi directement auprès d'employeurs ou répondent à des offres d'emploi. Près de 60 % ont passé au moins un entretien d'embauche. Par ailleurs, 27 % des diplômés de second cycle ont présenté un concours de la Fonction publique au cours de leur première période de chômage de plus de trois mois.

Les périodes de **chômage** sont des temps déclarés comme tels dans le « calendrier professionnel mensuel » renseigné par les jeunes durant l'enquête.

Au cours de certaines de ces périodes de chômage, les jeunes ont parfois suivi une formation ou ont provisoirement arrêté de rechercher un emploi. À l'inverse, au cours de périodes de non-emploi, non déclarées comme du chômage, ils ont parfois recherché un emploi. Le chômage repéré dans l'enquête n'est donc pas le chômage au sens du BIT.

Durant l'enquête, les jeunes ont été interrogés sur les **démarches de recherche d'emploi** effectuées uniquement pendant les périodes de chômage supérieures à trois mois. Ils pouvaient décrire plusieurs démarches à la fois.



Tout au long des trois premières années de vie active, le chômage a concerné globalement la même proportion de jeunes dans la Génération 2001 que dans la Génération 98. Le temps total passé en recherche d'emploi est aussi sensiblement équivalent. En revanche, le parcours des jeunes de la Génération 2001 apparaît plus morcelé, avec des allers-retours plus fréquents entre l'emploi et le chômage : 39 % des jeunes qui ont été au chômage ont connu au moins deux périodes de chômage, contre 31 % pour la Génération 98.

Au cours des trois  
premières années  
de vie active

|  | Ils ont passé au total |       |        |               | Total |
|--|------------------------|-------|--------|---------------|-------|
|  | 0                      | 1 à 5 | 6 à 12 | plus<br>de 12 |       |
|  | mois au chômage        |       |        |               |       |
|  | (En %)                 |       |        |               |       |

|   |           |           |           |           |            |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| <b>Non qualifié</b>   | <b>36</b> | <b>10</b> | <b>12</b> | <b>42</b> | <b>100</b> |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>38</b> | <b>15</b> | <b>19</b> | <b>28</b> | <b>100</b> |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>57</b> | <b>18</b> | <b>13</b> | <b>12</b> | <b>100</b> |
| Tertiaire   | 53        | 19        | 13        | 15        | 100        |
| Industriel  | 60        | 18        | 12        | 10        | 100        |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>50</b> | <b>18</b> | <b>14</b> | <b>18</b> | <b>100</b> |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>58</b> | <b>21</b> | <b>11</b> | <b>10</b> | <b>100</b> |
| Tertiaire   | 51        | 21        | 15        | 13        | 100        |
| Industriel  | 68        | 20        | 7         | 5         | 100        |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>53</b> | <b>18</b> | <b>15</b> | <b>14</b> | <b>100</b> |
| <b>Bac+2</b>  | <b>57</b> | <b>24</b> | <b>13</b> | <b>6</b>  | <b>100</b> |
| De la santé ou du social  | 87        | 11        | 2         | 0         | 100        |
| DEUG  | 62        | 15        | 12        | 11        | 100        |
| BTS ou DUT tertiaire  | 47        | 30        | 17        | 6         | 100        |
| BTS ou DUT industriel   | 52        | 27        | 15        | 6         | 100        |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>66</b> | <b>14</b> | <b>11</b> | <b>9</b>  | <b>100</b> |
| IUFM, LSH, Gestion  | 67        | 14        | 11        | 8         | 100        |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 59        | 16        | 12        | 13        | 100        |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>53</b> | <b>22</b> | <b>15</b> | <b>10</b> | <b>100</b> |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 50        | 23        | 15        | 12        | 100        |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 60        | 16        | 15        | 9         | 100        |
| École d'ingénieurs  | 50        | 27        | 15        | 8         | 100        |
| <b>Ensemble</b>   | <b>53</b> | <b>19</b> | <b>13</b> | <b>15</b> | <b>100</b> |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## Démarches effectuées

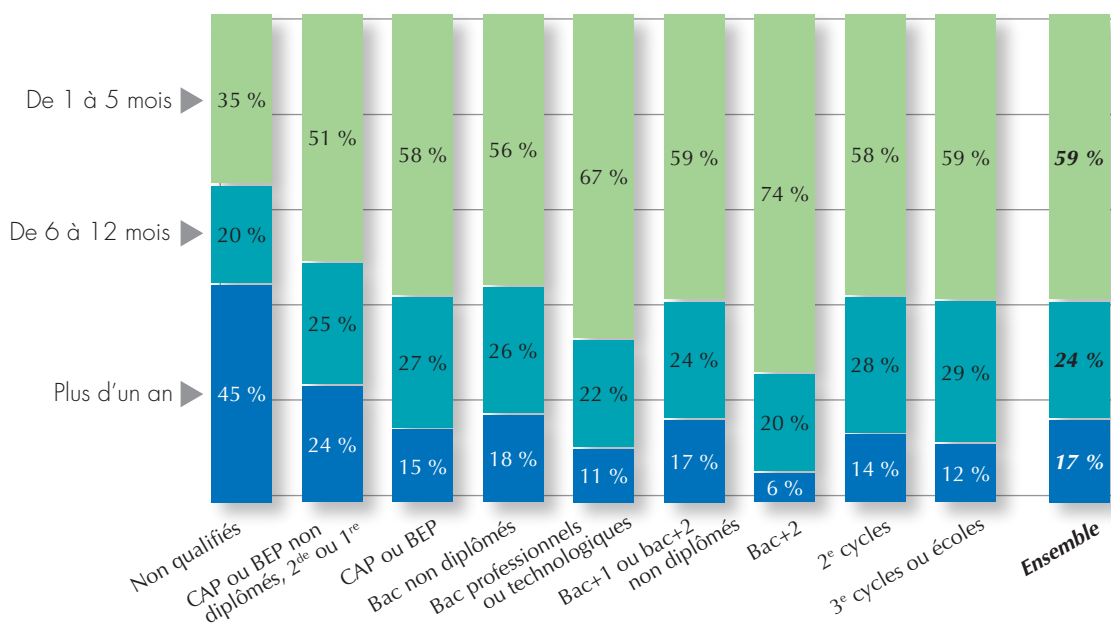
Lors de la première période de  
chômage de plus de trois mois

Plusieurs réponses possibles

- Ils sont allés à l'ANPE **90 %**
- Se sont inscrits à l'ASSEDIC **82 %**
- Ont fait une démarche auprès d'un employeur **76 %**
- Ont répondu à une offre d'emploi **70 %**
- Ont passé un entretien d'embauche **58 %**
- Se sont inscrits dans une agence d'intérim **55 %**
- Sont allés dans une mission locale, une PAIO **53 %**
- Sont allés dans un CIO **22 %**
- Ont passé un concours de la Fonction publique **12 %**
- Sont allés à l'APEC **9 %**
- N'ont rien fait de tout cela **2 %**

Champ : jeunes ayant connu au moins une période de chômage de plus de trois mois, ou étant au chômage au bout de trois ans de vie active (216 000 individus).

## Durée de la première période de chômage



Champ : jeunes ayant connu au moins une période de chômage au cours de leurs trois premières années de vie active (356 000 individus).



Plus d'un jeune sur dix a suivi une formation en dehors de l'emploi. En revanche, seul un sur vingt a repris des études.

Seulement 5 % des jeunes sortis du système éducatif en 2001 ont repris des études à temps plein au cours de leurs trois premières années de vie active. Ce retour sur les bancs de l'école a eu lieu à la rentrée 2002 pour plus de la moitié d'entre eux, et à la rentrée 2003 pour un cinquième d'entre eux. Il a été plus ou moins durable, mais dans la moitié des cas ce fut pour au moins neuf mois. La reprise d'études reste rare pour la plupart des niveaux de formation. Elle concerne le plus souvent les titulaires d'un baccalauréat professionnel tertiaire, d'un DEUG ou les jeunes sortis de l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme. Lorsqu'ils reprennent des études, les plus diplômés préparent souvent un concours d'accès à l'enseignement, tel le CAPES, l'agrégation ou le concours de professeur des écoles.

12 % des jeunes sortis du système scolaire en 2001 disent par ailleurs avoir suivi une ou plusieurs formations au cours d'une période hors de l'emploi, durant leurs trois premières années de vie active. Cette proportion atteint 27 % parmi les jeunes qui ont quitté l'école sans qualification, alors qu'elle n'est que de 6 % pour les diplômés de troisième cycle. Au-delà du niveau de formation, elle varie selon la spécialité et semble particulièrement sensible au fait que le jeune ait obtenu ou non le diplôme qu'il préparait au cours de sa dernière année d'études. Ainsi, les jeunes sortis non diplômés de CAP ou BEP, de terminale ou de l'enseignement supérieur sont nombreux à se former, tout comme les titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire, d'un DEUG ou d'un diplôme de deuxième cycle scientifique.

Ces jeunes suivent des formations de durée très variable. Ainsi, 36 % n'ont suivi que des stages de moins de quatre mois. 16 % ont en revanche suivi une formation d'au moins un an. Mais cette proportion dépasse 20 % pour les titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat tertiaire, ainsi que pour les jeunes sortis de terminale ou de l'enseignement supérieur non diplômés.

Parmi les jeunes qui se sont formés plus d'un mois, 19 % ont été orientés vers la formation par l'ANPE. 32 % sont passés par une mission locale ou une PAIO, cette proportion atteignant même 67 % parmi les jeunes sans qualification.

À tous les niveaux de formation, les jeunes qui se forment poursuivent des objectifs très divers. Plus de 40 % d'entre eux souhaitent apprendre ou se perfectionner dans un métier, acquérir un diplôme ou se réorienter professionnellement. 19 % entament également une formation pour se remettre à niveau. Cet objectif est d'ailleurs poursuivi par plus d'un quart des jeunes sortis du système éducatif sans qualification.

Dans 60 % des cas, la principale formation réalisée au cours des trois premières années de vie active se déroule uniquement en centre de formation. Dans 31 % des cas, une partie au moins de la formation s'est déroulée en entreprise.

Les **reprises d'études** correspondent à des temps d'études à temps plein (ce qui exclut donc les formations par apprentissage) dans un établissement scolaire ou universitaire, intervenant plus de douze mois après la fin de la formation initiale.

Les **périodes hors emploi** sont des périodes où le jeune n'occupait pas un emploi rémunéré dans une entreprise. Ces périodes peuvent être des temps de recherche d'emploi, de formation ou d'inactivité apparente. Lors de l'enquête, chaque jeune a été interrogé sur le nombre de formations qu'il a suivies au cours de chaque période hors emploi de plus de trois mois et il a dû décrire ces formations lorsqu'elles ont duré plus d'un mois.

La **principale formation** est la plus longue des formations suivies durant les périodes hors emploi.



## Reprise d'études et accès à la formation hors emploi

|   | (En %)                      |  |
|---|-----------------------------|--|
|   | Ils ont repris leurs études | Ils ont suivi au moins une formation hors emploi |
| <b>Non qualifié</b>   | 5                           | 27   |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | 3                           | 19   |
| <b>CAP ou BEP</b>   | 2                           | 10   |
| Tertiaire   | 3                           | 13   |
| Industriel  | 2                           | 8  |
| <b>Bac non diplômé</b>  | 5                           | 14   |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | 6                           | 10   |
| Tertiaire   | 9                           | 11   |
| Industriel  | 2                           | 7  |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | 8                           | 17   |
| <b>Bac+2</b>  | 4                           | 7  |
| De la santé ou du social  | 1                           | 1  |
| DEUG  | 9                           | 12   |
| BTS ou DUT tertiaire  | 4                           | 7  |
| BTS ou DUT industriel   | 4                           | 7  |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 7                           | 10   |
| IUFM, LSH, Gestion  | 7                           | 10   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 8                           | 13   |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 3                           | 6  |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 3                           | 8  |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 3                           | 6  |
| École d'ingénieurs  | 1                           | 5  |
| <b>Ensemble</b>   | <b>5</b>                    | <b>12</b>  |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## Se former, pourquoi ?

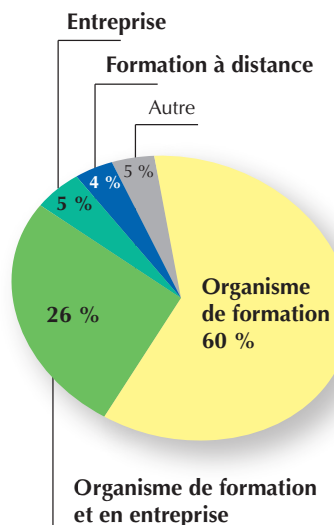
Finalités de la principale formation  
Plusieurs réponses possibles

- Apprendre un métier 47 %
- Se réorienter professionnellement 44 %
- Acquérir un diplôme ou un titre professionnel 43 %
- Se perfectionner dans un métier 40 %
- Se remettre à niveau 19 %
- Apprendre les techniques de recherche d'emploi 4 %
- Autres 10 %

Champ : jeunes ayant suivi au moins une formation hors emploi de plus d'un mois au cours de leurs trois premières années de vie active (73 000 individus).

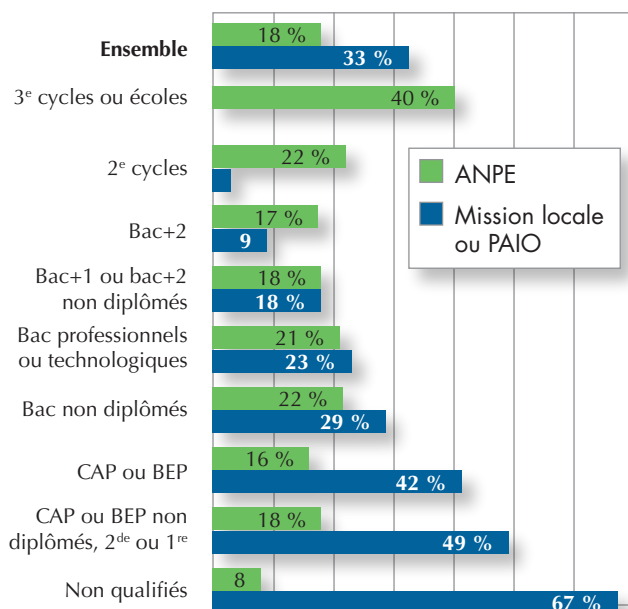
## Se former, où ?

Lieu de la principale formation



Champ : jeunes ayant suivi au moins une formation hors emploi de plus d'un mois au cours de leurs trois premières années de vie active (73 000 individus).

## Organisme ayant orienté vers la principale formation



Champ : jeunes ayant suivi au moins une formation hors emploi de plus d'un mois au cours de leurs trois premières années de vie active (73 000 individus).



Un quart des jeunes connaissent des périodes d'inactivité durant leur parcours d'insertion. Mais ces périodes sont souvent de courte durée et vécues comme « des vacances » avant l'entrée sur le marché du travail.

Plus d'un quart des jeunes de la Génération 2001 ont traversé une ou plusieurs périodes d'inactivité durant les trois années qui ont suivi leur sortie du système scolaire. Pour nombre d'entre eux, ces périodes d'inactivité sont concentrées en début de vie active et sont brèves : dans 60 % des cas, elles ont duré moins de quatre mois.

À l'opposé, seuls 4 % des jeunes ont passé plus d'un an en inactivité. Ces longues périodes d'inactivité, fréquentes chez les jeunes femmes (5 %), concernent également les jeunes hommes (3 %). Mais elles sont plus souvent le fait des jeunes femmes qui ont des enfants, et de celles sorties sans qualification du système scolaire (20 %).

Dans la plupart des cas, cette inactivité ne correspond pas à un retrait total du marché du travail. En effet, si un emploi leur avait été proposé au cours de leur première période d'inactivité de plus de trois mois, 54 % des jeunes l'auraient accepté en fonction de sa nature et 13 % auraient même accepté n'importe quel emploi.

Ces périodes d'inactivité semblent d'autant moins correspondre à un retrait total du marché du travail qu'elles sont loin d'être exemptes de recherche d'emploi. Ainsi durant la première de ces périodes, deux jeunes sur trois effectuent au moins une démarche de recherche d'emploi. Le plus souvent, ils s'inscrivent à l'Assedic, à l'ANPE ou prennent contact avec une mission locale ou une PAIO. Les démarches auprès des employeurs sont également courantes, qu'elles se fassent directement ou via l'inscription dans une agence d'intérim.

Lorsque l'inactivité dure, les jeunes continuent à rechercher un emploi. Leurs démarches sont mêmes plus fréquentes quand ils sont inactifs depuis au moins un an.

Les rencontres avec les responsables des missions locales peuvent être plus ou moins fréquentes : 28 % des jeunes ont plus de cinq contacts avec ce type de structures alors que 31 % ne s'y rendent qu'une seule fois au cours de leur période d'inactivité. L'intensité de ces contacts dépend peu de la durée passée en inactivité.

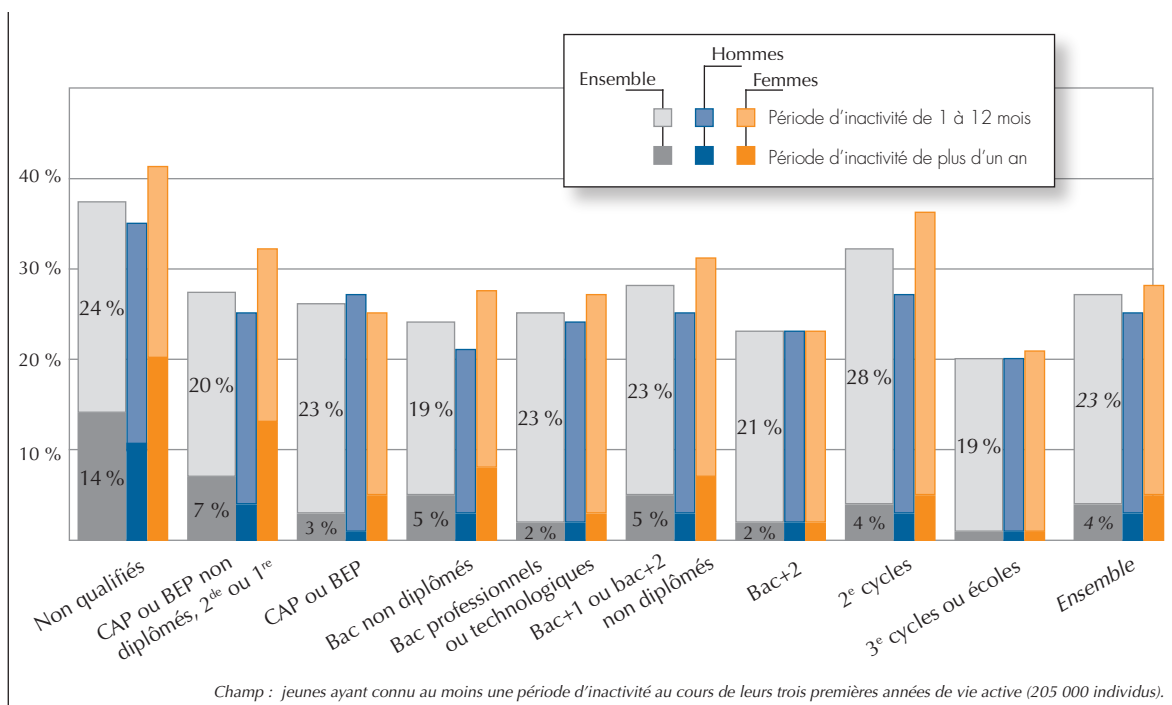
Les **périodes d'inactivité** sont des temps qui, durant l'enquête, n'ont pas été déclarés par les jeunes interrogés comme des périodes de travail rémunéré, de service national, de chômage, d'études ou de formation.

Cette définition de l'inactivité ne coïncide pas avec celle du BIT. Pour le BIT, les périodes d'inactivité se caractérisent en outre par une insuffisance des démarches de recherche d'emploi ou une relative indisponibilité pour occuper un emploi.

Durant l'enquête « Génération 2001 », les jeunes ont été interrogés sur leurs **démarches de recherche d'emploi**, le degré et les motifs de leur retrait du marché du travail uniquement pour les périodes de non-emploi de plus de trois mois.

## 6 Les temps d'inactivité

### Ils ont connu l'inactivité



### Les démarches de recherche d'emploi

Au cours de la première période d'inactivité

|   | De plus de 12 mois | De 4 à 12 mois | Ensemble |
|---|--------------------|----------------|----------|
| • Ils se sont inscrits à l'ASSEDIC                  | 64 %               | 71 %           | 67 %     |
| • Ils sont allés à l'ANPE                           | 47 %               | 48 %           | 47 %     |
| • Ils sont allés dans une mission locale, PAIO      | 24 %               | 34 %           | 28 %     |
| • Ils sont allés dans un CIO                        | 14 %               | 18 %           | 15 %     |
| • Ils sont allés à l'APEC                           | 2 %                | 1 %            | 2 %      |
| • Ils ont fait une démarche auprès d'un employeur   | 31 %               | 30 %           | 31 %     |
| • Ils ont répondu à une offre d'emploi              | 25 %               | 28 %           | 26 %     |
| • Ils ont passé un entretien d'embauche             | 24 %               | 21 %           | 23 %     |
| • Ils se sont inscrits dans une agence d'intérim    | 27 %               | 21 %           | 24 %     |
| • Ils ont passé un concours de la Fonction publique | 8 %                | 6 %            | 8 %      |
| • Ils ont effectué au moins une démarche            | 66 %               | 65 %           | 66 %     |
| • Nombre moyen de démarches                         | 2                  | 2,1            | 2        |

Champ : jeunes ayant connu au moins une période d'inactivité de plus de trois mois au cours des trois premières années de vie active (70 500 individus).

### Face à une proposition d'emploi

Face à une proposition d'emploi durant la première période d'inactivité, ils auraient :

|   | Refusé tout emploi | Accepté certains emplois | Accepté tout emploi |
|---|--------------------|--------------------------|---------------------|
| Ensemble  | 33 %               | 54 %                     | 13 %                |
| 3 <sup>e</sup> cycle ou écoles                              | 37 %               | 58 %                     | 5 %                 |
| 2 <sup>e</sup> cycle  | 42 %               | 55 %                     | 3 %                 |
| Bac+2   | 45 %               | 50 %                     | 5 %                 |
| Bac+1 ou bac+2 non diplômés                                 | 40 %               | 52 %                     | 8 %                 |
| Bac professionnel ou technologique                          | 31 %               | 56 %                     | 13 %                |
| Bac non diplômés  | 26 %               | 52 %                     | 22 %                |
| CAP ou BEP  | 32 %               | 55 %                     | 13 %                |
| CAP ou BEP non diplômés, 2 <sup>de</sup> ou 1 <sup>re</sup> | 36 %               | 38 %                     | 26 %                |
| Non qualifiés   | 19 %               | 66 %                     | 15 %                |

Champ : jeunes ayant connu au moins une période d'inactivité de plus de trois mois au cours des trois premières années de vie active (70 500 individus).



Presque un jeune sur huit déclare avoir été victime d'une discrimination à l'embauche. Pour nombre de femmes, cette discrimination apparaît comme étant de nature sexiste ou liée à leur situation familiale. Les hommes la perçoivent le plus souvent comme étant liée à leur origine culturelle.

Environ un jeune sur huit estime avoir été victime au moins une fois d'une discrimination à l'embauche durant son parcours d'insertion. Le nom, la couleur de la peau ou l'accent – autant de caractéristiques qui pourraient dénoter une origine étrangère –, ainsi que le sexe et la situation familiale, sont perçus comme les principaux motifs de cette discrimination. Viennent ensuite le lieu de résidence, le « look » ou une particularité physique.

Le sentiment d'avoir subi une discrimination est partagé par autant d'hommes que de femmes. Dans bien des cas, ces dernières estiment avoir été victimes de leur appartenance sexuelle ou de leur situation familiale, c'est-à-dire du fait d'avoir ou d'attendre un enfant. En revanche, elles dénoncent moins souvent que les hommes d'éventuelles pratiques de discrimination liées à leur origine.

Si 9 % des jeunes dont les deux parents sont nés en France estiment avoir été victimes de discrimination à l'embauche, cette proportion double parmi les jeunes dont l'un des parents au moins est né à l'étranger, et elle triple lorsque leurs deux parents sont nés hors des frontières de l'hexagone. Par ailleurs, le risque de se sentir discriminé est fortement corrélé au pays d'origine des parents. Il n'est pas plus important pour les jeunes originaires d'Europe du Sud que pour ceux dont les deux parents sont nés en France. En revanche, il est plus fort, entre 13 et 14 %, pour les jeunes originaires d'Asie, de Turquie ou d'Europe de l'Est, et il est nettement plus important encore pour les jeunes dont l'un des parents au moins est né en Afrique noire ou au Maghreb (respectivement 27 % et 32 %).

Si le niveau d'études protège généralement du chômage ou de conditions d'emploi précaires, il ne fait guère rempart face au sentiment de discrimination. En revanche, à niveau de formation équivalent, les jeunes ayant obtenu leur diplôme sont moins nombreux que ceux ayant échoué à déclarer avoir été victimes de discriminations lors de démarches de recherche d'emploi. Mais tous les diplômés ne préservent pas aussi bien du sentiment de discrimination. Les plus efficaces en la matière sont les diplômés, tels ceux d'ingénieur ou de la santé et du social, qui ouvrent l'accès, tacitement ou formellement, à certains emplois (postes d'ingénieurs ou d'infirmiers). Enfin, les jeunes ayant choisi une orientation scolaire qui s'écarte des stéréotypes de leur sexe semblent plus exposés que les autres. Ainsi, parmi les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique, d'un BTS ou d'un DUT, les hommes issus de spécialités tertiaires et les femmes issues des spécialités industrielles se plaignent plus fréquemment de pratiques discriminatoires à l'embauche.

Le **sentiment de discrimination** abordé ici, vise à prendre la mesure de perceptions discriminatoires ressenties par les jeunes au cours des différentes procédures de recrutement qui jalonnent leur parcours d'insertion.

Sont considérés comme **originaires de l'étranger** les jeunes dont le père ou la mère est né à l'étranger, sans aucun critère de nationalité.

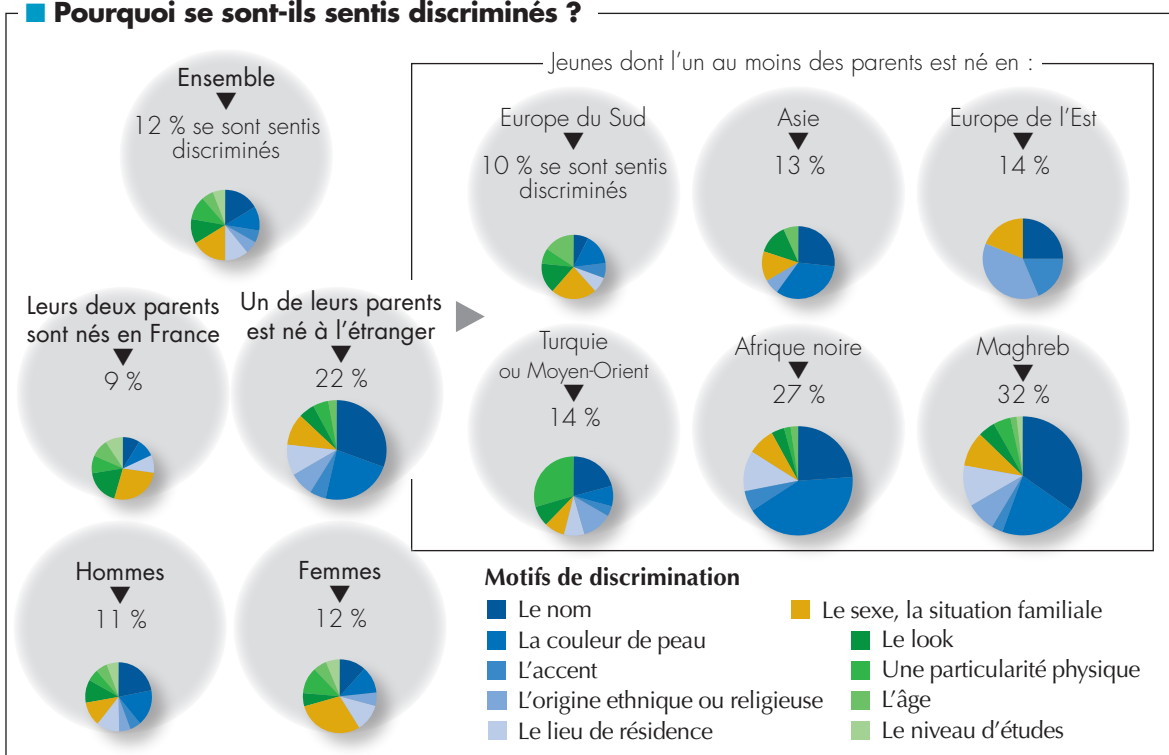
# 7 Discriminations

Ils ont le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche

|   | Ensemble  | Hommes    | Femmes    | Leurs deux parents sont nés en France | L'un au moins de leurs parents est né à l'étranger | Leurs deux parents sont nés à l'étranger |
|---|-----------|-----------|-----------|---------------------------------------|--|--|
|   | (En %)    | (En %)    |           | (En %)                                |  |  |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>20</b> | <b>17</b> | <b>27</b> | <b>15</b>                             | <b>29</b>  | <b>31</b>                                |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>18</b> | <b>18</b> | <b>17</b> | <b>12</b>                             | <b>30</b>  | <b>38</b>                                |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>10</b> | <b>9</b>  | <b>12</b> | <b>9</b>                              | <b>16</b>  | <b>17</b>                                |
| Tertiaire   | 11        | 9         | 12        | 9                                     | 20   | 22                                       |
| Industriel  | 10        | 10        | 11        | 9                                     | 13   | 14                                       |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>15</b> | <b>14</b> | <b>16</b> | <b>11</b>                             | <b>27</b>  | <b>33</b>                                |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>11</b> | <b>10</b> | <b>11</b> | <b>8</b>                              | <b>20</b>  | <b>26</b>                                |
| Tertiaire   | 12        | 18        | 11        | 10                                    | 21   | 28                                       |
| Industriel  | 8         | 8         | 17        | 6                                     | 19   | 24                                       |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>14</b> | <b>13</b> | <b>14</b> | <b>9</b>                              | <b>26</b>  | <b>35</b>                                |
| <b>Bac+2</b>  | <b>9</b>  | <b>8</b>  | <b>9</b>  | <b>7</b>                              | <b>17</b>  | <b>27</b>                                |
| De la santé ou du social  | 3         | 3         | 3         | 3                                     | 3  | 5  |
| DEUG  | 11        | 11        | 12        | 8                                     | 26   | 39                                       |
| BTS ou DUT tertiaire  | 10        | 12        | 9         | 9                                     | 15   | 22                                       |
| BTS ou DUT industriel   | 9         | 6         | 22        | 6                                     | 24   | 43                                       |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>7</b>  | <b>9</b>  | <b>6</b>  | <b>5</b>                              | <b>14</b>  | <b>24</b>                                |
| IUFM, LSH, Gestion  | 7         | 9         | 6         | 5                                     | 12   | 21                                       |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 8         | 8         | 9         | 4                                     | 30   | 42                                       |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>9</b>  | <b>5</b>  | <b>13</b> | <b>7</b>                              | <b>17</b>  | <b>28</b>                                |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 12        | 7         | 15        | 10                                    | 20   | 36                                       |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 7         | 6         | 8         | 5                                     | 13   | 22                                       |
| École d'ingénieurs  | 6         | 3         | 12        | 5                                     | 11   | 6  |
| <b>Ensemble</b>   | <b>12</b> | <b>11</b> | <b>12</b> | <b>9</b>                              | <b>22</b>  | <b>29</b>                                |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## Pourquoi se sont-ils sentis discriminés ?





# **La diversité des parcours d'entrée dans la vie active**

---



### Le parcours suivi par l'ensemble de la Génération 2001

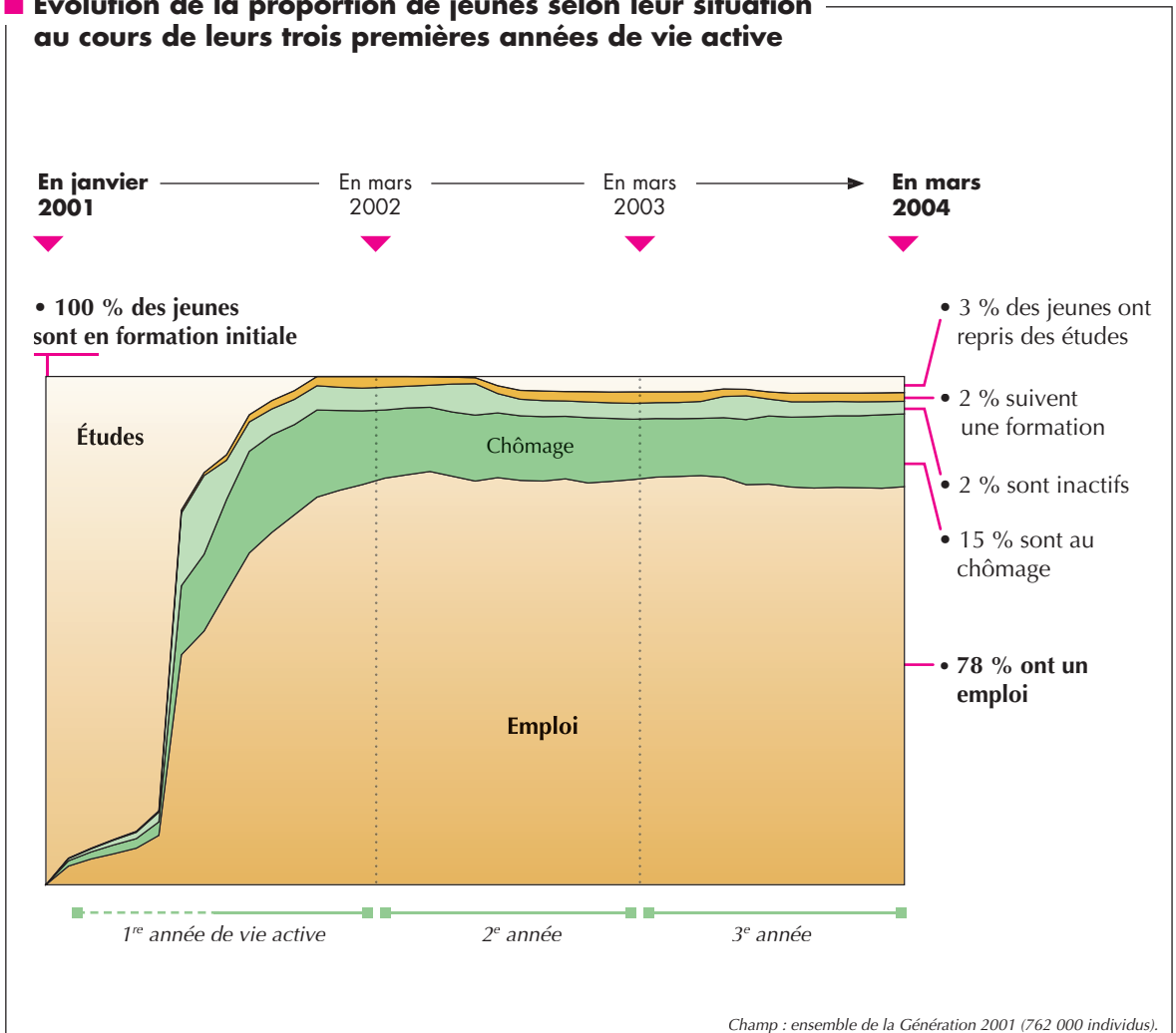
Au-delà du temps d'accès à l'emploi, l'enquête « Génération 2001 » permet d'étudier le parcours d'insertion professionnelle des jeunes tout au long des premières années qui suivent leur sortie du système éducatif.

Sur la base d'un calendrier professionnel, elle recense en effet mois par mois la situation de chaque jeune : emploi, chômage, inactivité, formation hors emploi (principalement des stages) ou reprises d'études. À partir des calendriers individuels, qui décrivent la durée et l'enchaînement des différentes situations que traverse

chaque jeune, il est possible de retracer le parcours d'insertion de l'ensemble de la Génération 2001, sous la forme du chronogramme ci-dessous.

Ce chronogramme gomme l'enchaînement des situations individuelles, mais il donne une première idée de l'évolution de leur poids au fil des mois passés par la Génération 2001 sur le marché du travail. Il montre notamment que la part de jeunes ayant un emploi progresse fortement au cours de la première année de vie active, puis se stabilise.

#### ■ Évolution de la proportion de jeunes selon leur situation au cours de leurs trois premières années de vie active





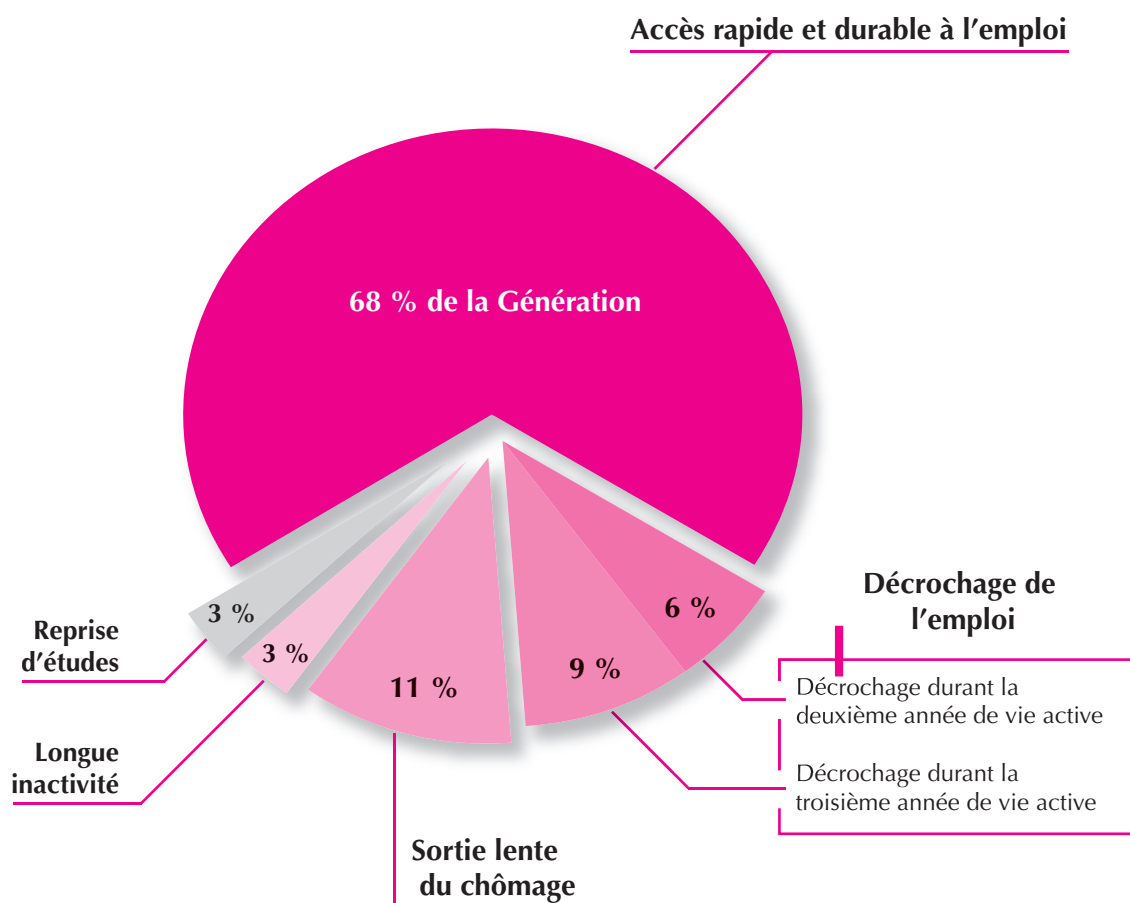
## Six trajectoires types d'insertion professionnelle

Les trajectoires suivies par chaque jeune ont été regroupées en fonction de leur proximité selon la méthode du LIRHE : deux jeunes ont des trajectoires d'autant plus proches qu'ils traversent au même moment la même situation ; inversement, ils ont des trajectoires éloignées lorsque le nombre de mois au cours desquels leur situation diffère est élevé. Cette méthode permet de saisir les principales transitions entre les différentes situations.

Six trajectoires types ont ainsi été identifiées. La première, largement majoritaire, est une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. La deuxième correspond à un décrochage de l'emploi au cours de la deuxième année

de vie active alors que pour la troisième trajectoire, le basculement hors de l'emploi se réalise après plus de deux ans de vie professionnelle. Les quatrième et cinquième trajectoires se caractérisent par une longue période de chômage ou d'inactivité en début de vie active, puis par un accès très progressif à l'emploi. Enfin, une sixième trajectoire rassemble des jeunes ayant repris des études dans un établissement scolaire ou universitaire après avoir passé un an sur le marché du travail.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de la Génération 2001 selon ces six trajectoires d'insertion professionnelle.



Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

# Les trajectoires d'entrée dans la vie active

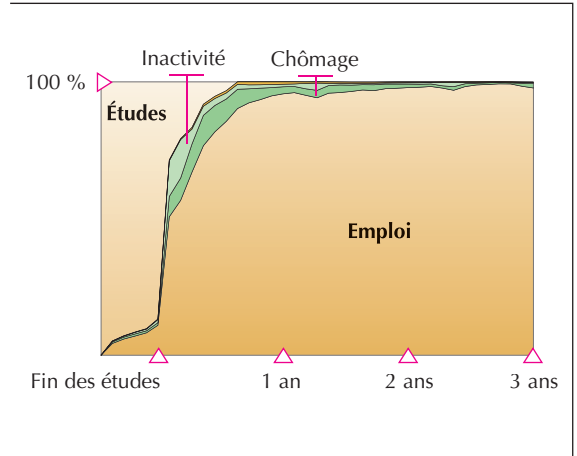
## Accès rapide et durable à l'emploi



**68 % des jeunes accèdent à l'emploi presque immédiatement après leur sortie du système éducatif et s'y maintiennent**

**tout au long de leurs trois premières années de vie active.** Au cours de cette période, ils passent en général moins de trois mois au chômage et plus d'une trentaine de mois en emploi.

Cette trajectoire n'est toutefois pas nécessairement synonyme de CDI ou de maintien chez le même employeur. Plus de la moitié de ces jeunes ont occupé au moins deux emplois. Seul un tiers accède directement à un premier emploi à durée indéterminée et 2 % travaillent pour la première fois en tant qu'indépendants. Au bout de trois ans de vie active, les deux tiers ont un emploi à durée indéterminée et 4 % sont travailleurs indépendants.



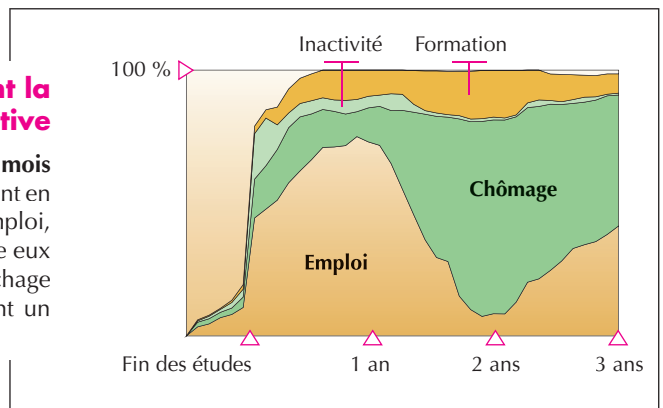
## Décrochage de l'emploi

**15 % de jeunes décrochent de l'emploi après avoir pourtant accédé rapidement au monde du travail.**



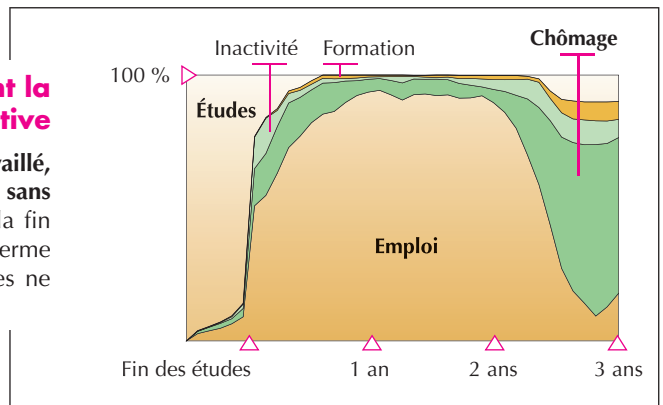
**Décrochage durant la deuxième année de vie active**

**6 % des jeunes décrochent de l'emploi dix-huit mois après être entrés sur le marché du travail.** Ils mettent en moyenne trois mois pour accéder à leur premier emploi, mais un an et demi plus tard, plus de 90 % d'entre eux ne travaillent plus. Pour plus d'un tiers, ce décrochage n'est pas définitif : ils retrouvent progressivement un emploi.



**Décrochage durant la troisième année de vie active**

**9 % des jeunes perdent leur emploi après avoir travaillé, pour la majorité d'entre eux, plus de deux ans sans aucune interruption.** La période intervient vers la fin des trois premières années de vie active. Et, au terme de ces trois années, plus de 80 % de ces jeunes ne travaillent pas.

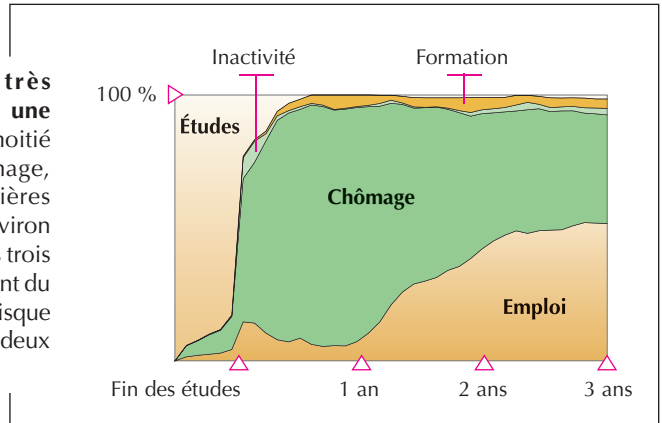


## Sortie lente du chômage



**11 % des jeunes accèdent très progressivement à l'emploi après une longue période de chômage.**

La moitié d'entre eux connaît plus de 20 mois de chômage, concentrés principalement sur les deux premières années qui suivent la sortie du système éducatif. Environ un sur cinq n'a jamais accédé à l'emploi durant les trois premières années de vie active. Mais cet éloignement du monde du travail n'est pas irréversible pour tous, puisque parmi les jeunes qui suivent cette trajectoire, un sur deux travaille au terme de ces trois années.

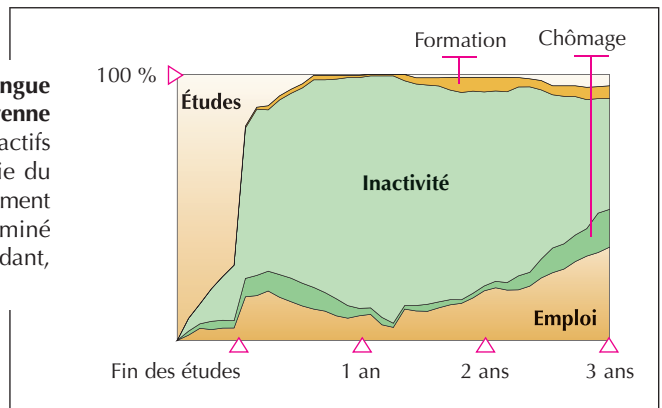


## Longue inactivité



**3 % des jeunes traversent une longue période d'inactivité, qui dure en moyenne deux ans.**

95 % d'entre eux sont inactifs au terme de la première année qui suit leur sortie du système éducatif. Mais ils entrent ensuite progressivement dans le monde du travail. Trois ans après avoir terminé leurs études, près d'un sur trois a un emploi. Cependant, 43 % n'ont jamais accédé à un emploi.

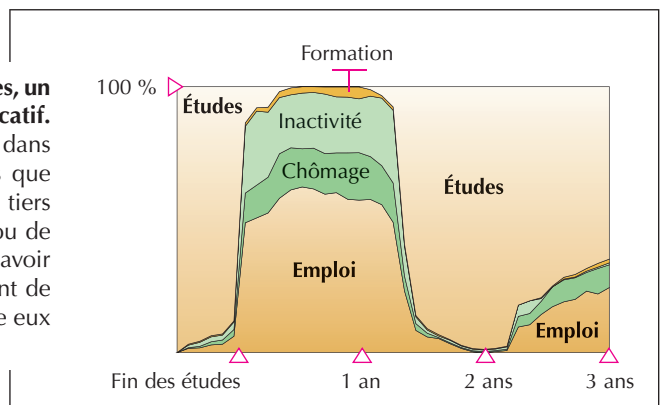


## Reprise d'études



**3 % des jeunes reprennent des études, un an après avoir quitté le système éducatif.**

Durant l'année qui suit leur entrée dans la vie active, 60 % d'entre eux travaillent alors que les autres sont au chômage ou inactifs. Pour un tiers de ces jeunes, le retour sur les bancs de l'école ou de l'université dure moins de deux ans : trois ans après avoir fait une première entrée dans la vie active, ils sont de retour sur le marché du travail et la plupart d'entre eux ont un emploi.



## ■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active



Les trois quarts des diplômés du supérieur accèdent rapidement et durablement à l'emploi. C'est le cas de six sortants du secondaire sur dix.

Les jeunes les plus diplômés connaissent les trajectoires d'entrée dans la vie active les plus favorables. Plus des trois quarts de ceux ayant au moins un bac+2 accèdent rapidement et durablement à l'emploi contre seulement un tiers des jeunes sans qualification. Les moins diplômés sont aussi nombreux à connaître une longue, et même une très longue période de chômage avant d'accéder à l'emploi, ou à décrocher de l'emploi après avoir travaillé plusieurs mois, voire plus d'une année.

Mais le niveau d'études ne fait pas tout. La spécialité de formation également influence l'entrée dans la vie active. Ainsi, 77 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriel accèdent immédiatement et durablement à l'emploi contre 69 % de leurs homologues issus d'une spécialité tertiaire. Les différences sont plus marquées encore pour les bacheliers. Ceux qui sortent d'une spécialité tertiaire connaissent des conditions d'entrée dans la vie active proches de celles des jeunes qui ont quitté le lycée sans obtenir leur baccalauréat : seulement 65 % s'insèrent de façon rapide et durable à l'emploi, 10 % n'accèdent à l'emploi qu'après un long passage par le chômage et 18 % décrochent de l'emploi au bout d'une ou deux années passées sur le marché du travail. À l'inverse, les bacheliers industriels connaissent des conditions d'insertion parmi les plus favorables : 85 % accèdent rapidement et durablement à l'emploi, moins de 3 % passent par un chômage persistant avant d'arriver à l'emploi et seulement 9 % décrochent de l'emploi.

L'obtention du diplôme joue aussi un rôle sur les premières années de vie active. Ainsi, les jeunes de niveau CAP ou BEP sont 48 % à accéder rapidement et durablement à l'emploi lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, contre 73 % quand ils sont diplômés. La situation des jeunes sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme est également particulièrement préoccupante. Ils ne sont que 64 % à accéder rapidement et durablement à l'emploi, comme les jeunes de niveau baccalauréat non diplômés.

À côté de ces trajectoires dominées par l'emploi ou la recherche d'emploi, 6 % des jeunes de la Génération 2001 se sont retrouvés, à un moment ou à un autre de leurs premières années de vie active, en « retrait » du marché du travail. Cette proportion atteint 14 % parmi les jeunes sans qualification. Les retraits du marché du travail concernent également les autres niveaux de formation, mais ils n'ont pas nécessairement toujours la même signification. Chez les moins diplômés, ils correspondent pour l'essentiel à de longues périodes d'inactivité, alors que les titulaires d'un DEUG se retirent temporairement du marché du travail, le plus souvent pour reprendre des études.

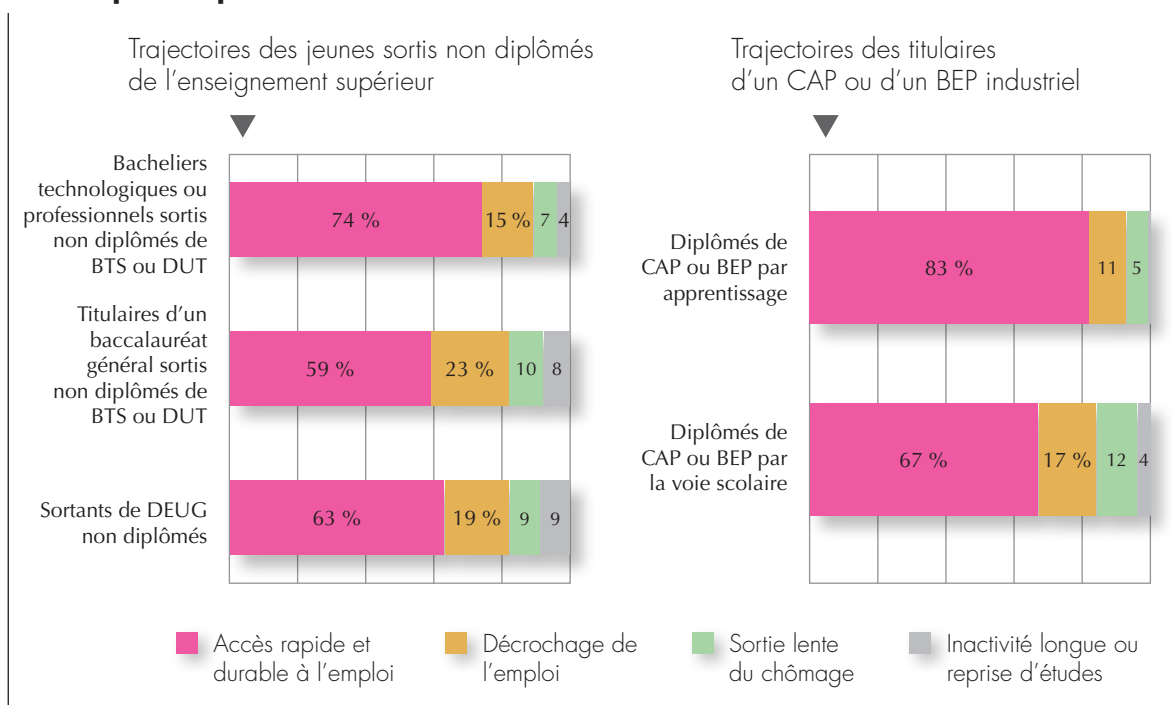
*La trajectoire de décrochage de l'emploi regroupe les jeunes qui ont accédé rapidement au monde du travail mais perdent leur emploi au cours de leur deuxième ou troisième année de vie active (cf. page 40).*

## Parcours et niveaux de formation

|   | Accès rapide et durable à l'emploi | Décrochage de l'emploi | Sortie lente du chômage | Longue inactivité ou reprise d'études |
|---|------------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
|   | (En %)                             |                        |                         |                                       |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>31</b>                          | <b>22</b>              | <b>33</b>               | <b>14</b>                             |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>48</b>                          | <b>25</b>              | <b>20</b>               | <b>7</b>                              |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>73</b>                          | <b>14</b>              | <b>9</b>                | <b>4</b>                              |
| Tertiaire   | 69                                 | 14                     | 12                      | 5                                     |
| Industriel  | 77                                 | 13                     | 8                       | 2                                     |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>64</b>                          | <b>17</b>              | <b>11</b>               | <b>8</b>                              |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>74</b>                          | <b>14</b>              | <b>7</b>                | <b>5</b>                              |
| Tertiaire   | 65                                 | 18                     | 10                      | 7                                     |
| Industriel  | 85                                 | 9                      | 3                       | 3                                     |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>64</b>                          | <b>18</b>              | <b>9</b>                | <b>9</b>                              |
| <b>Bac+2</b>  | <b>81</b>                          | <b>11</b>              | <b>4</b>                | <b>4</b>                              |
| De la santé ou du social  | 97                                 | 2                      | 0                       | 1                                     |
| DEUG  | 69                                 | 14                     | 7                       | 10                                    |
| BTS ou DUT tertiaire  | 78                                 | 13                     | 5                       | 4                                     |
| BTS ou DUT industriel   | 81                                 | 12                     | 4                       | 3                                     |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>74</b>                          | <b>11</b>              | <b>7</b>                | <b>8</b>                              |
| IUFM, LSH, Gestion  | 74                                 | 12                     | 6                       | 8                                     |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 75                                 | 9                      | 9                       | 7                                     |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>79</b>                          | <b>9</b>               | <b>10</b>               | <b>2</b>                              |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 75                                 | 11                     | 11                      | 3                                     |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 81                                 | 8                      | 9                       | 2                                     |
| École d'ingénieurs  | 83                                 | 5                      | 10                      | 2                                     |
| <b>Ensemble</b>   | <b>68</b>                          | <b>15</b>              | <b>11</b>               | <b>6</b>                              |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## Quelques trajectoires



## ■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active

Génération  
2001

Durant les trois premières années de vie active, le sexe, l'origine sociale et le pays d'origine des parents influent sur le parcours d'insertion. C'est pour les jeunes dont le niveau de formation est parmi les plus bas que leurs effets sont les plus nets.

Quel que soit leur niveau de diplôme, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à entrer dans le monde du travail : elles ne sont que 65 % à accéder immédiatement et durablement à l'emploi après leur sortie du système éducatif, contre 71 % des hommes. C'est pour les non-diplômés que cet écart est le plus marqué : 28 % des femmes contre 49 % des hommes suivent cette trajectoire d'insertion. À l'opposé, 36 % des femmes non diplômées connaissent un parcours marqué par un chômage persistant avant de trouver un emploi, contre 20 % de leurs homologues masculins. Seules les jeunes femmes titulaires d'un bac+2 s'insèrent plus fréquemment de façon rapide et durable (82 %) que les hommes (79 %). Cette exception est liée au fait qu'à ce niveau, elles sont surreprésentées au sein des formations de la santé et du social, pour lesquelles l'insertion est bonne.

Le pays d'origine des parents influe sur le parcours d'insertion des jeunes. Là encore, son effet varie en fonction du niveau de formation initiale. Les diplômés du secondaire et les jeunes sans diplôme sont nettement moins nombreux à accéder rapidement et durablement à l'emploi lorsqu'ils sont issus de l'immigration. Par ailleurs, parmi les jeunes non diplômés, ceux dont les parents sont d'origine étrangère connaissent plus fréquemment un parcours d'insertion marqué par un chômage persistant avant d'accéder à l'emploi.

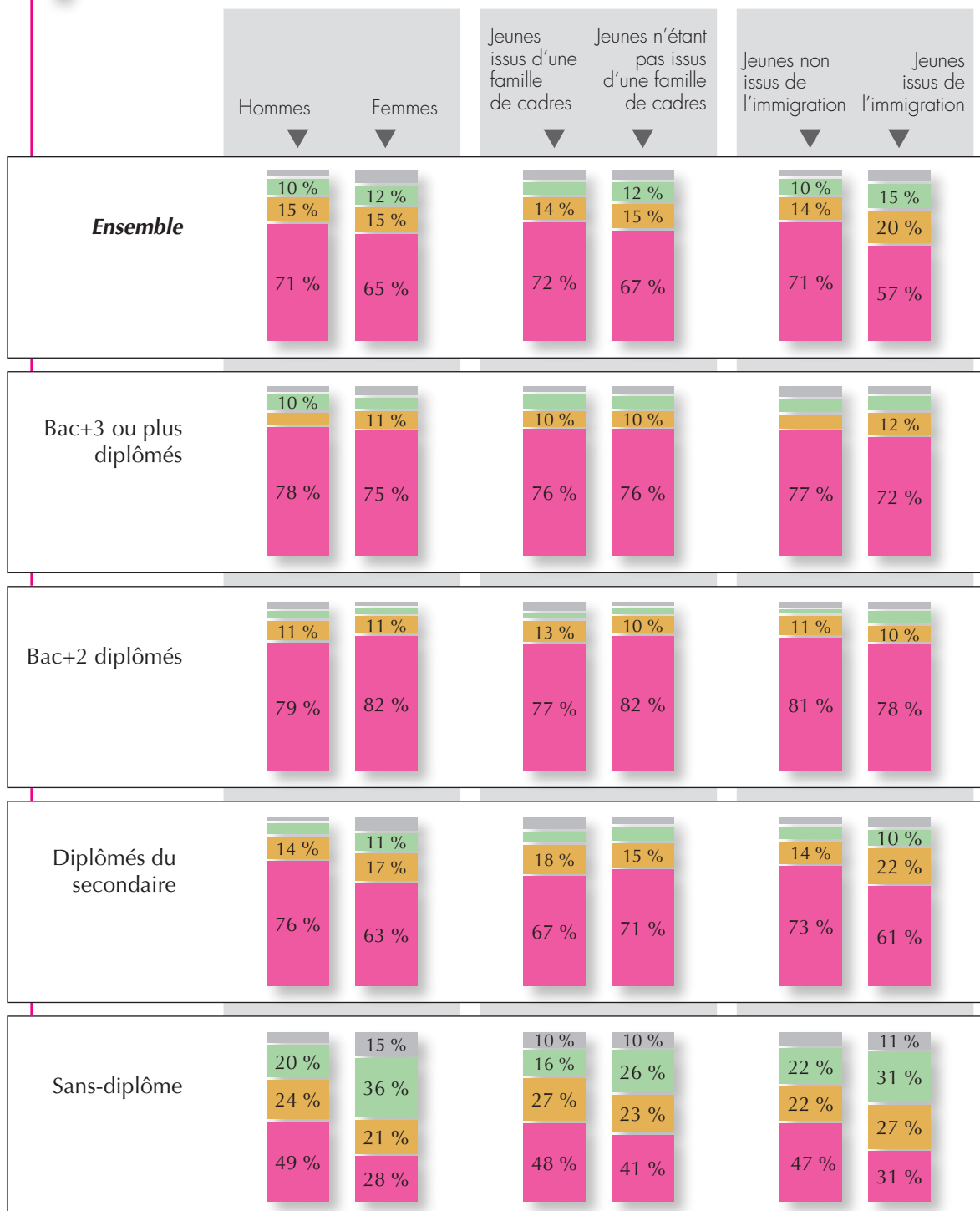
L'origine sociale joue un rôle très variable sur la trajectoire d'insertion des jeunes. Son influence est très faible pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche, les jeunes sans diplôme sont plus nombreux à suivre une trajectoire d'insertion favorable quand ils sont issus d'une famille de cadres que lorsque aucun de leurs parents n'est cadre. Mais surtout, leur origine sociale semble les protéger d'une trajectoire où le chômage est persistant avant l'accès à l'emploi. Ils ne sont en effet que 16 % à suivre ce type de parcours et à être issus d'une famille de cadre, contre 26 % pour leurs pairs d'origine plus modeste.

Les jeunes **issus de l'immigration** ont un de leurs deux parents au moins qui est né à l'étranger.

Les jeunes **issus d'une famille de cadres** ont un de leurs deux parents au moins qui était cadre ou exerçait une profession intellectuelle supérieure, lorsqu'ils sont sortis du système éducatif.

## Trajectoires

- Ils accèdent rapidement et durablement à l'emploi après leur sortie de formation initiale
- Ils décrochent de l'emploi durant la deuxième ou la troisième année de vie active
- Ils sortent lentement du chômage
- Ils suivent une trajectoire marquée par l'inactivité ou reprennent leurs études



Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## ■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active



La dégradation de la conjoncture économique apparue dès 2001 semble avoir pesé différemment sur les jeunes selon leur région de formation.

Les jeunes sortis du système éducatif en 2001 ont accédé à leur premier emploi en trois mois en moyenne. Ce premier contact avec le monde du travail a toutefois été plus ou moins rapide selon leur région de formation (qui est également la région d'insertion pour les trois quarts des jeunes). Il s'est fait en près de deux mois pour les jeunes formés en Pays-de-la-Loire ou en Auvergne alors qu'il a été plus tardif (près de quatre mois) pour ceux formés en Limousin ou PACA.

Cette plus ou moins grande rapidité d'accès au premier emploi témoigne d'une hiérarchie régionale qui, dans l'ensemble, va se prolonger durant la période d'insertion. Les jeunes formés dans le Sud-Est et le Nord de la France connaissent de plus grandes difficultés d'insertion : ils ont passé en moyenne moins de 75 % de leurs trois premières années de vie active en emploi, contre plus de 80 % pour les jeunes formés en région Centre, Bourgogne, Auvergne ou Alsace.

De même, le taux de chômage en début de parcours d'insertion varie sensiblement selon la région de formation. Au terme de la première année de vie active, il est inférieur à 13 % pour les jeunes formés en Bretagne, Île-de-France ou Pays-de-la-Loire alors qu'il dépasse 20 % pour le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, la Champagne-Ardenne ou la Picardie.

Mais au fil de la période d'insertion, la hiérarchie des régions, pour ce qui concerne le taux de chômage, va être bouleversée par la dégradation de la conjoncture économique apparue dès 2001. Cette dégradation semble en effet avoir pesé différemment sur les jeunes selon leur région de formation. Au niveau national, elle a même contrecarré la baisse tendancielle du taux de chômage au fil des mois de vie active : le taux de chômage de l'ensemble de la Génération 2001, après avoir baissé régulièrement durant les deux premières années de vie active jusqu'à atteindre 13 %, est ensuite remonté à 16 %.

Cette détérioration durant la troisième année de vie active a été plus marquée pour les jeunes issus des régions industrielles de l'Est de la France. Ainsi, les jeunes formés en Alsace, Lorraine ou Bourgogne ont vu leur taux de chômage croître très fortement, pour s'élever au-dessus de la moyenne nationale. En revanche, la détérioration a été moindre pour ceux formés dans le Sud de la France. Au final, au bout de trois ans de vie active, les jeunes formés en Alsace se retrouvent parmi les plus touchés par le chômage (16,7 %) ; alors que ceux formés en PACA, avec un taux de chômage de 15,5 %, se sont rapprochés de la moyenne nationale.

Quelle que soit la région dont ils sont issus, les jeunes perçoivent au bout de trois années de vie active un salaire médian net mensuel proche de celui de l'ensemble de la génération. Seuls ceux formés en Île-de-France font exception, avec un salaire médian nettement supérieur à celui de l'ensemble de la génération.

La **région de formation** est la région dans laquelle les jeunes résidaient lorsqu'ils ont quitté le système éducatif.

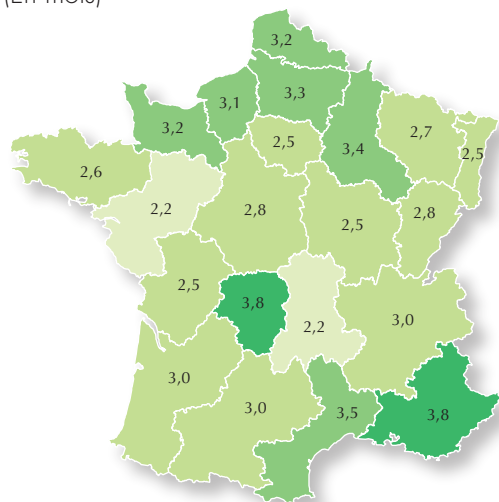
Le **salaire médian** est le salaire au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés, quel que soit leur temps de travail.



### 3 Insertion et région de formation

#### ■ L'accès au premier emploi

Temps moyen d'accès au premier emploi selon la région de formation  
(En mois)

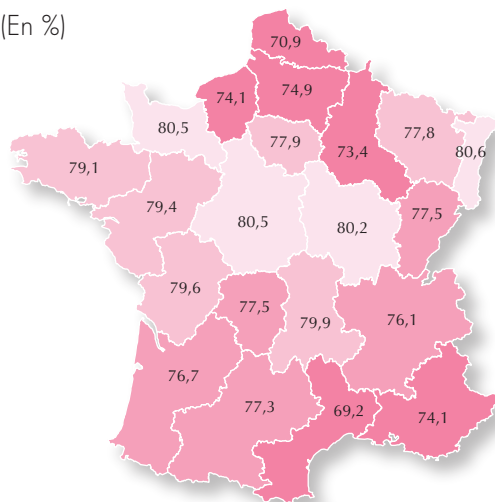


Pour l'ensemble de la Génération 2001 : 2,9 mois.

Champ : jeunes dont la région de formation se situe en France métropolitaine (762 000 individus).

#### ■ Le temps passé en emploi

Part du temps moyen passé en emploi durant les trois premières années de vie active, selon la région de formation  
(En %)

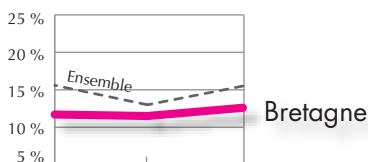


Pour l'ensemble de la Génération 2001 : 77 %.

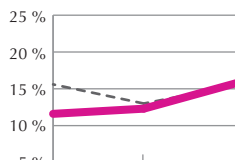
Champ : jeunes dont la région de formation se situe en France métropolitaine (762 000 individus).

#### ■ Des profils d'évolution du chômage

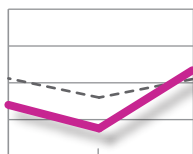
Évolution du taux de chômage des jeunes formés dans cinq régions



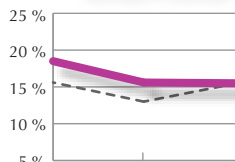
Au bout de — 1 an — 2 ans — 3 ans — de vie active



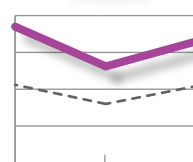
Île-de-France



Alsace



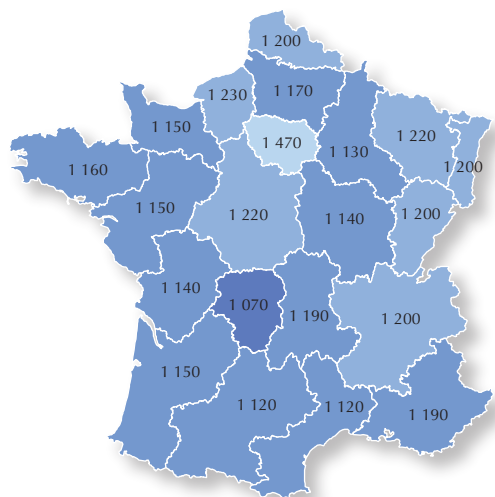
PACA



Nord-Pas-de-Calais

#### ■ Salaire

Salaire net mensuel médian au bout de trois ans de vie active, selon la région de formation  
(En euros)



Pour l'ensemble de la Génération 2001 : 1 200 euros.

Champ : jeunes dont la région de formation se situe en France métropolitaine et occupant un emploi en mars 2004 (594 000 individus).

## ■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active



Près d'un jeune sur quatre a changé de région au cours des trois premières années passées sur le marché du travail. Ceux qui, au terme de ces trois années, ne résident plus dans la région où ils se sont formés connaissent les meilleures conditions d'insertion professionnelle.

**Au** cours de leurs études, 11 % des jeunes ont changé de région. Cette proportion atteint 20 % parmi les diplômés du supérieur, soit quatre fois plus que parmi les sortants de l'enseignement secondaire. Ce taux de mobilité diffère toutefois selon les régions. Ainsi, celles situées autour du bassin parisien perdent beaucoup plus de jeunes que d'autres, telles l'Alsace, la Lorraine, Rhône-Alpes ou l'Île-de-France.

24 % des jeunes ont par ailleurs changé au moins une fois de région au cours de leurs trois premières années de vie active. Et, au terme de cette période, 13 % – 23 % des diplômés du supérieur et 8 % des sortants du secondaire – n'habitent plus la région dans laquelle ils ont effectué leur dernière année de formation initiale. Les migrants sont nombreux à partir des régions de la façade atlantique, alors que peu quittent l'Île-de-France. Cette région, en revanche, attire 32 % des jeunes qui effectuent une mobilité géographique. Elle est attractive pour les jeunes sortis de l'enseignement secondaire (25 %) et plus encore pour les diplômés du supérieur (39 %).

Qu'ils aient ou non quitté leur région de formation, plus de 87 % des diplômés du supérieur ont un emploi, et près de 66 % des jeunes sortis de l'enseignement secondaire occupent un emploi stable, au terme de leurs trois premières années de vie active. Changer de région ne semble donc guère influencer les conditions d'insertion. Ces constats sont toutefois à nuancer selon la nature de la mobilité. En effet, les diplômés de l'enseignement supérieur ne sont que 81 % à avoir un emploi s'ils ont migré de façon transitoire, contre 89 % s'ils ont migré de façon pérenne. De même, les sortants du secondaire accèdent plus facilement à un emploi stable lorsqu'ils ont effectué une mobilité pérenne (68 %) plutôt que transitoire (59 %).

*Un jeune a changé de région en cours d'études si sa région de résidence lorsqu'il est sorti du système éducatif diffère de celle qu'il habitait lorsqu'il était en classe de sixième.*

*Les changements de région en cours de vie active ont été évalués à partir de chaque situation d'emploi et de la situation au terme de la troisième année de vie active.*

*Un jeune a migré de façon transitoire si, au cours des trois premières années de vie active, il a quitté la région où il résidait lorsqu'il est sorti du système éducatif mais habite de nouveau dans cette région au terme de ces trois années.*

*Un jeune a migré de façon pérenne si, au cours des trois premières années de vie active, il a quitté la région où il résidait lorsqu'il est sorti du système éducatif et n'est pas revenu dans cette région au terme de ces trois années.*

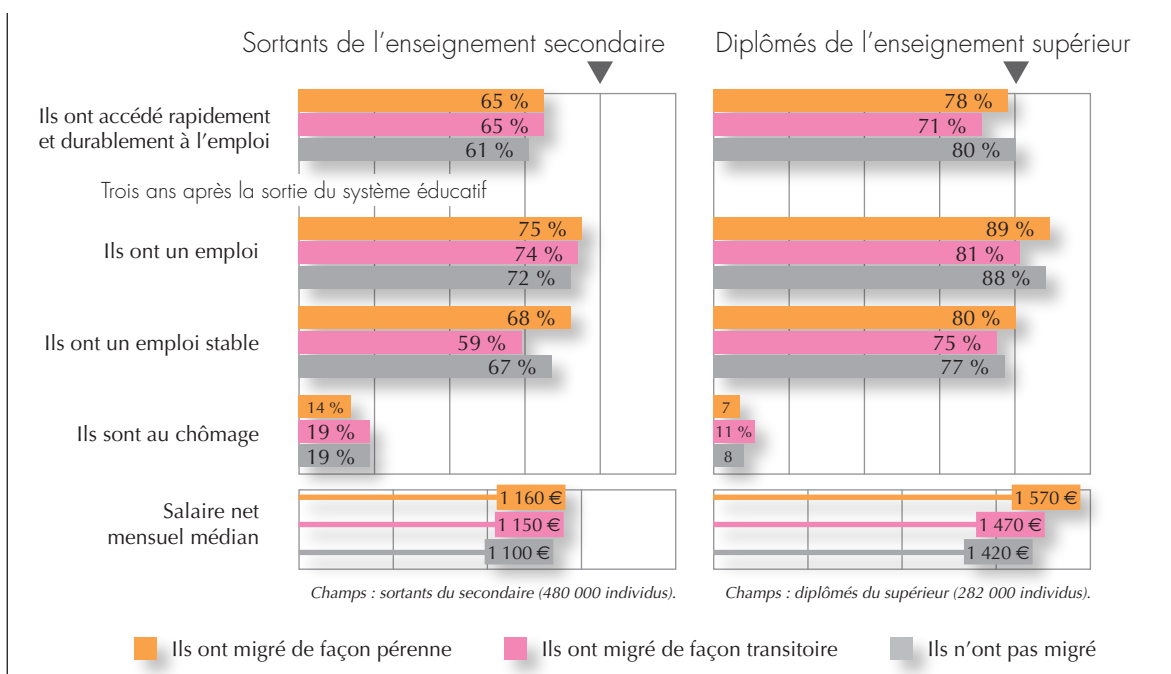
## 4 Mobilités géographiques

### ■ Mobilités géographiques durant les trois premières années de vie active

|   | Ils ont quitté au moins une fois leur région de formation | Ils ont quitté au moins une fois leur région de formation pour l'Île-de-France | Ils ont quitté au moins une fois leur région de formation                         |  |
|---|---|--|---|--|
|   |   |  | Mais y résident au bout de trois ans de vie active<br><b>Mobilité transitoire</b> | Et n'y résident plus au bout de trois ans de vie active<br><b>Mobilité « pérenne »</b> |
|   | (En %)  |  |   |  |
| <b>Non qualifié</b>   | <b>12</b>   | <b>3</b>   | <b>8</b>  | <b>4</b>   |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | <b>17</b>   | <b>3</b>   | <b>12</b>   | <b>5</b>   |
| <b>CAP ou BEP</b>   | <b>18</b>   | <b>4</b>   | <b>12</b>   | <b>6</b>   |
| Tertiaire   | 17  | 4  | 11  | 6  |
| Industriel  | 19  | 4  | 13  | 7  |
| <b>Bac non diplômé</b>  | <b>22</b>   | <b>6</b>   | <b>12</b>   | <b>10</b>  |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | <b>18</b>   | <b>3</b>   | <b>10</b>   | <b>8</b>   |
| Tertiaire   | 17  | 3  | 9   | 9  |
| Industriel  | 19  | 3  | 11  | 8  |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | <b>26</b>   | <b>10</b>  | <b>14</b>   | <b>12</b>  |
| <b>Bac+2</b>  | <b>30</b>   | <b>9</b>   | <b>11</b>   | <b>18</b>  |
| De la santé ou du social  | 33  | 6  | 7   | 26   |
| DEUG  | 30  | 13   | 11  | 18   |
| BTS ou DUT tertiaire  | 28  | 9  | 12  | 17   |
| BTS ou DUT industriel   | 30  | 8  | 13  | 16   |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>30</b>   | <b>12</b>  | <b>10</b>   | <b>20</b>  |
| IUFM, LSH, Gestion  | 29  | 12   | 9   | 19   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 37  | 13   | 13  | 24   |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | <b>43</b>   | <b>20</b>  | <b>11</b>   | <b>32</b>  |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 39  | 21   | 12  | 26   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 40  | 16   | 11  | 29   |
| École d'ingénieurs  | 54  | 25   | 7   | 47   |
| <b>Ensemble</b>   | <b>24</b>   | <b>8</b>   | <b>11</b>   | <b>13</b>  |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

### ■ Les effets de la mobilité





# Les mobilités dans l'emploi

---



## ■ Mobilités dans l'emploi



Un jeune sur deux a changé au moins une fois d'employeur au cours de ses trois premières années de vie active, et un sur quatre a effectué plus d'une mobilité.

95 % des jeunes ont travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active. Parmi eux, près de la moitié n'ont jamais eu de mobilité, trois sur dix n'ont changé qu'une fois d'employeur et près d'un sur quatre a effectué au moins deux mobilités. Ce sont les jeunes sortis de troisième cycle, de grandes écoles ou d'écoles de la santé et du social de niveau bac+2 qui changent le moins souvent d'employeur. À l'opposé, les titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'un deuxième cycle en Lettres, Sciences humaines ou Gestion et les sortants d'IUFM sont les plus mobiles.

Au terme de leur troisième année de vie active, plus de 20 % des jeunes travaillent dans le secteur de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale. Ce secteur est aux trois quarts alimenté par les jeunes femmes. Les jeunes hommes, quant à eux, travaillent principalement dans les secteurs du commerce et de la construction.

Au cours des trois premières années passées sur le marché du travail, la répartition des jeunes selon la taille des établissements qui les emploient se modifie légèrement au profit des plus grands. Au bout de trois ans de vie active, 38 % des femmes et 26 % des hommes travaillent dans ces grands établissements.

Les mobilités des jeunes se font aux dépens des entreprises privées, même si elles continuent d'employer les trois quarts d'entre eux au terme de leur troisième année de vie active. Toutefois, en trois ans, la proportion de jeunes travaillant dans la Fonction publique augmente de plus de cinq points pour les femmes et de près de trois points pour les hommes, pour atteindre respectivement 31 % et 14 %.

Une **mobilité** correspond à un changement d'entreprise ou d'établissement employeur, ou bien à une interruption d'activité suivie d'une reprise d'activité chez le même employeur.

Les mobilités sont analysées en comparant les emplois occupés par les jeunes en janvier 2002 et au printemps 2004.



Les mobilités des jeunes de la Génération 2001 sont aussi fréquentes que celles des jeunes de la Génération 98. Globalement, au cours des trois premières années de vie active, les évolutions de la répartition des jeunes entre secteurs d'activité sont semblables pour les deux générations. Seuls les services aux entreprises, qui étaient le deuxième secteur d'emploi des hommes, sont supplantés par la construction au sein de la Génération 2001.

## Les mobilités au cours des trois premières années de vie active

|   | Aucun emploi | Nombre de mobilités |     |      |               | Total |
|---|--------------|---------------------|-----|------|---------------|-------|
|   |              | Aucune              | Une | Deux | Trois ou plus |       |
| (En %)  |              |                     |     |      |               |       |
| <b>Non qualifié</b>   | 22           | 39                  | 22  | 11   | 6             | 100   |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | 8            | 39                  | 24  | 17   | 12            | 100   |
| <b>CAP ou BEP</b>   | 3            | 42                  | 29  | 15   | 11            | 100   |
| Tertiaire   | 5            | 42                  | 28  | 16   | 9             | 100   |
| Industriel  | 1            | 42                  | 30  | 15   | 12            | 100   |
| <b>Bac non diplômé</b>  | 3            | 38                  | 33  | 16   | 10            | 100   |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | 2            | 44                  | 28  | 15   | 11            | 100   |
| Tertiaire   | 3            | 43                  | 27  | 14   | 13            | 100   |
| Industriel  | 1            | 45                  | 29  | 16   | 9             | 100   |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | 5            | 43                  | 30  | 13   | 9             | 100   |
| <b>Bac+2</b>  | 1            | 42                  | 32  | 15   | 10            | 100   |
| De la santé ou du social  | 0            | 63                  | 25  | 8    | 4             | 100   |
| DEUG  | 4            | 46                  | 28  | 14   | 8             | 100   |
| BTS ou DUT tertiaire  | 1            | 35                  | 33  | 18   | 13            | 100   |
| BTS ou DUT industriel   | 1            | 35                  | 37  | 17   | 10            | 100   |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 3            | 39                  | 33  | 18   | 7             | 100   |
| IUFM, LSH, Gestion  | 3            | 37                  | 34  | 19   | 7             | 100   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 4            | 50                  | 27  | 13   | 6             | 100   |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 2            | 54                  | 31  | 10   | 3             | 100   |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 3            | 51                  | 32  | 10   | 4             | 100   |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 2            | 56                  | 28  | 11   | 3             | 100   |
| École d'ingénieurs  | 0            | 62                  | 29  | 6    | 3             | 100   |
| <b>Ensemble</b>   | 5            | 43                  | 29  | 14   | 9             | 100   |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## Évolution de la répartition des emplois occupés par les jeunes

|  | Hommes          |                             | Femmes          |                             | Ensemble        |                             |
|--|-----------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|
|  | En janvier 2002 | Évolution au printemps 2004 | En janvier 2002 | Évolution au printemps 2004 | En janvier 2002 | Évolution au printemps 2004 |
|  | (En %)          | (En points)                 | (En %)          | (En points)                 | (En %)          | (En points)                 |
| <b>Par secteurs d'activités</b>                |                 |                             |                 |                             |                 |                             |
| Agriculture, Sylviculture, Pêche               | 2,0             | + 0,4                       | 0,6             | - 0,2                       | 1,3             | + 0,2                       |
| Industries agricoles et alimentaires           | 5,7             | - 1,3                       | 3,6             | - 1,0                       | 4,7             | - 1,2                       |
| Industries des biens de consommation           | 2,9             | + 0,1                       | 2,9             | - 0,4                       | 3,0             | - 0,1                       |
| Industrie automobile                           | 3,0             | - 0,4                       | 1,0             | - 0,2                       | 2,1             | - 0,4                       |
| Industries des biens d'équipement              | 5,2             | 0,0                         | 1,6             | - 0,6                       | 3,6             | - 0,3                       |
| Industries des biens intermédiaires            | 9,3             | - 0,8                       | 2,7             | + 0,1                       | 6,4             | - 0,5                       |
| Énergie  | 0,7             | + 0,3                       | 0,5             | 0,0                         | 0,6             | + 0,2                       |
| Construction                                   | 16,1            | - 1,0                       | 1,6             | + 0,1                       | 9,6             | - 0,6                       |
| Commerce                                       | 17,1            | - 1,0                       | 20,0            | - 2,8                       | 18,5            | - 1,8                       |
| Transports                                     | 3,5             | - 0,3                       | 2,5             | - 0,1                       | 3,0             | - 0,2                       |
| Activités financières                          | 1,9             | + 0,3                       | 4,7             | 0,0                         | 3,1             | + 0,2                       |
| Activités immobilières                         | 0,4             | + 0,1                       | 0,7             | 0,0                         | 0,5             | + 0,1                       |
| Services aux entreprises                       | 11,5            | + 0,9                       | 11,0            | - 0,5                       | 11,4            | + 0,3                       |
| Services aux particuliers                      | 7,5             | - 1,4                       | 10,0            | - 1,6                       | 8,6             | - 1,5                       |
| Éducation, Santé, Action sociale               | 8,6             | + 1,5                       | 30,0            | + 4,7                       | 18,1            | + 3,0                       |
| Administration                                 | 4,6             | + 2,6                       | 6,6             | + 2,5                       | 5,5             | + 2,6                       |
| <b>Par tailles des établissements</b>          |                 |                             |                 |                             |                 |                             |
| Moins de 10 salariés                           | 24,6            | + 0,1                       | 20,1            | - 0,9                       | 22,6            | - 0,3                       |
| De 10 à 49 salariés                            | 25,7            | - 1,5                       | 21,3            | - 1,0                       | 23,8            | - 1,3                       |
| De 50 à 199 salariés                           | 17,6            | - 0,8                       | 17,0            | - 2,4                       | 17,3            | - 1,5                       |
| De 200 à 499 salariés                          | 8,3             | + 0,2                       | 7,2             | - 0,2                       | 7,8             | 0,0                         |
| 500 salariés et plus                           | 10,8            | 0,0                         | 6,4             | + 1,3                       | 8,9             | + 0,5                       |
| Administrations, entreprises publiques         | 13,0            | + 2,0                       | 28,0            | + 3,2                       | 19,6            | + 2,6                       |
| <b>Par types d'employeurs</b>                  |                 |                             |                 |                             |                 |                             |
| Fonction publique d'État                       | 7,6             | + 2,0                       | 14,0            | + 0,8                       | 10,4            | + 1,5                       |
| Fonction publique territoriale ou hospitalière | 2,9             | + 1,2                       | 11,5            | + 4,5                       | 6,7             | + 2,8                       |
| Entreprises                                    | 86,7            | - 4,9                       | 72,7            | - 5,9                       | 80,5            | - 5,4                       |
| Travailleurs indépendants ou aide familiale    | 2,8             | + 1,7                       | 1,8             | + 0,6                       | 2,4             | + 1,1                       |

Champ : jeunes occupant un emploi en janvier 2002 (516 000 individus) ou au terme de leur troisième année de vie active (593 000 individus).

## ■ Mobilités dans l'emploi



Au cours de leurs deuxième et troisième années de vie active, quatre jeunes sur dix changent de contrat de travail, principalement au profit des CDI.

Au cours de leurs deuxième et troisième années de vie active, 41 % des jeunes en emploi changent au moins une fois de contrat de travail. Cette évolution se traduit principalement par une augmentation du nombre de CDI et d'emplois de fonctionnaire, en particulier pour les femmes. La part de ce type d'emplois augmente en effet de 23 points, pour représenter 71 % des emplois occupés par les jeunes qui travaillent au terme de cette période. Les changements de contrat se font, en premier lieu, aux dépens des CDD mais également, pour une large part, des contrats d'intérim dont la proportion diminue de moitié durant les deuxième et troisième années de vie active.

Ces changements varient toutefois selon le niveau de formation des jeunes. L'augmentation des CDI et emplois de fonctionnaire est la plus forte pour les titulaires d'un bac+2 (+ 33,9 points). Elle est d'au moins 20 points pour les jeunes ayant un niveau de formation moins élevé. Elle est même de 15 points pour les jeunes qui ont au moins un bac+3, alors que ces derniers étaient déjà plus souvent que les autres en emploi pérenne au début de leur deuxième année de vie active. La part des emplois en intérim, quant à elle, se réduit principalement pour les jeunes de niveau baccalauréat à bac+2.

Au cours de leurs deuxième et troisième années de vie active, la moitié des jeunes restent chez le même employeur. Un quart d'entre eux voient néanmoins leur contrat de travail évoluer. Parmi ces jeunes qui changent de situation sans changer d'entreprise, six sur dix ont été embauchés en CDD et deux sur dix en contrat aidé, mais 94 % accèdent au final à un contrat à durée indéterminée. C'est au sein des fonctions publiques territoriale et hospitalière que les évolutions de contrat de travail sont les plus fréquentes : elles concernent 37 % des jeunes employés dans ces secteurs et n'ayant pas changé d'employeur, contre 25 % environ de leurs homologues travaillant dans une entreprise privée ou publique et 9 % pour la Fonction publique d'État.

Durant cette période, la part des jeunes travaillant à temps plein évolue également : elle passe de 88 à 92 %. Cette augmentation est plus importante pour les femmes que pour les hommes. Pour autant, au terme de la troisième année passée sur le marché du travail, les femmes restent plus nombreuses à travailler à temps partiel (13 %) que leurs homologues masculins (4 %).

Les évolutions des conditions d'emploi sont analysées entre janvier 2002 et au printemps 2004, pour les jeunes occupant un emploi à ces deux dates.

Un changement de contrat est défini comme le passage entre les formes d'emploi suivantes : « CDI ou fonctionnaire », « CDD » (y compris contrat saisonnier), « contrats aidés », « intérim », « autres contrats » ou « Travailleur indépendant ou aide familial ».



Durant les deuxième et troisième années de vie active, l'évolution des conditions d'emploi au profit des contrats à durée indéterminée est légèrement moins marquée pour la Génération 2001 que pour la Génération 98. Ce constat tient notamment au fait que les jeunes de cette nouvelle génération occupent un peu plus fréquemment que leurs prédécesseurs un CDI, ou un emploi de fonctionnaire, six mois après la fin des études. Si les évolutions du temps de travail sont semblables entre les deux générations, au terme de la troisième année de vie active, la part des jeunes travaillant à temps plein est plus importante pour la Génération 2001 que pour la Génération 98.



## ■ Évolution des contrats de travail et sexe

Entre janvier 2002 et le printemps 2004

|   | Hommes                    |  | Femmes                    |  | Ensemble                  |  |
|---|---------------------------|--|---------------------------|--|---------------------------|--|
|   | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) |
| CDI ou fonctionnaire                      | 50,8                      | + 20,9                                     | 43,7                      | + 26,5                                     | 47,7                      | + 23,3                                     |
| CDD                                       | 18,2                      | - 7,4                                      | 33,7                      | - 15,9                                     | 25,0                      | - 11,1                                     |
| Contrat aidé                              | 10,4                      | - 5,1                                      | 10,4                      | - 4,7                                      | 10,4                      | - 4,9                                      |
| Intérim                                   | 16,6                      | - 9,1                                      | 9,1                       | - 6,3                                      | 13,3                      | - 7,8                                      |
| Autre contrat                             | 0,8                       | - 0,4                                      | 1,1                       | - 0,2                                      | 1,0                       | - 0,4                                      |
| Travailleur indépendant ou aide familiale | 3,2                       | + 1,1                                      | 2,0                       | + 0,6                                      | 2,6                       | + 0,9                                      |
| Total                                     | 100,0                     |  | 100,0                     |  | 100,0                     |  |

Champ : jeunes occupant un emploi en janvier 2002 et au terme de leur troisième année de vie active (438 000 individus).

## ■ Évolution des contrats de travail et niveau de formation

Entre janvier 2002 et le printemps 2004

|   | Bac+5 et plus             |  | Bac+3 et bac+4            |  | Bac+2                     |  | Bac+1 ou bac+2, non diplômés |  |
|---|---------------------------|--|---------------------------|--|---------------------------|--|------------------------------|--|
|   | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %)    | Évolution au printemps 2004<br>(En points) |
| CDI ou fonctionnaire                      | 63,2                      | + 15,7                                     | 60,6                      | + 14,8                                     | 42,3                      | + 33,9                                     | 42,5                         | + 21,7                                     |
| CDD                                       | 24,2                      | - 13,1                                     | 26,8                      | - 10,1                                     | 32,9                      | - 19,8                                     | 22,4                         | - 8,3                                      |
| Contrat aidé                              | 3,0                       | - 0,8                                      | 6,1                       | - 2,9                                      | 6,4                       | - 2,6                                      | 15,7                         | - 4,1                                      |
| Intérim                                   | 3,0                       | - 2,3                                      | 3,0                       | - 1,4                                      | 14,6                      | - 11,6                                     | 15,9                         | - 10,7                                     |
| Autre contrat                             | 1,2                       | - 0,5                                      | 1,6                       | - 0,8                                      | 0,8                       | - 0,2                                      | 0,5                          | 0,0  |
| Travailleur indépendant ou aide familiale | 5,4                       | + 1,0                                      | 1,9                       | + 0,4                                      | 3,0                       | + 0,3                                      | 3,0                          | + 1,4                                      |
| Total                                     | 100,0                     |  | 100,0                     |  | 100,0                     |  | 100,0                        |  |

|   | Baccalauréat              |  | CAP ou BEP diplômés       |  | CAP ou BEP non diplômés ou BEPC |  |
|---|---------------------------|--|---------------------------|--|---------------------------------|--|
|   | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %)       | Évolution au printemps 2004<br>(En points) |
| CDI ou fonctionnaire                      | 43,2                      | + 27,8                                     | 48,3                      | + 20,5                                     | 41,1                            | + 19,9                                     |
| CDD                                       | 21,7                      | - 8,5                                      | 22,8                      | - 8,5                                      | 20,8                            | - 6,1                                      |
| Contrat aidé                              | 15,5                      | - 9,6                                      | 13,2                      | - 7,4                                      | 10,9                            | - 4,0                                      |
| Intérim                                   | 18,0                      | - 11,2                                     | 12,4                      | - 5,4                                      | 22,2                            | - 8,8                                      |
| Autre contrat                             | 0,5                       | - 0,2                                      | 1,2                       | - 0,3                                      | 1,1                             | - 0,8                                      |
| Travailleur indépendant ou aide familiale | 1,1                       | + 1,7                                      | 2,1                       | + 1,1                                      | 3,9                             | - 0,2                                      |
| Total                                     | 100,0                     |  | 100,0                     |  | 100,0                           |  |

Champ : jeunes occupant un emploi en janvier 2002 et au terme de leur troisième année de vie active (438 000 individus).

## ■ Évolution du temps de travail

Entre janvier 2002 et le printemps 2004

|                     | Hommes                    |  | Femmes                    |  | Ensemble                  |  |
|---------------------|---------------------------|--|---------------------------|--|---------------------------|--|
|                     | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) | En janvier 2002<br>(En %) | Évolution au printemps 2004<br>(En points) |
| Temps plein         | 93,0                      | + 3,0                                      | 80,9                      | + 5,7                                      | 87,7                      | + 4,2                                      |
| 80 %                | 1,7                       | - 0,8                                      | 6,1                       | - 0,8                                      | 3,7                       | - 0,9                                      |
| 60 %                | 1,4                       | - 0,5                                      | 2,6                       | - 1,1                                      | 1,9                       | - 0,7                                      |
| Mi-temps            | 2,8                       | - 1,4                                      | 6,5                       | - 2,1                                      | 4,4                       | - 1,7                                      |
| Moins d'un mi-temps | 1,1                       | - 0,3                                      | 3,9                       | - 1,7                                      | 2,3                       | - 0,9                                      |
| Total               | 100,0                     |  | 100,0                     |  | 100,0                     |  |

Champ : jeunes occupant un emploi en janvier 2002 et au terme de leur troisième année de vie active (438 000 individus).

## ■ Mobilités dans l'emploi



Au cours de leurs trois premières années de vie active, les diplômés du supérieur connaissent des évolutions de salaire plus importantes que les jeunes sortant du secondaire.

Les salaires des jeunes varient fortement selon leur niveau de formation initiale. Ainsi, lors de la première embauche, les diplômés de troisième cycle universitaire ont un salaire médian supérieur de 70 % à celui des jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement secondaire. Mais les écarts de rémunération ne sont réellement marqués qu'à partir du niveau bac+2.

Globalement, les hommes perçoivent lors de la première embauche un salaire médian supérieur de près de 7 % à celui des femmes. Toutefois, cet écart ne s'accroît pas au cours des premières années de vie active.

En revanche, les rémunérations des jeunes évoluent différemment selon leur niveau de formation initiale. Au cours des premières années de vie active, les diplômés de l'enseignement supérieur voient leur salaire médian progresser globalement de 19 %, alors que celui des jeunes issus du secondaire augmente de moins de 9 %.

L'évolution des salaires est également liée au secteur d'activité dans lequel le jeune travaille. Elle s'échelonne de 4 à 8 % en moyenne par an, et elle est légèrement plus importante dans les secteurs tertiaires, en particulier dans la finance, que dans les secteurs industriels.

La mobilité semble par ailleurs payante. Les jeunes qui changent d'emploi durant leurs premières années de vie active voient leur salaire progresser en moyenne de près de 9 %, contre seulement 4 % pour ceux qui n'effectuent pas de mobilité. Cette progression est d'autant plus importante qu'ils ont un niveau de formation élevé.

Le niveau de rémunération augmente également lorsque s'allonge le temps passé en emploi. Toutefois, parmi les jeunes qui ont peu travaillé, cette augmentation est moindre pour les femmes que pour les hommes. Alors qu'elle est du même ordre pour les hommes et les femmes qui ont passé plus des trois quarts de leurs premières années de vie active en emploi.

Le **salaire médian** est le salaire au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés, que soit leur temps de travail. Le **salaire** étant la rémunération nette mensuelle, primes incluses.

L'**évolution de salaire** est la différence entre le salaire perçu à l'embauche au premier emploi et le dernier salaire perçu au cours des trois premières années de vie active.

Une **mobilité** correspond à un changement d'entreprise ou d'établissement employeur, ou bien à une interruption d'activité suivie d'une reprise d'activité chez le même employeur.



Les jeunes de la « Génération 2001 » ont, dans l'ensemble, un niveau de salaire plus élevé que celui des jeunes qui ont quitté le système éducatif en 1998. De plus, au sein de cette génération, les écarts entre jeunes sont moins importants que dans la génération précédente. Ainsi, la différence de salaire entre hommes et femmes est au premier emploi de 7 % et elle reste relativement constante tout au long des trois premières années de vie active. Cet écart était de 10 % au sein de la Génération 98 et, qui plus est, il avait ensuite augmenté de quatre points. De même, d'une génération à l'autre, l'écart de rémunération entre les diplômés de troisième cycle et les jeunes non qualifiés s'est réduit.

## ■ Évolution du salaire médian net mensuel

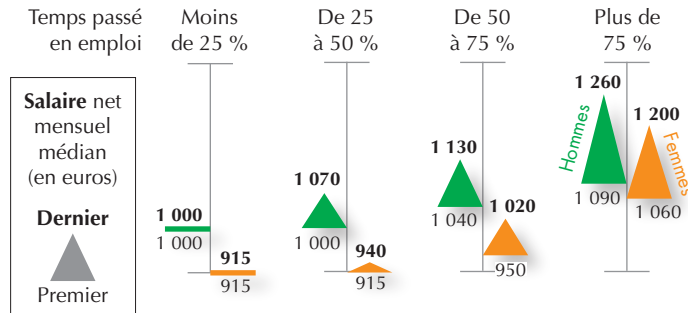
Durant les trois premières années de vie active

|  | Hommes          |                 | Femmes          |                 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | Premier salaire | Dernier salaire | Premier salaire | Dernier salaire |
|  | (En euros)      |                 | (En euros)      |                 |
| Non qualifié   | 990             | 1 060           | 860             | 840             |
| CAP ou BEP non diplômé, 2 <sup>de</sup> ou 1 <sup>re</sup> | 1 000           | 1 100           | 920             | 970             |
| CAP ou BEP   | 1 000           | 1 120           | 920             | 1 000           |
| Bac non diplômé  | 1 000           | 1 130           | 930             | 1 000           |
| Bac professionnel ou technologique                         | 1 050           | 1 200           | 920             | 1 030           |
| Bac+1 ou bac+2 non diplômé                                 | 1 080           | 1 200           | 940             | 1 060           |
| Bac+2  | 1 140           | 1 310           | 1 100           | 1 260           |
| 2 <sup>e</sup> cycle                                       | 1 220           | 1 500           | 1 150           | 1 370           |
| 3 <sup>e</sup> cycle                                       | 1 800           | 2 000           | 1 520           | 1 760           |
| Ensemble   | 1 070           | 1 200           | 1 000           | 1 120           |

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi durant leurs trois premières années de vie active (726 000 individus).

## ■ Évolution de salaire et temps passé en emploi

Durant les trois premières années de vie active



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi (726 000 individus).

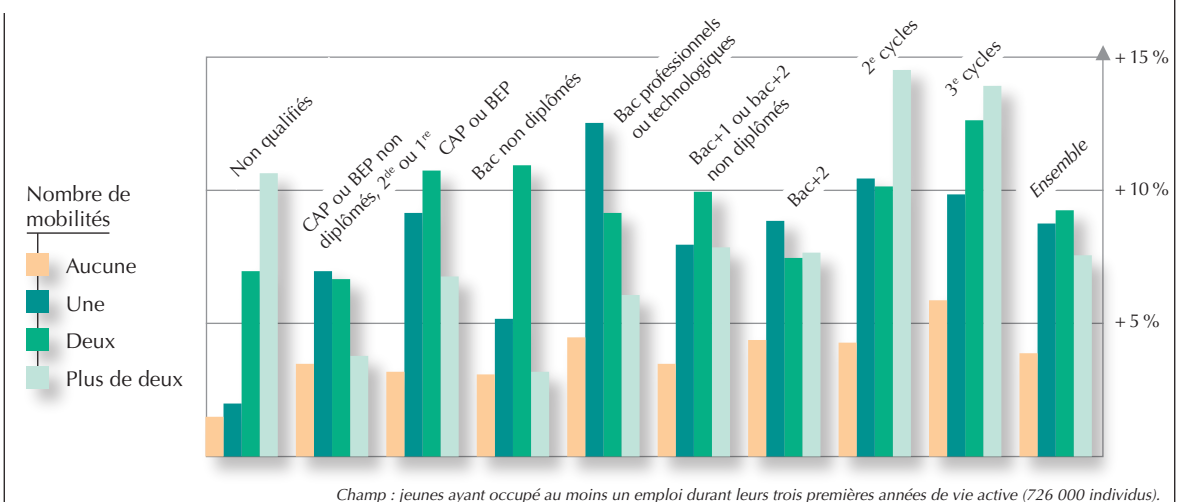
## ■ Évolution du salaire et secteur d'activité

|                                     | Premier salaire net médian (en euros) | Taux de croissance annuel moyen des salaires (en %) |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Industrie agroalimentaire           | 1 070                                 | 5,0   |
| Industrie des biens de consommation | 1 100                                 | 4,9   |
| Automobile                          | 1 200                                 | 3,8   |
| Industrie des biens d'équipement    | 1 170                                 | 5,6   |
| Industrie des biens intermédiaires  | 1 100                                 | 4,8   |
| Construction                        | 1 050                                 | 7,2   |
| Commerce                            | 960                                   | 5,6   |
| Transports                          | 1 140                                 | 5,3   |
| Finance                             | 1 210                                 | 7,7   |
| Services aux entreprises            | 1 270                                 | 5,1   |
| Services aux particuliers           | 950                                   | 6,4   |
| Éducation, Santé                    | 1 150                                 | 6,2   |
| Administration                      | 1 080                                 | 5,2   |
| Ensemble                            | 1 070                                 | 5,8   |

Champ : jeunes n'ayant pas changé de secteur d'activités au cours de leurs trois premières années de vie active (487 000 individus).

Le taux de croissance annuel moyen des salaires est un taux d'augmentation qui permet de neutraliser l'effet des différentes durées passées en emploi sur l'évolution de salaire.

## ■ Évolution de salaire et nombre de mobilités



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi durant leurs trois premières années de vie active (726 000 individus).

## ■ Mobilités dans l'emploi



27 % des jeunes ont travaillé en tant qu'intérimaires au cours de leurs trois premières années de vie active. Les non-diplômés ont plus souvent recours à ce mode d'accès à l'emploi.

**P**armi les jeunes de la Génération 2001 ayant travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active, 27 % ont été employés au moins une fois sous contrat d'intérim. Mais seuls 5 % n'ont connu que l'intérim et 6 % de ceux qui travaillent au terme de ces trois années sont en intérim.

Pour un tiers de ces débutants intérimaires, la première séquence d'intérim survient dès la sortie du système éducatif. Pour près de la moitié, elle succède à une période de chômage, d'inactivité ou de formation.

L'intérim, fortement mobilisé par les employeurs du secteur industriel, est de fait une solution d'accès à l'emploi fréquente chez les jeunes hommes : 34 % d'entre eux ont connu une période d'intérim au cours de leurs premières années de vie active (contre 20 % pour les jeunes femmes). Il est par ailleurs plus fréquent parmi les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans obtenir le diplôme qu'ils préparaient. Ainsi les jeunes hommes, tout comme les jeunes femmes, qui ont entamé un CAP, un BEP ou un baccalauréat, sans toutefois décrocher le diplôme, ont une probabilité de dix points supérieure à la moyenne de travailler au moins une fois en intérim au cours de leurs premières années passées sur le marché du travail. En revanche, les jeunes titulaires d'au moins un bac+3 ont nettement plus rarement connu cette forme d'emploi.

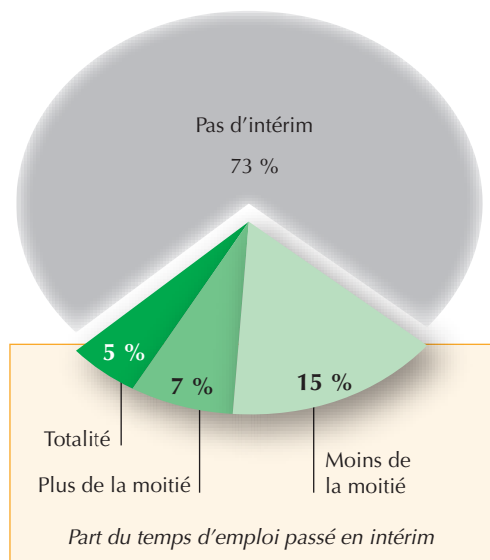
Le passage par l'intérim témoigne souvent d'un accès difficile au marché du travail. Seuls 25 % des jeunes ayant été intérimaires ont un contrat de travail classique au bout de six mois de vie active, contre 62 % pour ceux qui n'ont jamais eu recours à l'intérim. Progressivement, certains de ces jeunes accèdent au marché traditionnel de l'emploi et 55 % d'entre eux bénéficient d'un contrat de travail classique trois ans après la sortie de formation initiale. Pour autant, les situations de chômage demeurent plus fréquentes au sein de cette population que parmi ceux qui n'ont jamais connu l'intérim.

*Un contrat de travail classique correspond à un CDD, à un CDI ou à un emploi de fonctionnaire.*

## 4 Les emplois intérimaires

### ■ Temps passé en intérim

Répartition des jeunes selon la part de temps passé en intérim durant les périodes d'emploi

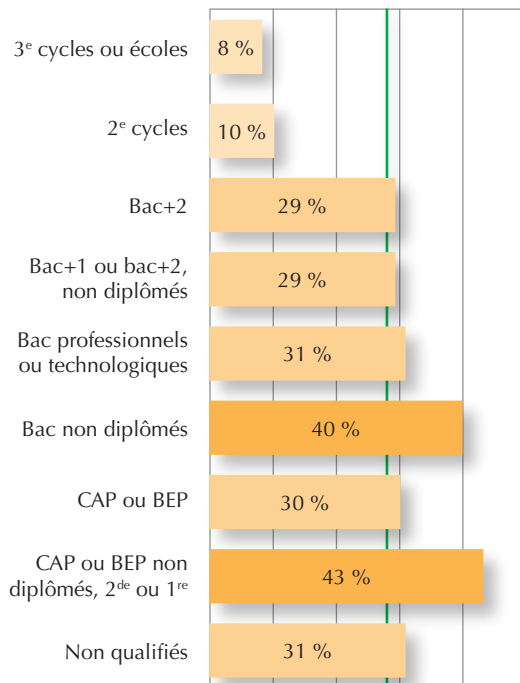


Au total  
**27 % des jeunes**  
ayant eu un emploi au cours de leurs trois  
premières années de vie active  
**ont travaillé en intérim**

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (726 000 individus).

### ■ Intérim et niveau de formation

Proportion de jeunes ayant travaillé en intérim durant leurs trois premières années de vie active

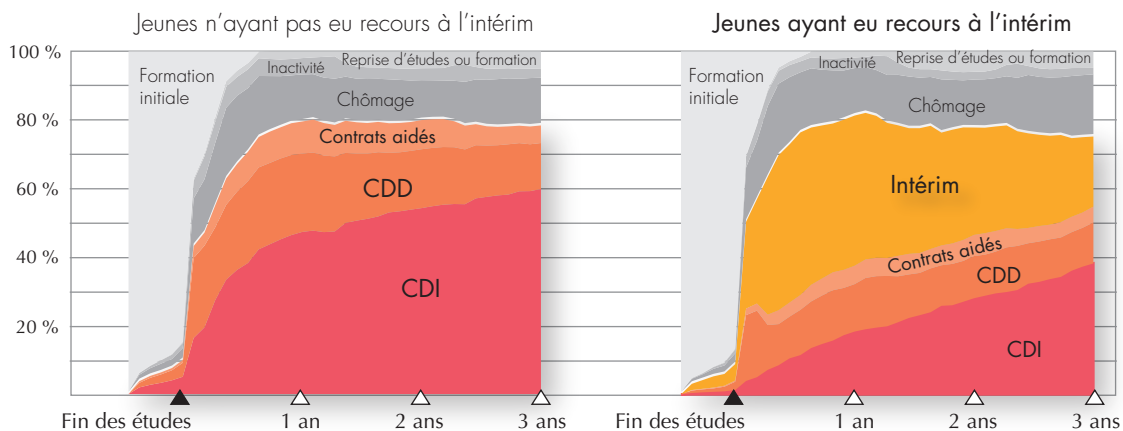


Proportion moyenne de recours à l'intérim  
(27 %)

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (726 000 individus).

### ■ Passage par l'intérim, une insertion dans la durée

Évolution de l'emploi au cours du parcours d'insertion



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi, autre qu'une mission d'intérim au cours de leurs trois premières années de vie active (530 000 individus).

Champ : jeunes ayant effectué au moins une mission d'intérim au cours de leurs trois premières années de vie active (196 000 individus).

## ■ Mobilités dans l'emploi



16 % des jeunes ont bénéficié d'au moins un contrat aidé au cours de leurs trois premières années de vie active. Un quart d'entre eux ont été recrutés en contrat aidé immédiatement après être sortis du système éducatif.

16 % des jeunes qui ont eu un emploi durant leurs trois premières années de vie active ont bénéficié d'au moins un contrat aidé. Seuls 10 % d'entre eux ont enchaîné plusieurs contrats aidés et 21 % ont travaillé uniquement dans ce cadre. Pour certains, il s'agit toutefois d'une transition efficace vers l'emploi classique, puisque pour 41 % de ces jeunes le temps passé en contrat aidé représente moins de la moitié du temps total passé en emploi.

Plus de la moitié des premiers contrats aidés dont ont bénéficié les jeunes de la Génération 2001 sont des contrats de qualification et, d'une façon générale, près des trois quarts relèvent de l'alternance en entreprise. Ce type de contrats aidés, qui s'inscrit dans le secteur marchand, est plus souvent usité par les jeunes hommes. Plus présentes dans le secteur public, les jeunes femmes bénéficient pour leur part plus souvent de contrats relevant de ce secteur, tels les CES ou les emplois-jeunes.

Contrairement aux jeunes travaillant en intérim, qui souvent n'ont pas obtenu le diplôme qu'ils préparaient avant de terminer leurs études, les jeunes embauchés en alternance sont fréquemment titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat. 28 % n'ont néanmoins aucune qualification. À l'opposé, les jeunes qui ont bénéficié d'un emploi-jeune ont un niveau de formation élevé. Un certain nombre d'entre eux sont même titulaires d'au moins une licence.

Dans 37 % des cas, l'accès à un premier emploi aidé a lieu immédiatement après la sortie du système éducatif ou à l'issue d'une courte période de « congés scolaires ». 26 % des jeunes qui ont occupé un emploi-jeune et 29 % de ceux qui ont bénéficié d'un contrat de qualification travaillaient déjà avant d'être recrutés dans le cadre de ces dispositifs. De fait, les entreprises recrutent assez rarement des jeunes au chômage dans le cadre des contrats de qualification (20 %), leur préférant des jeunes récemment sortis du système éducatif (41 %). A contrario, les CES s'adressent prioritairement à des chômeurs.

Les **contrats aidés** recouvrent les contrats de qualification, les contrats d'adaptation, les contrats d'apprentissage, les emplois-jeunes, les CES, les CEC, les contrats jeunes-entreprises, les CIVIS ainsi que toutes les autres mesures d'aide en faveur de l'emploi des jeunes.

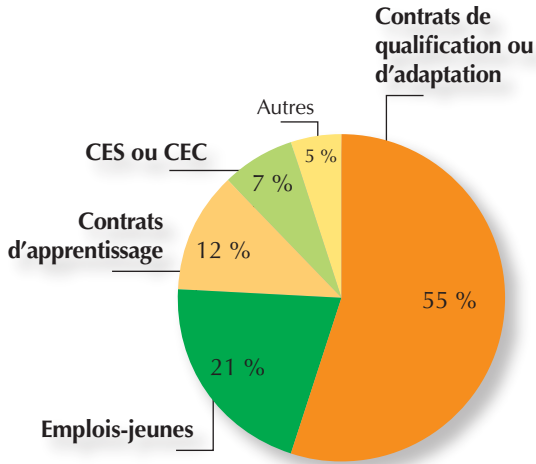
Le mode d'interrogation – déclaratif – peut conduire à sous estimer le nombre de bénéficiaires des contrats aidés, les jeunes ne sachant pas toujours que leur contrat de travail relève d'un dispositif public.

L'**alternance en entreprise** recouvre uniquement les contrats de qualification, d'adaptation ou d'apprentissage.

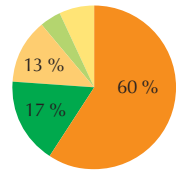
## 5 Les contrats aidés

### ■ Quels contrats aidés ?

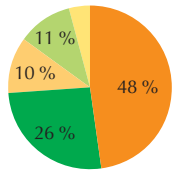
Répartition des premiers contrats aidés



Pour les hommes



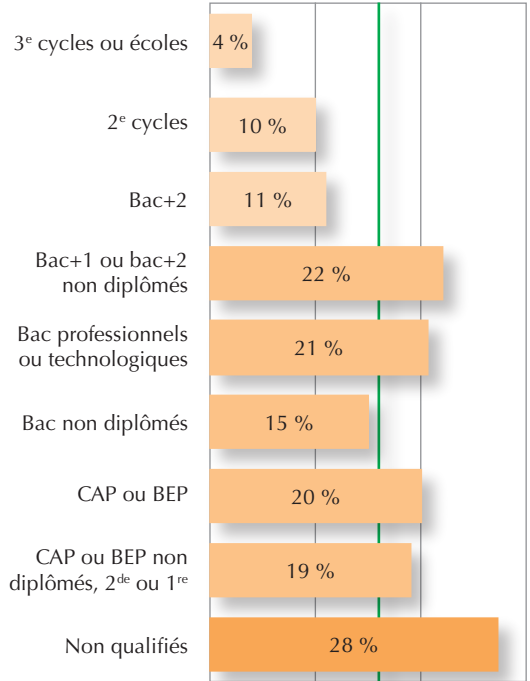
Pour les femmes



Champ : premiers contrats aidés dont ont bénéficié les jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active (117 000 individus).

### ■ Contrats aidés et niveau de formation

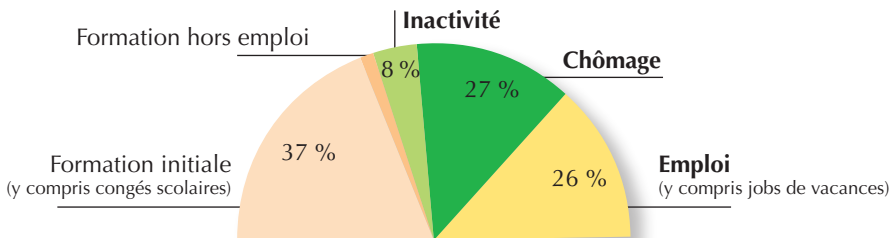
Proportion de jeunes ayant bénéficié d'un contrat aidé durant leurs trois premières années de vie active



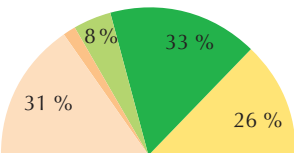
Proportion moyenne de contrats aidés (16 %)

Champ : jeunes ayant bénéficié d'au moins un contrat aidé au cours de leurs trois premières années de vie active (117 000 individus).

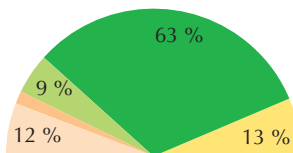
### ■ Situation avant le premier contrat aidé



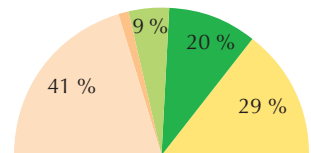
Avant le premier emploi-jeune



Avant le premier contrat emploi-solidarité



Avant le premier contrat de qualification



Champ : jeunes ayant bénéficié d'au moins un contrat aidé au cours de leurs trois premières années de vie active (117 000 individus).





# Trois ans après la fin de la formation initiale

---



## ■ Trois ans après



Trois ans après être sortis de l'école, encore 40 % des jeunes non qualifiés sont au chômage, contre 10 % des diplômés du supérieur.

Trois ans après être sortis du système éducatif, les jeunes de la Génération 2001 sont massivement entrés sur le marché du travail. Leur taux d'activité est dans l'ensemble de 93 % et varie de 85 à 99 % selon le niveau de formation. Très peu sont inactifs et seulement 5 % ont repris des études ou suivent une formation. 84 % des actifs travaillent. Signe d'une certaine stabilité pour ces derniers : un sur deux occupe le même emploi depuis près de deux ans.

Le chômage est cependant présent à tous les niveaux de formation. Mais les jeunes les plus touchés sont toujours ceux qui possèdent les niveaux d'études les plus bas. Ils font face à des périodes de chômage plus longues et plus fréquentes. D'une manière générale, les jeunes n'ayant pas obtenu le diplôme qu'ils préparaient lorsqu'ils ont quitté le système éducatif sont particulièrement exposés au chômage.

Alors que traditionnellement le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes, les jeunes femmes de la Génération 2001 se retrouvent, trois ans après leur sortie du système éducatif, à parité avec les hommes. Deux facteurs peuvent expliquer ce rapprochement : le niveau d'études des femmes ainsi que leur orientation scolaire. Le secteur tertiaire a en effet mieux résisté que le secteur industriel à la dégradation de la conjoncture qui a débuté en 2001. De plus, les diplômés restent un atout dans la recherche d'un emploi. Or, près d'une femme sur deux est diplômée de l'enseignement supérieur, la plupart dans une discipline débouchant sur une activité du tertiaire : bac+2 de la santé ou du social, BTS ou DUT à dominante tertiaire, deuxième ou troisième cycle en Lettres, Sciences humaines ou Gestion.

Le *taux d'activité* est le rapport entre le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) et la population totale correspondante.

Le *taux de chômage* représente la part de chômeurs parmi les actifs.



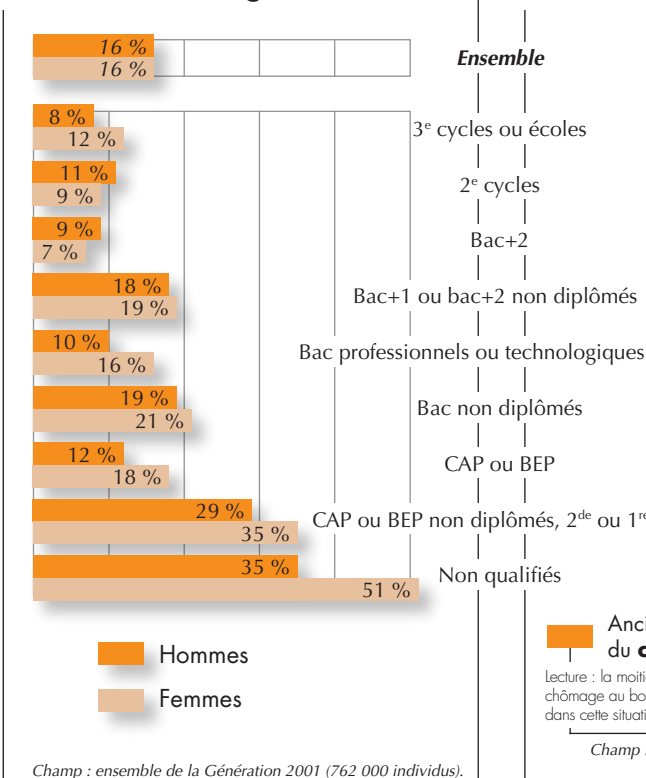
Trois ans après leur sortie du système éducatif, les jeunes de la Génération 2001 semblent dans une situation moins favorable que ceux de la Génération 98. Ils sont plus nombreux à être confrontés au chômage, quel que soit leur niveau de formation. Si les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, d'un bac+2 et les diplômés du deuxième cycle universitaire ont plutôt bien résisté, il n'en est pas de même pour les non-diplômés qui sont particulièrement touchés par le chômage. Le taux d'activité de la Génération 2001 reste néanmoins soutenu, et l'inactivité est en baisse par rapport à la Génération 98. Dans cette génération comme dans la précédente, la plupart des jeunes qui reprennent des études ou suivent une formation ont soit un baccalauréat général soit un baccalauréat technologique ou professionnel de spécialité tertiaire, ou sont titulaires d'un DEUG.

Trois ans après la fin de leurs études

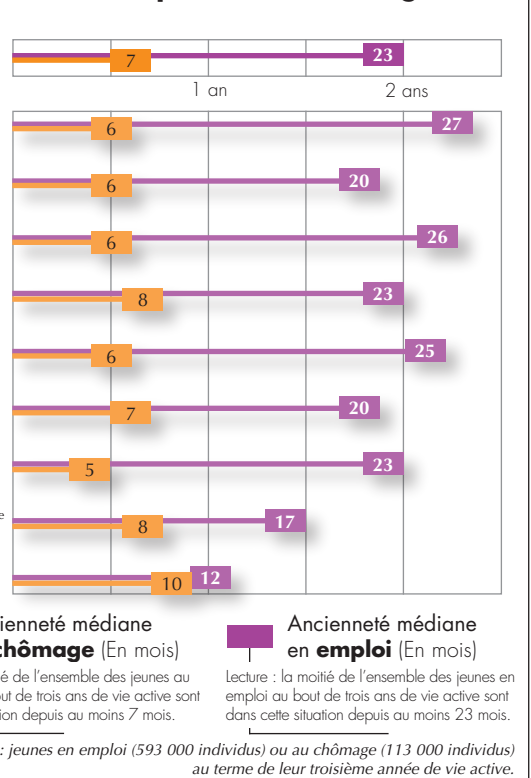
|   | Situation professionnelle |         |            |                               |       | Taux de chômage |
|---|---------------------------|---------|------------|-------------------------------|-------|-----------------|
|   | Actifs                    |         | Inactivité | Reprise d'études ou formation | Total |                 |
|   | Emploi                    | Chômage |            |                               |       |                 |
|   | (En %)                    |         |            |                               |       |                 |
| <b>Non qualifié</b>   | 51                        | 34      | 9          | 6                             | 100   | 40              |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | 63                        | 28      | 3          | 6                             | 100   | 31              |
| <b>CAP ou BEP</b>   | 80                        | 14      | 3          | 3                             | 100   | 14              |
| Tertiaire   | 78                        | 13      | 5          | 4                             | 100   | 15              |
| Industriel  | 82                        | 14      | 2          | 2                             | 100   | 14              |
| <b>Bac non diplômé</b>  | 74                        | 18      | 2          | 6                             | 100   | 20              |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | 80                        | 12      | 2          | 6                             | 100   | 13              |
| Tertiaire   | 74                        | 14      | 3          | 9                             | 100   | 16              |
| Industriel  | 88                        | 8       | 2          | 2                             | 100   | 9               |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | 72                        | 16      | 3          | 9                             | 100   | 18              |
| <b>Bac+2</b>  | 88                        | 7       | 1          | 4                             | 100   | 7               |
| De la santé ou du social  | 97                        | 2       | 1          | 0                             | 100   | 2               |
| DEUG  | 80                        | 9       | 2          | 9                             | 100   | 10              |
| BTS ou DUT tertiaire  | 86                        | 9       | 1          | 4                             | 100   | 9               |
| BTS ou DUT industriel   | 90                        | 6       | 1          | 3                             | 100   | 7               |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 85                        | 9       | 1          | 5                             | 100   | 10              |
| IUFM, LSH, Gestion  | 86                        | 9       | 1          | 4                             | 100   | 9               |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 82                        | 9       | 2          | 7                             | 100   | 10              |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 88                        | 9       | 1          | 2                             | 100   | 10              |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 86                        | 11      | 1          | 2                             | 100   | 12              |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 89                        | 9       | 0          | 2                             | 100   | 9               |
| École d'ingénieurs  | 93                        | 6       | 0          | 1                             | 100   | 6               |
| <b>Ensemble</b>   | 78                        | 15      | 2          | 5                             | 100   | 16              |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

## Taux de chômage



## Ancienneté en emploi ou au chômage





Rémunération, contrat de travail... trois ans après la fin des études, les conditions d'emploi varient toujours nettement selon le niveau et la spécialité de formation.

Trois ans après être sortis du système éducatif, les jeunes de la Génération 2001 ont des conditions d'emploi qui restent très contrastées selon leur niveau de formation. Si une très large part des diplômés de l'enseignement supérieur ont un contrat à durée indéterminée ou occupent un emploi de fonctionnaire (CDI), cette forme d'emploi concerne moins de la moitié des jeunes non qualifiés. Parallèlement, encore trois jeunes sur dix occupent un emploi à durée déterminée (EDD) et cette proportion est d'autant plus forte que leur niveau d'études est bas.

Le niveau de formation affecte aussi les autres dimensions de l'emploi. Ainsi, les salaires augmentent régulièrement avec le niveau d'études, et de manière très marquée à partir du troisième cycle. De même, le temps partiel concerne 11 à 22 % des jeunes issus de l'enseignement secondaire, contre 5 à 10 % des diplômés du supérieur. L'accès direct à un CDI apparaît également plus aisé pour les plus diplômés. Parmi les diplômés de deuxième ou troisième cycle occupant un CDI trois ans après la fin de leurs études, seul un sur sept a initialement été recruté par son entreprise sur un contrat temporaire (qu'il s'agisse d'un CDD, d'une mission intérim ou d'un contrat aidé). Cette proportion s'élève à un sur trois pour les jeunes ayant un niveau de formation moins élevé.

Parmi les jeunes occupant un EDD au bout de trois ans de vie active, 21 % sont intérimaires, la plupart d'entre eux étant des sortants de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, 22 % bénéficient d'une mesure publique en faveur de l'emploi des jeunes. Parmi ces contrats aidés, les CES sont principalement pourvus par des jeunes n'ayant pas de diplôme. Les contrats de qualification ou d'apprentissage concernent plus largement les jeunes issus de l'enseignement secondaire. Les emplois-jeunes, encore d'actualité pour la Génération 2001, concernent d'abord les sortants de l'enseignement supérieur, et en particulier ceux qui n'ont pas réussi à y obtenir un diplôme.

Outre le niveau d'études, la spécialité de formation a également des effets sur les conditions d'emploi. Ainsi, des CAP-BEP aux BTS-DUT, les jeunes issus des formations tertiaires travaillent plus souvent que les autres à temps partiel. Ils sont aussi plus fréquemment employés à durée déterminée, que ce soit via une mesure publique en faveur de l'emploi des jeunes ou un CDD classique. Les jeunes sortis d'une formation industrielle sont quant à eux plus nombreux à être intérimaires. Enfin, à niveau d'études équivalent, les jeunes issus de spécialités industrielles perçoivent des salaires plus élevés, de 5 à 10 % en moyenne.

*Les contrats à durée indéterminée (CDI) recouvrent les contrats à durée indéterminée de droit privé mais également ici, par commodité de langage, le statut de fonctionnaire.*

*Un emploi à durée déterminée (EDD) est un emploi sous CDD classique, en intérim ou un emploi aidé c'est-à-dire relevant des mesures publiques (emploi-jeune, CES, CIE, CIVIS, contrat de qualification ou d'apprentissage).*



*La proportion de jeunes qui ont un emploi au terme de leur troisième année de vie active est moins importante parmi la Génération 2001 qu'au sein de la Génération 98. Cette baisse globale du taux d'emploi touche pour l'essentiel les EDD (-4 points), en particulier les contrats d'intérim et les emplois-jeunes. De fait, la population bénéficiant des mesures publiques d'emploi en faveur des jeunes s'est, d'une génération à l'autre, modifiée : les sortants de l'enseignement supérieur, qui étaient les principaux bénéficiaires des emplois-jeunes, y redeviennent minoritaires. Par ailleurs, l'éventail des rémunérations s'est resserré. En effet, au sein de la Génération 2001, les plus diplômés perçoivent, en moyenne, un salaire 1,98 fois plus élevé que les moins diplômés. Ce rapport était de 2,14 au sein de la génération précédente.*

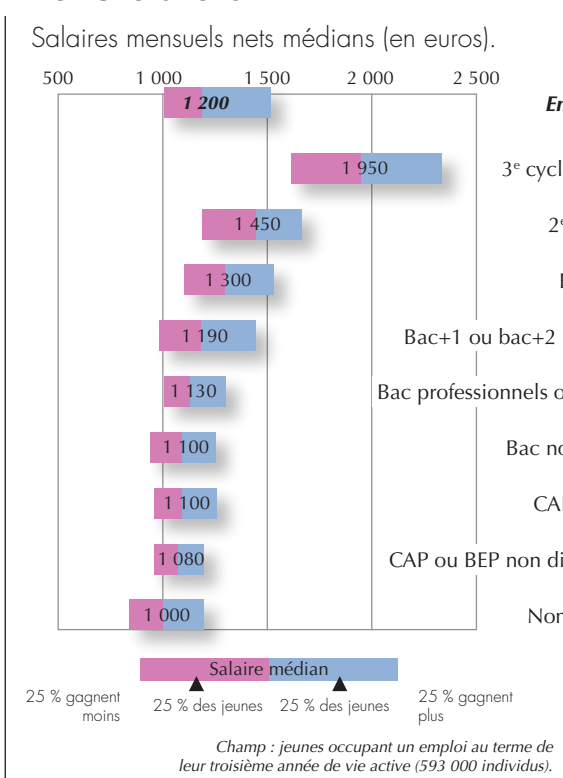
## 2 Les conditions d'emploi

Trois ans après la fin de leurs études

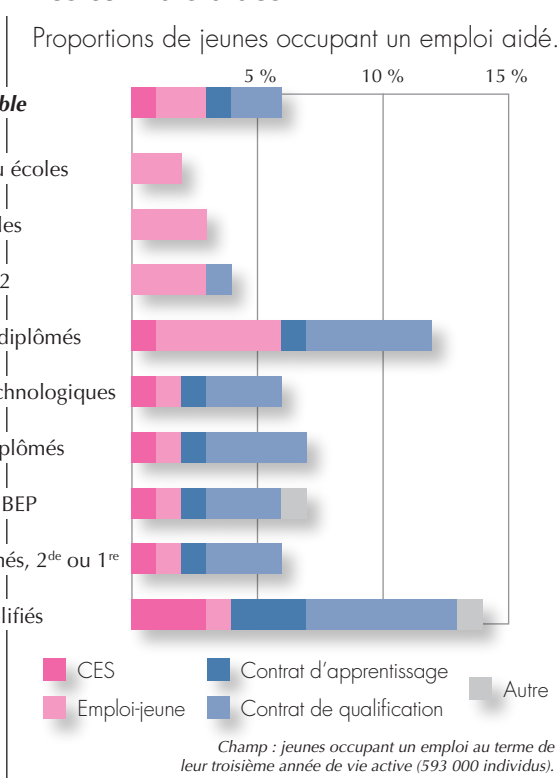
|   | Statut de l'emploi |     |             |       |                 | Parmi les CDI, jeunes recrutés directement sous ce statut |  | Parmi les EDD |         |
|---|--------------------|-----|-------------|-------|-----------------|---|--|---------------|---------|
|   | CDI                | EDD | Non salarié | Total | À temps partiel |   |  | Emplois aidés | Intérim |
|   | (En %)             |     |             |       | (En %)          | (En %)  |  | (En %)        |         |
| <b>Non qualifié</b>   | 47                 | 48  | 5           | 100   | 22              | 61  |  | 29            | 23      |
| <b>CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup></b> | 54                 | 42  | 4           | 100   | 12              | 62  |  | 15            | 41      |
| <b>CAP ou BEP</b>   | 65                 | 32  | 3           | 100   | 13              | 61  |  | 21            | 24      |
| Tertiaire   | 62                 | 36  | 2           | 100   | 22              | 53  |  | 22            | 10      |
| Industriel  | 68                 | 29  | 3           | 100   | 6               | 66  |  | 19            | 38      |
| <b>Bac non diplômé</b>  | 63                 | 33  | 4           | 100   | 12              | 65  |  | 20            | 27      |
| <b>Bac professionnel ou technologique</b>                       | 69                 | 28  | 3           | 100   | 11              | 61  |  | 22            | 26      |
| Tertiaire   | 62                 | 36  | 2           | 100   | 19              | 63  |  | 26            | 17      |
| Industriel  | 76                 | 20  | 3           | 100   | 3               | 60  |  | 13            | 43      |
| <b>Bac+1 ou bac+2 non diplômé</b>                               | 62                 | 34  | 5           | 100   | 11              | 67  |  | 37            | 15      |
| <b>Bac+2</b>  | 73                 | 24  | 3           | 100   | 5               | 59  |  | 18            | 15      |
| De la santé ou du social  | 78                 | 14  | 8           | 100   | 5               | 52  |  | 2             | 9       |
| DEUG  | 69                 | 27  | 3           | 100   | 10              | 60  |  | 28            | 4       |
| BTS ou DUT tertiaire  | 70                 | 29  | 1           | 100   | 6               | 64  |  | 20            | 12      |
| BTS ou DUT industriel   | 75                 | 22  | 3           | 100   | 1               | 56  |  | 14            | 28      |
| <b>2<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 72                 | 25  | 3           | 100   | 10              | 87  |  | 17            | 6       |
| IUFM, LSH, Gestion  | 72                 | 26  | 2           | 100   | 11              | 87  |  | 17            | 6       |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 72                 | 23  | 5           | 100   | 3               | 84  |  | 12            | 5       |
| <b>3<sup>e</sup> cycle</b>                                      | 77                 | 17  | 6           | 100   | 5               | 84  |  | 13            | 5       |
| LSH, Gestion, École de commerce                                 | 76                 | 20  | 4           | 100   | 6               | 80  |  | 15            | 3       |
| Maths, Sciences et techniques                                   | 67                 | 20  | 13          | 100   | 9               | 81  |  | 7             | 2       |
| École d'ingénieurs  | 92                 | 7   | 1           | 100   | 0               | 92  |  | 21            | 21      |
| <b>Ensemble</b>   | 67                 | 29  | 4           | 100   | 10              | 67  |  | 22            | 21      |

Champ : jeunes occupant un emploi au terme de leur troisième année de vie active (593 000 individus).

### Rémunérations



### Les contrats aidés



## ■ Trois ans après



Des jeunes issus de tous les milieux sociaux ont accédé, par leur emploi au bout de trois ans de vie active, à toutes les catégories sociales... Des formes de reproduction sociale n'en sont pas moins nettes.

L'école a joué, en France, un rôle primordial dans la mobilité intergénérationnelle car c'est souvent par l'acquisition d'une formation ou d'un diplôme que la seconde génération peut améliorer la position de la première. Il peut donc s'avérer intéressant de comparer la position atteinte par une génération donnée trois ans après la fin des études avec la position sociale des pères au moment où cette seconde génération est sortie du système éducatif.

D'une génération à l'autre, la position sociale acquise par la première peut, en effet, être améliorée par la suivante ; elle peut être seulement conservée, voire perdue. On parlera de mobilité sociale intergénérationnelle descendante dans ce dernier cas, de reproduction sociale quand la position est conservée et d'ascension sociale quand elle est améliorée. Ainsi, si 31 % des jeunes de la Génération 2001 ont connu une mobilité sociale ascendante, 30 % ont connu une mobilité sociale descendante et 39 % ont reproduit la position de leur père.

Deux résultats ressortent avec force :

- La catégorie sociale des cadres est celle dont la reproduction apparaît le plus clairement. Sur dix jeunes – garçons ou filles – dont le père était cadre lorsqu'ils ont quitté le système éducatif, quatre ont à leur tour accédé à un emploi de cadre et, en changeant de point de vue, la moitié des jeunes qui ont accédé à un emploi de cadre sont enfants de cadres. Ce phénomène de reproduction sociale s'accroîtra encore quand des enfants de cadres actuellement déclassés réintégreront cette catégorie au cours de leur carrière professionnelle.
- Lorsque le père de l'individu sorti de formation initiale occupait une position sociale différente – emploi intermédiaire, employé ou ouvrier –, il convient de distinguer le devenir social de la deuxième génération selon le sexe de l'individu. Les jeunes femmes ont, en effet, le plus souvent accédé à la catégorie des employés tandis que les jeunes hommes ont, le plus souvent, intégré la catégorie sociale des ouvriers. Mais la probabilité de devenir ouvrier est moindre lorsque la position du père est plus élevée dans la hiérarchie sociale – s'il est technicien par exemple –, alors qu'elle augmente quand la position du père est moins élevée – lorsqu'il est ouvrier notamment.

En somme, si les enfants de cadres – garçons et filles – tendent à reproduire la situation sociale de leurs pères, les fils d'ouvriers ont, de même, tendance à reproduire la position sociale héritée. Certains d'entre eux évolueront vraisemblablement vers des positions plus avantageuses, de contremaître ou de technicien par exemple. La carrière professionnelle peut alors prendre le relais de l'école comme facteur de mobilité sociale.

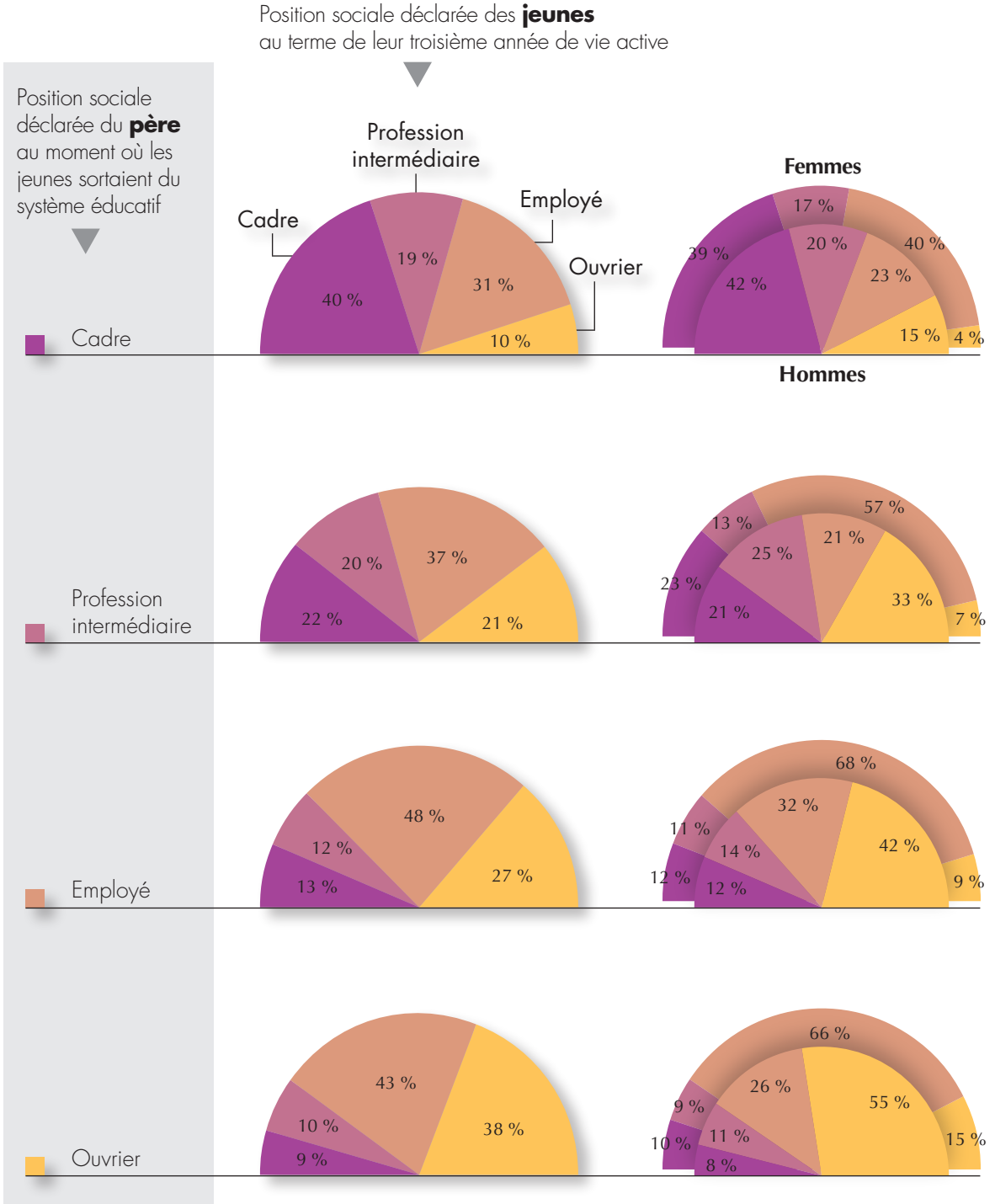
La comparaison des positions sociales des deux générations repose sur la déclaration par les jeunes de la position sociale de leur père au moment où ils ont quitté le système éducatif, d'une part, sur la déclaration de leur propre position professionnelle, d'autre part. Les graphiques page ci-contre ont été construits par simple croisement de ces deux séries d'informations.

N'ont été retenus que les jeunes dont le père occupait un emploi salarié lorsque leur enfant est sorti de formation initiale et, parmi ces jeunes, ceux qui étaient salariés au terme de la troisième année de vie active et dont la position professionnelle ne comportait aucune ambiguïté (les non-salariés ne sont que fort peu représentés, en particulier dans la deuxième génération).

Cette comparaison de la position sociale des jeunes et de celle de leur père repose sur des observations qui n'ont pas été faites au même âge pour les deux générations. L'observation de la position des jeunes à l'âge de leur père modifierait probablement le constat présenté ici.

### 3 Origine sociale

#### ■ Comparaison entre les positions sociales déclarées par les jeunes pour eux-même et pour leur père



Champs : jeunes salariés au terme de leurs trois premières années de vie active dont la position professionnelle ne comportait aucune ambiguïté et dont le père occupait un emploi salarié lorsqu'ils sont sortis du système éducatif (405 000 individus dont 226 000 hommes et 179 000 femmes).

## ■ Trois ans après

Génération  
2001

La proportion de jeunes qui habitent chez leurs parents, trois ans après être entrés dans la vie active, varie fortement selon l'âge, le sexe mais aussi la situation professionnelle.

Trois ans après être sortis du système scolaire, plus de la moitié des jeunes hommes habitent toujours chez leurs parents. C'est le cas pour seulement un tiers des jeunes femmes. La cohabitation avec les parents varie aussi fortement selon le niveau de formation et l'âge, lesquels sont naturellement liés : elle concerne 84 % des jeunes hommes et 72 % des jeunes femmes qui sont entrés sur le marché du travail sans aucune qualification, contre 15 % des jeunes hommes et 10 % des jeunes femmes diplômés de troisième cycle.

Dans l'ensemble, les jeunes peu ou pas qualifiés, par ailleurs moins âgés, habitent plus souvent chez leurs parents que les diplômés de l'enseignement supérieur. D'autre part, les jeunes hommes qui résident chez leurs parents sont trois fois plus souvent au chômage que ceux qui vivent en couple. Le mode d'habitat des jeunes est donc fortement lié à leur situation professionnelle et la difficulté à trouver un emploi semble un frein puissant à la prise d'autonomie.

Le fait de vivre en couple est également nettement lié à l'âge et au niveau de diplôme, et fait apparaître de fortes disparités entre hommes et femmes. Parmi les jeunes qui n'ont pas atteint le niveau baccalauréat, les femmes sont trois fois plus nombreuses à vivre en couple que les hommes. Parmi les jeunes qui ont le niveau baccalauréat, elles sont deux fois plus nombreuses.

Même si ces différences s'estompent pour les niveaux de formation supérieurs, les jeunes femmes vivent systématiquement plus souvent en couple que les jeunes hommes. Elles sont également plus nombreuses à avoir un enfant : 15 %, contre seulement 5 % pour les hommes. Dans ce cas, leur situation professionnelle est souvent très différente : quand elles sont en couple, et a fortiori quand elles sont mères, elles ont beaucoup moins souvent un emploi que les jeunes hommes.



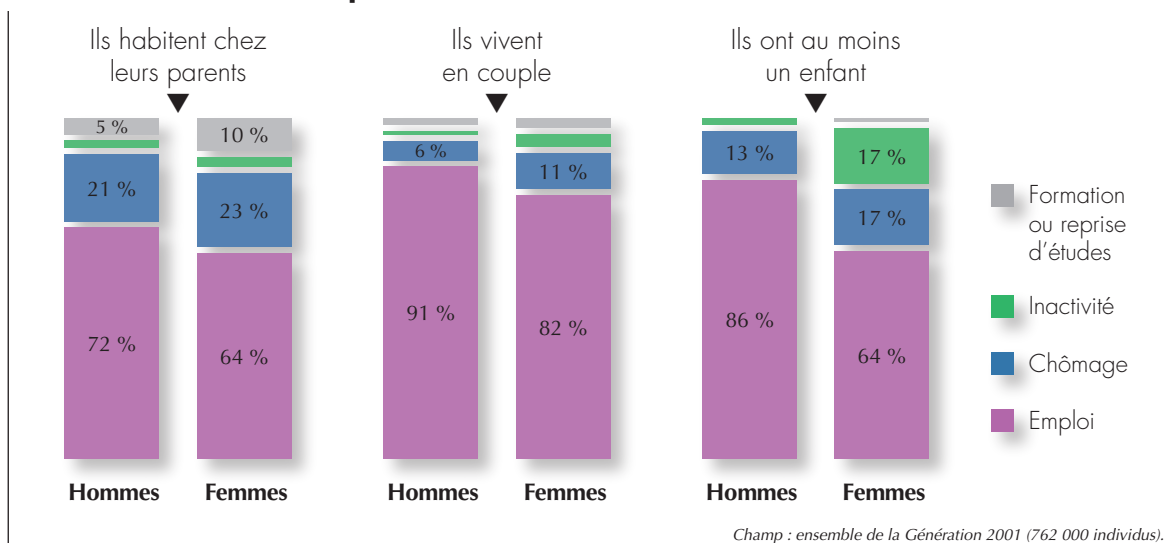
## 4 Situation familiale

Trois ans après la fin de leurs études

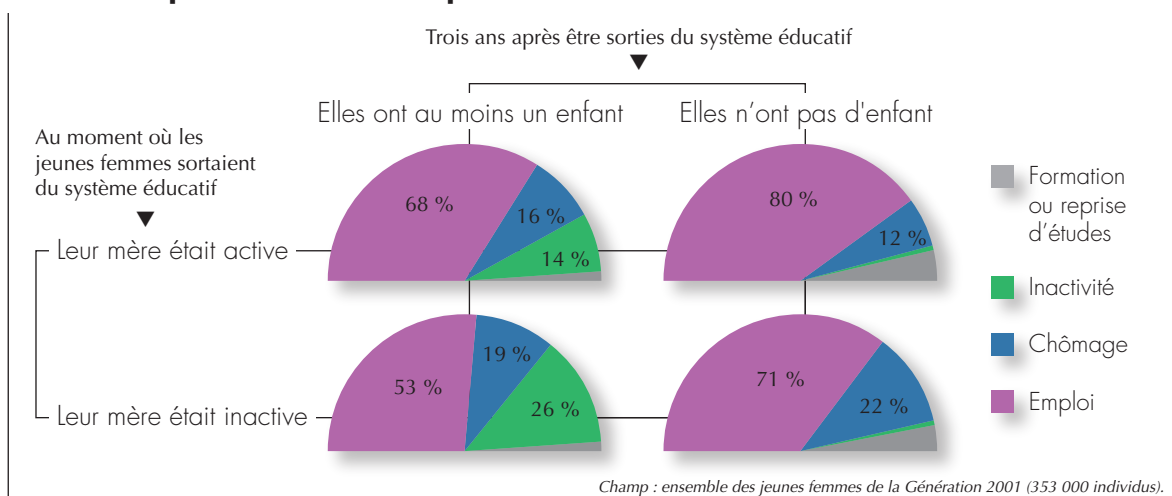
|  | Âge moyen   |        | Ils habitent chez leurs parents |        | Ils vivent en couple |        | Ils ont au moins un enfant |        |
|--|-------------|--------|---------------------------------|--------|----------------------|--------|----------------------------|--------|
|  | Hommes      | Femmes | Hommes                          | Femmes | Hommes               | Femmes | Hommes                     | Femmes |
|  | (En années) |        | (En %)                          |        | (En %)               |        | (En %)                     |        |
| Non qualifié   | 21          | 21     | 84                              | 72     | 6                    | 21     | 2                          | 16     |
| CAP ou BEP non diplômé, 2 <sup>de</sup> ou 1 <sup>re</sup> | 22          | 22     | 79                              | 57     | 10                   | 33     | 4                          | 19     |
| CAP ou BEP   | 22          | 23     | 73                              | 41     | 15                   | 44     | 3                          | 20     |
| Bac non diplômé  | 23          | 23     | 65                              | 43     | 17                   | 40     | 4                          | 14     |
| Bac professionnel ou technologique                         | 23          | 23     | 64                              | 41     | 19                   | 42     | 3                          | 14     |
| Bac+1 ou bac+2 non diplômé                                 | 25          | 24     | 48                              | 43     | 25                   | 39     | 5                          | 12     |
| Bac+2  | 25          | 25     | 40                              | 22     | 36                   | 56     | 5                          | 12     |
| 2 <sup>e</sup> cycle                                       | 28          | 27     | 27                              | 19     | 40                   | 55     | 9                          | 14     |
| 3 <sup>e</sup> cycle                                       | 28          | 28     | 15                              | 10     | 52                   | 61     | 12                         | 16     |
| Ensemble   | 24          | 24     | 57                              | 34     | 23                   | 47     | 5                          | 15     |

Champ : ensemble de la Génération 2001 (762 000 individus).

### ■ Situations familiale et professionnelle



### ■ Situation professionnelle des jeunes femmes






# **Sur le rôle de la formation initiale**

---







# Niveau, spécialité, diplôme : l’empreinte forte mais diversifiée de la formation initiale sur l’insertion

*Une lecture transversale des différents indicateurs d’insertion permet de mettre en évidence le rôle essentiel de la formation initiale sur les conditions d’entrée dans la vie active des jeunes de la Génération 2001. Un rôle qui toutefois varie fortement selon les indicateurs analysés.*

*De plus, il conjugue des effets liés aux spécialités de formation suivies par les jeunes, aux niveaux de formation qu’ils ont atteints, et au fait qu’ils ont ou non obtenu le diplôme qu’ils préparaient en fin de parcours scolaire ou universitaire.*

L’influence positive du niveau de formation initiale sur l’accès à l’emploi des débutants est connue et soulignée depuis de nombreuses années : plus ce niveau est élevé, meilleures sont les conditions d’insertion sur le marché du travail. Ce trait structurel se confirme une nouvelle fois dans l’enquête « Génération 2001 ». Mais au-delà de cette tendance générale, la formation initiale a apparemment des « effets » variés sur les divers indicateurs d’insertion tels le risque de chômage, les types d’emplois occupés à l’entrée dans la vie active et trois ans plus tard ou la trajectoire d’insertion. Les données de l’enquête « Génération 2001 » permettent d’analyser l’ampleur et la nature de ces effets, en distinguant trois registres. Le premier est le niveau de la formation et peut être observé à partir de la nomenclature classique qui va du niveau VI (sans qualification) au niveau I (bac+5 et plus). Le deuxième est la spécialité de formation au

sein de laquelle l’enquête « Génération 2001 » permet de distinguer les spécialités industrielles et tertiaires. Le troisième concerne la détention du diplôme, c’est-à-dire le fait que les jeunes aient ou non obtenu le diplôme qu’ils préparaient lors de leur dernière année de formation initiale.

## Des effets liés aux niveaux de formation

L’« effet niveau de formation » est sans doute le plus net, mais il n’a pas le même impact sur tous les indicateurs d’insertion, il est plus ou moins intense et il est rarement linéaire. Globalement, il est beaucoup plus intense pour les indicateurs de chômage que pour ceux qui caractérisent les conditions d’emploi ou les trajectoires d’insertion.

Ainsi, la probabilité pour les jeunes de connaître une première période de chômage supérieure à un an ou de passer plus d’un an au chômage durant leurs trois premières années de vie active, ou encore d’être au chômage au terme de ces trois années, varie fortement selon le niveau de formation. Cette importante variation est liée au fait que les jeunes ayant un bas niveau de formation sont nettement plus exposés au chômage que l’ensemble de leur génération. L’intérim est également très sensible au niveau de formation, que ce soit lors du premier emploi ou au bout de trois ans de vie active. Mais la variation est là liée au fait que les jeunes ayant les plus hauts niveaux de formation sont beaucoup moins concernés que les autres par cette forme d’emploi.

L’effet positif du niveau de formation initiale est également réel mais plus faible pour ce qui concerne la probabilité d’occuper un emploi à durée indéterminée ou à temps partiel. Et il est moins net sur le premier emploi que sur l’emploi occupé au bout de trois ans de vie active. Le niveau de formation a également un impact relativement limité sur le niveau de salaire, mais son effet est là constant dans le temps, et il concerne aussi bien les hommes que les femmes. Il affecte aussi légèrement la mobilité professionnelle.

---

*L’analyse proposée ici a été réalisée à partir d’indices d’influence apparente de la formation sur divers indicateurs d’insertion, en l’occurrence le chômage, les CDI, l’intérim, les emplois aidés, le temps partiel, le salaire, la trajectoire d’insertion, la mobilité géographique, la mobilité entre employeurs, la formation hors emploi et le sentiment de discrimination à l’embauche. Ces indices ont été construits en rapportant la valeur d’un indicateur pour une catégorie donnée de jeunes à la valeur du même indicateur pour l’ensemble de la Génération 2001.*

*Ainsi, lorsque le taux de chômage des jeunes non qualifiés est, au bout de trois ans de vie active, de 40 % alors que celui de l’ensemble de la Génération est de 16 % (cf. page 65), l’indice d’influence pour cette catégorie de jeunes est 2,5. Ce qui signifie qu’ils ont une probabilité 2,5 fois supérieure à l’ensemble de leur génération d’être au chômage au bout de trois années de vie active.*

*Pour un indicateur donné, plus l’écart d’indice entre catégories de jeunes est important, plus on peut considérer que la formation a un impact élevé sur cet indicateur.*

*Sont ici commentés seulement les effets apparents de la formation initiale ; des travaux économétriques permettraient de mieux estimer son effet réel, c’est-à-dire l’influence spécifique de la formation au côté des autres variables influençant les conditions d’insertion.*

## ■ Sur le rôle de la formation initiale

Loin d'être toujours linéaire, l'effet du niveau de formation trace le plus souvent une ligne de partage entre deux catégories de jeunes. Ainsi, ceux qui sont sortis sans qualification du système éducatif se démarquent nettement de l'ensemble de leur génération sur de nombreux indicateurs : ils ont une probabilité beaucoup plus forte de connaître une première période de chômage supérieure à un an, de suivre une trajectoire d'insertion marquée par une sortie lente du chômage, d'être au chômage ou d'avoir un temps partiel au bout de trois ans de vie active, mais aussi d'occuper un emploi aidé, en particulier lors du premier emploi. Plus largement, les jeunes ayant un bas niveau de formation, c'est-à-dire sans qualification ou de niveau « CAP ou BEP non diplômé, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> », ont des trajectoires nettement plus souvent marquées par un décrochage de l'emploi et beaucoup moins souvent de type « accès rapide et durable à l'emploi ». Ils ont également un sentiment accru de discrimination à l'embauche. En revanche, ils ont nettement plus souvent suivi au moins une formation hors emploi au cours de leur parcours d'insertion.

Les diplômés de l'enseignement supérieur ont des caractéristiques généralement inverses. De plus, leur probabilité d'avoir un contrat à durée indéterminée lors du premier emploi est plus forte que celle de l'ensemble de la Génération 2001 ; alors que leur probabilité de travailler en intérim est plus faible. Au sein des diplômés du supérieur, les jeunes issus de troisième cycle connaissent une situation salariale nettement plus favorable que l'ensemble de leur génération. Leur premier emploi est très rarement un contrat aidé et peu suivent des formations hors emploi. Ils ont une probabilité plus forte de quitter au moins une fois leur région de formation mais aussi de ne jamais changer d'employeur durant leur parcours d'insertion.

### Des effets de spécialités de formation

L'effet de la formation varie parfois fortement selon la spécialité dont sont issus les jeunes, ce quel que soit par ailleurs leur niveau de formation. Tel est le cas pour la probabilité d'être intérimaire qui est toujours nettement supérieure pour les jeunes ayant suivi une spécialité industrielle. Ces derniers ont également nettement moins de risques d'être confrontés au chômage, en particulier s'ils ont un baccalauréat professionnel ou technologique. Inversement, le temps partiel se concentre très fortement sur les jeunes issus de spécialités tertiaires.

Bien que plus modéré, l'effet de la spécialité de formation est non négligeable sur d'autres indicateurs d'insertion. Ainsi, avoir suivi une formation industrielle accroît les chances d'accéder rapidement et durablement à l'emploi et d'avoir un contrat à durée indéterminée, aussi bien pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP que pour les bacheliers professionnels ou technologiques.

Le fait d'être issu d'une spécialité tertiaire augmente la probabilité de suivre une formation hors emploi, mais aussi d'occuper un emploi aidé pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

En revanche, l'« effet de la spécialité » est faible pour ce qui concerne le taux d'emploi au bout de trois années de vie active, la mobilité géographique et le nombre de changements d'employeurs. Sur ces indicateurs, seules quelques spécialités de l'enseignement supérieur, comme la santé et le social, s'écartent parfois de la tendance générale.

### Des effets liés au diplôme

Le fait d'avoir obtenu le diplôme préparé en dernière année de formation initiale a globalement un effet positif sur les conditions d'entrée dans la vie active, ce à tous les niveaux de formation. Cet effet est toutefois plus ou moins intense selon les indicateurs d'insertion.

L'obtention du diplôme diminue fortement le risque d'être exposé au chômage et le sentiment de discrimination à l'embauche, aussi bien au niveau CAP ou BEP que bac+2. Elle diminue également de façon nette la probabilité de travailler en intérim, en particulier au niveau CAP ou BEP.

Tout en restant favorable, l'« effet diplôme » est moins net sur d'autres indicateurs d'insertion. Il augmente la probabilité d'accéder rapidement et durablement à l'emploi et d'avoir un contrat à durée indéterminée, en particulier au niveau CAP ou BEP. Il diminue la probabilité de travailler à temps partiel, en particulier au niveau bac+2. L'obtention du diplôme n'a que peu d'impact sur la mobilité géographique ou le nombre de changements d'employeurs durant le parcours d'insertion. Pour finir, il est à noter que le diplôme a un effet inégal sur la probabilité d'avoir un contrat aidé, puisqu'il la diminue au niveau bac+2 alors qu'il l'augmente au niveau du baccalauréat et, dans une moindre mesure, du CAP ou BEP.

Ces observations mettent une nouvelle fois en avant l'influence positive du niveau de formation, mais elles font aussi apparaître la nécessité de prendre en compte d'autres caractéristiques de la formation initiale, tels la spécialité ou le diplôme, et de ne pas s'en tenir au seul niveau de chômage pour faire un diagnostic au plus juste des conditions d'accès à l'emploi. De plus, ces observations montrent que les diverses caractéristiques de la formation initiale ont certes un impact sur la plupart des indicateurs d'insertion, mais un impact variable et plus ou moins intense. Ce faisant, elles viennent confirmer, qu'au-delà du parcours scolaire ou universitaire, l'état du marché du travail et les transformations de l'emploi jouent un rôle déterminant dans l'entrée dans la vie active des débutants. ■

# **D'une génération à l'autre**

---







# S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade

*La génération des jeunes qui ont quitté les bancs de l'école ou de l'université en 1992 avait dû s'insérer dans un contexte économique plutôt difficile. À l'inverse, ceux sortis du système éducatif en 1998 avaient bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable. Plus récemment, les jeunes de la Génération 2001 se sont retrouvés confrontés à un retournement conjoncturel majeur, durant leurs trois premières années de vie active, qui semble avoir nettement pesé sur leur parcours d'insertion professionnelle.*

L'économie française a connu un net ralentissement depuis 2001, qui s'est poursuivi ensuite. Le PIB (produit intérieur brut) n'a augmenté que de 1,2 % en 2002. En 2003, son taux de croissance était de seulement 0,5 %, soit le plus faible depuis dix ans. Seuls 90 000 emplois ont été créés au cours de l'année 2002, contre 240 000 l'année précédente. Cette tendance s'est aggravée en 2003 : le nombre des emplois, en équivalent temps plein, a diminué de 30 000 dans le secteur marchand non agricole ; le repli de l'emploi a été plus massif encore dans l'industrie et le nombre d'emplois aidés a également baissé.

Le ralentissement de l'économie s'est traduit par un accroissement du taux de chômage à partir du milieu

de l'année 2001, taux qui atteignait 9,9 % en 2003. Cette hausse a en premier lieu touché les jeunes de moins de 25 ans : 21,3 % recherchaient un emploi en 2003. Elle a affecté en particulier les jeunes hommes, même si leur taux de chômage reste inférieur à celui des femmes.

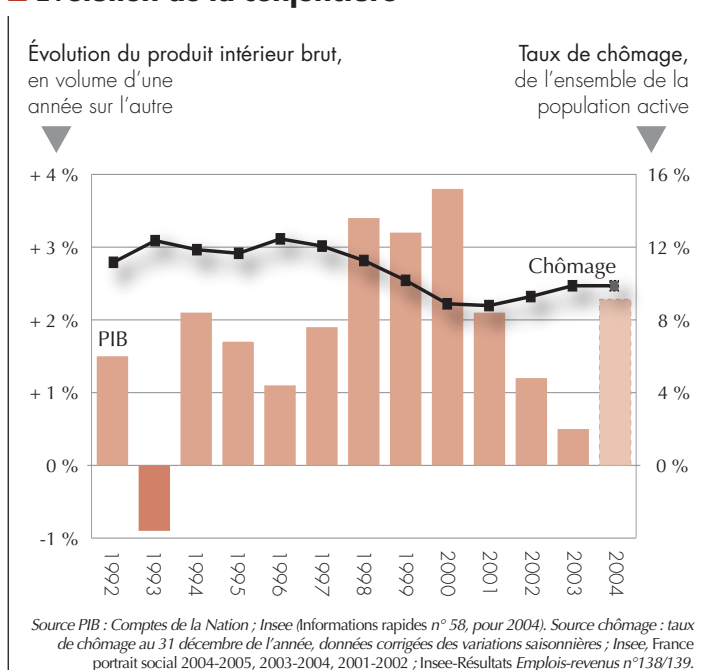
## D'une génération à l'autre, des évolutions du taux de chômage contrastées

Nombre de travaux ont montré que les jeunes subissent, plus que les autres catégories de main-d'œuvre, l'ajustement de l'emploi à la production. La dégradation de la conjoncture semble en effet avoir nettement pesé sur l'insertion professionnelle de la Génération 2001.

Les générations entrées dans la vie active en 1992 et 1998 avaient connu des évolutions de leur taux de chômage relativement similaires. Certes, ce taux était plus important pour la première, confrontée à un contexte difficile, que pour la seconde qui a bénéficié d'une embellie économique. Mais pour les deux générations, il a connu une diminution continue, jalonnée de paliers au cours des périodes estivales. Au final, le taux de chômage de ces deux générations avait diminué de plus de moitié au cours de leurs trois premières années passées sur le marché du travail.

La Génération 2001 s'écarte sensiblement de ce schéma. Entrée sur le marché du travail alors que la conjoncture était encore porteuse, son taux de chômage est plus faible que celui des deux générations précédentes en tout début de vie active.

## ■ Évolution de la conjoncture



## ■ D'une génération à l'autre

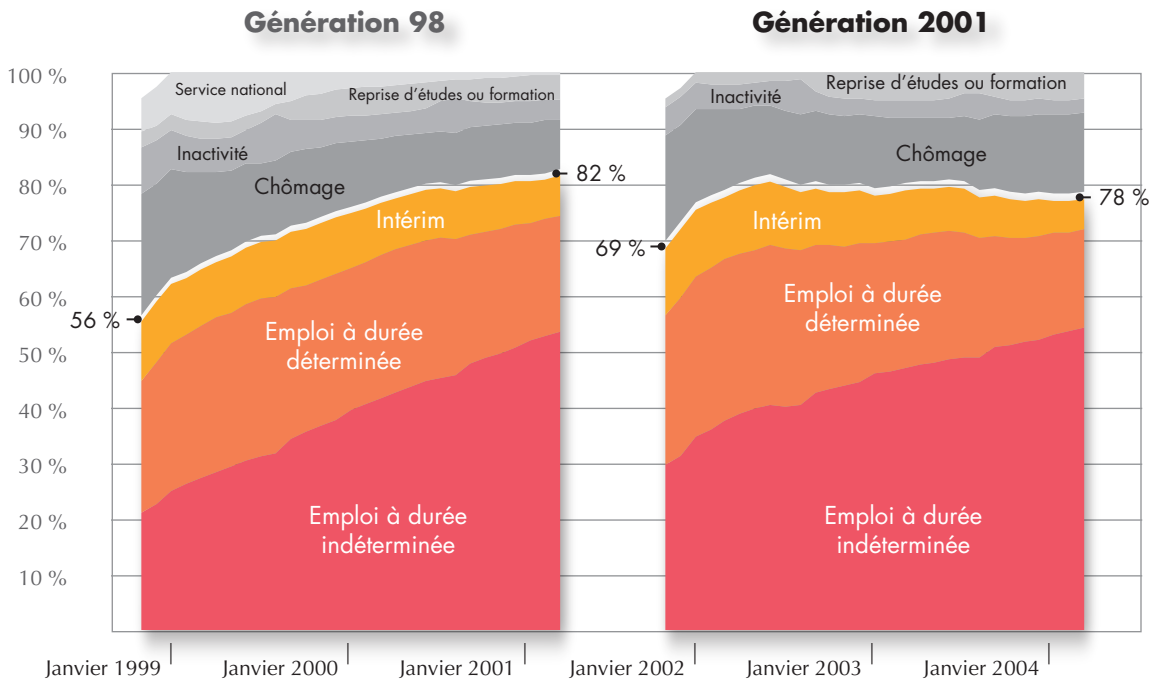
Mais, pour la Génération 2001, la période de forte décroissance du nombre de jeunes en recherche d'emploi, observée lors de la première année de vie active, ne s'est pas poursuivie. Elle a été suivie d'une période de stagnation, puis d'une augmentation du taux de chômage. Au final, au bout de trois années passées sur le marché du travail, la Génération 2001 accuse un taux de chômage équivalent à celui des

premiers mois qui ont suivi sa sortie du système éducatif. Autre spécificité de la Génération 2001 : le taux de chômage des hommes est, au bout de trois ans de vie active, équivalent à celui des femmes, alors qu'il était nettement plus important pour ces dernières dans les générations précédentes. De façon générale, c'est la situation des hommes qui, d'une génération à l'autre, s'est le plus dégradée.

## ■ Évolution de l'emploi durant le parcours d'insertion

Les chronogrammes ci-dessous présentent l'évolution, depuis la sortie du système éducatif jusqu'à la fin de la troisième année de vie active, de la proportion de jeunes selon leur situation. Ils ont été élaborés à partir

de calendriers qui, au cours des enquêtes « Génération 2001 » et « Génération 98 », ont permis d'identifier, mois par mois, les différentes situations rencontrées par chaque jeune au cours de son parcours d'insertion.

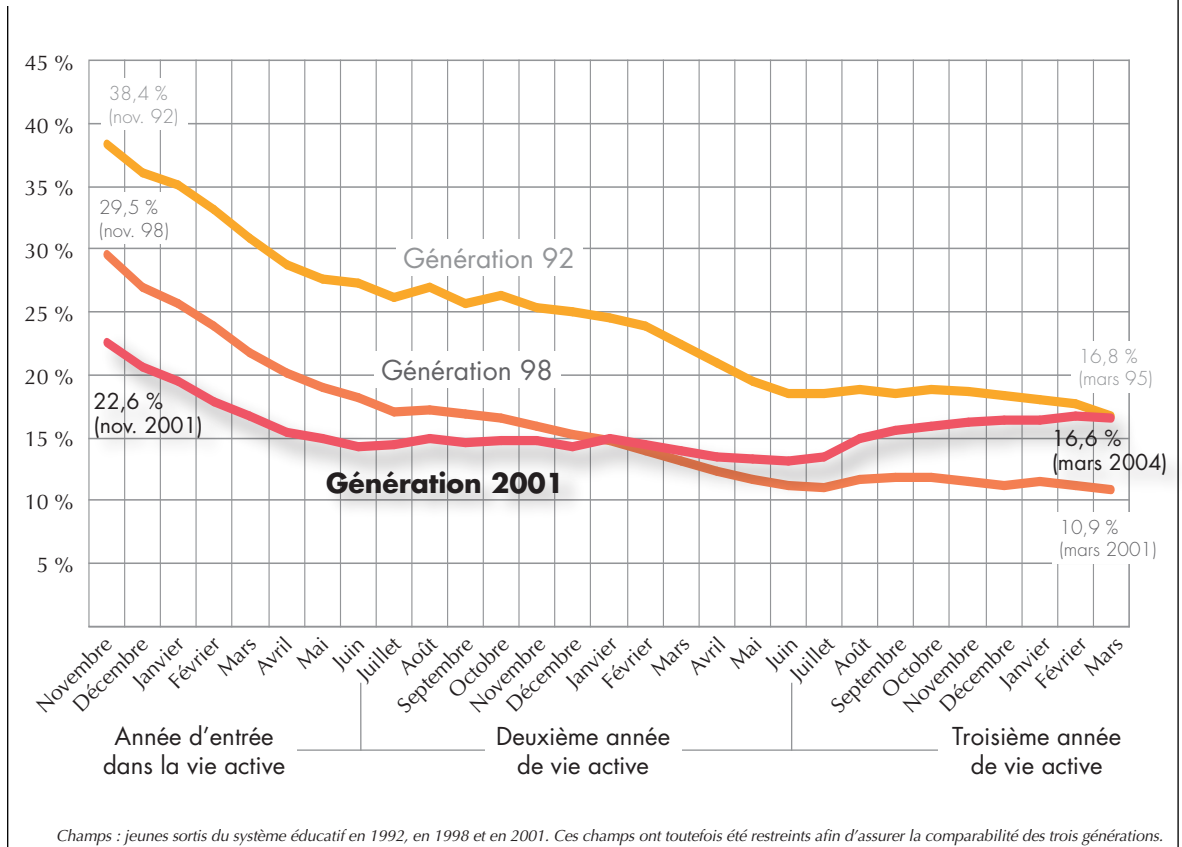


► Au sortir du système éducatif, les jeunes de la Génération 2001 ont accédé en plus grand nombre à l'emploi que ceux de la Génération 98. Au cours des premiers mois de vie active, la proportion de jeunes qui travaillent a augmenté au même rythme pour les deux générations, que l'on prenne ou non en compte le Service national. Ce dernier a complètement disparu, sous sa forme ancienne, au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il ne concerne donc que les jeunes hommes de la Génération 98.

Pour la Génération 98, la proportion de jeunes en emploi avait ensuite progressé de façon continue tout au long des trois premières années de vie active. En revanche, elle n'a guère évolué au sein de la Génération 2001. Malgré cette stagnation, la part de jeunes ayant un emploi à durée indéterminée a progressé. Les ajustements conjoncturels se sont faits prioritairement sur les emplois temporaires, et en particulier sur les emplois à durée déterminée qui diminuent nettement.

Champs : jeunes sortis du système éducatif en 1998 et en 2001.

## ■ Évolution des taux de chômage au cours des premières années de vie active



### Face à la dégradation de la conjoncture, la hiérarchie des diplômes reste dans l'ensemble inchangée

La dégradation de la conjoncture a affecté tous les jeunes de la Génération 2001. À chaque niveau de formation, ils ont, au bout de trois années de vie active, un taux de chômage supérieur à celui de leurs pairs de la Génération 98. L'ampleur de l'augmentation de la proportion de jeunes en recherche d'emploi varie néanmoins en fonction du niveau de diplôme : elle est particulièrement importante pour les non-diplômés. Globalement, la hiérarchie des diplômes face au chômage n'a guère évolué d'une génération à l'autre.

À une exception près toutefois, qui concerne les jeunes de niveau « bac+1 ou bac+2 non diplômé » dont la situation s'est plus fortement détériorée. De la Génération 98 à la Génération 2001, leur taux de chômage a fortement augmenté au point de dépasser celui des titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Ces derniers ont nettement mieux résisté aux tensions sur le marché du travail. D'une génération à l'autre,

leur taux de chômage a augmenté plus faiblement que celui des autres jeunes. Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire en particulier, dont la plupart subissent la concurrence de jeunes plus diplômés qu'eux lors des recrutements, ont un taux de chômage qui certes reste élevé, mais n'a pas augmenté.

De même, les diplômés de deuxième cycle universitaire et les sortants d'IUFM ont connu une dégradation modérée de leur situation. Ce faisant, alors qu'ils avaient le taux de chômage le plus élevé des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1998, ils se retrouvent dans la Génération 2001 à parité avec les titulaires d'un BTS ou d'un DUT et avec les diplômés de troisième cycle universitaire ou d'une grande école. Il est également à noter que les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 de la santé et du social (permettant d'accéder aux professions telles infirmier, masseur-kinésithérapeute, assistant de service social ou éducateur spécialisé) restent toujours très protégés du chômage.

Bien que confrontés à un retournement de la conjoncture au cours de leur période d'insertion professionnelle, les jeunes de la Génération 2001 ne sont que 5 %

## ■ D'une génération à l'autre

à n'avoir jamais travaillé durant leurs trois premières années de vie active, contre 6 % pour la Génération 98. Globalement, ils ont passé 83 % de leurs trois premières années de vie active en emploi, contre 77 % pour la génération précédente.

### Un premier emploi apparemment prometteur...

Dans 36 % des cas, le premier emploi occupé par les jeunes de la Génération 2001 est à durée indéterminée, contre 32 % pour la Génération 98. Cette proportion varie là encore fortement selon le niveau de formation, puisqu'elle dépasse 50 % pour les jeunes diplômés de deuxième ou troisième cycle universitaire et atteint même 76 % pour les jeunes issus d'une école d'ingénieurs. Elle a également nettement évolué de la Génération 98 à la Génération 2001 : la part de premier emploi à durée indéterminée a diminué pour les diplômés de troisième cycle universitaire issus d'une filière scientifique ; mais elle a augmenté pour les jeunes qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme, et pour les diplômés de second cycle universitaire.

64 % des premiers emplois occupés par les jeunes de la Génération 2001 ont débuté par un contrat de travail temporaire. Près d'un tiers de ces contrats temporaires sont des missions d'intérim. Comme pour la génération précédente, ce sont essentiellement les jeunes issus de filières professionnelles industrielles qui alimentent les emplois intérimaires.

La moitié des jeunes de la Génération 2001 ont débuté leur premier emploi avec un salaire net mensuel supérieur à 1 050 euros. La moitié de la Génération 98 avait pour sa part débuté dans la vie active avec une rémunération d'au moins 910 euros. Le salaire médian

au premier emploi a donc sensiblement augmenté d'une génération à l'autre, puisqu'il s'est accru plus que l'inflation. Cet accroissement est lié à l'augmentation du SMIC. Il est également pour partie lié à une diminution du temps partiel. La proportion de jeunes qui ont entamé leur vie professionnelle en travaillant à temps partiel n'est en effet que de 15 % au sein de la Génération 2001 alors qu'elle était de 20 % pour la Génération 98.

Plus souvent à durée indéterminée, mais aussi plus souvent à temps plein et mieux rémunéré, le premier emploi apparaît pour bon nombre de jeunes de la Génération 2001 plutôt prometteur. Plus du tiers des jeunes qui travaillent trois ans après être sortis du système éducatif occupent d'ailleurs toujours le premier emploi auquel ils ont accédé.

Mais les jeunes de la Génération 2001 ont été confrontés à une baisse du recrutement au cours de leur troisième année de vie active. Trois ans après être sortis du système éducatif, ils sont moins nombreux à avoir un emploi que les jeunes de la Génération 98. Néanmoins, ceux qui travaillent ont une situation professionnelle globalement comparable à celle de leurs aînés : ils ont un peu plus souvent un emploi à durée indéterminée et ils travaillent un peu moins à temps partiel. Ils sont également mieux rémunérés, même si les écarts entre générations ne sont plus aussi marqués que lors de leur premier emploi.

Face aux difficultés économiques, ce sont les jeunes ayant des contrats précaires et travaillant dans le secteur industriel qui ont le plus souffert de la baisse des recrutements. En revanche, ceux qui à leur sortie du système éducatif ont accédé à un emploi à durée indéterminée n'ont pas enregistré, en dehors des rémunérations, de détérioration particulière de leurs conditions d'emploi par rapport à la génération précédente. ■

---

Pour en savoir plus : « Génération 2001. S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade », N. Marchal, M. Molinari-Perrier et J.-C. Sigot, Bref, n° 214, Céreq, décembre 2004.

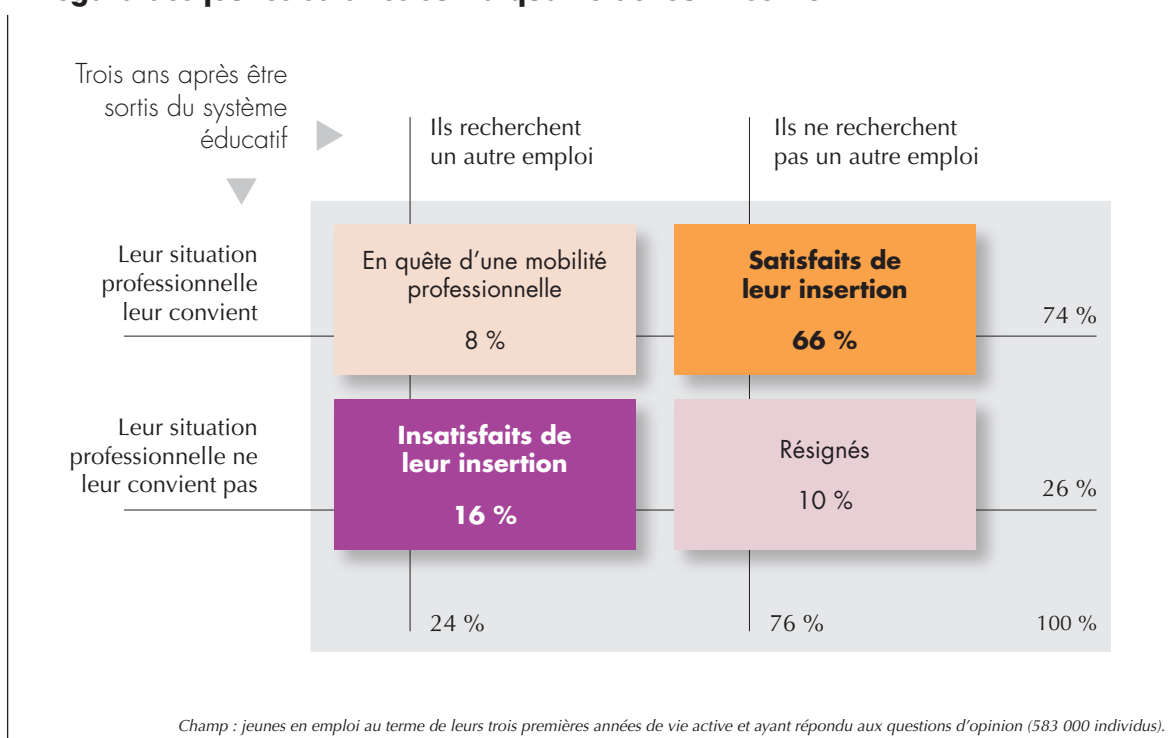
# La satisfaction des jeunes vis-à-vis de leur insertion professionnelle, face à la dégradation de la conjoncture

*Trois ans après être sortis de formation initiale, les deux tiers des jeunes qui ont un emploi paraissent satisfaits de leur insertion professionnelle. Cette proportion est équivalente à celle qui avait été observée au sein de la Génération 98, alors que les jeunes de cette nouvelle génération ont commencé leur vie active dans un contexte économique moins favorable.*

Lorsqu'un individu qui vient d'entrer dans la vie active déclare, d'une part, que sa situation actuelle lui convient et, d'autre part, qu'il ne recherche pas d'autre emploi, il y a tout lieu d'estimer qu'il se satisfait de son insertion professionnelle. S'il déclare, au contraire, que sa situation actuelle ne lui convient pas et qu'il recherche un autre emploi, on peut en déduire qu'il n'est pas satisfait de son insertion professionnelle. Entre ces deux cas de figure, deux autres sont logiquement possibles. Un individu en emploi qui, bien que satisfait de sa situation, déclare malgré tout rechercher un autre emploi peut être considéré en quête d'une meilleure situation professionnelle. Symétriquement,

un individu en emploi qui, bien que ne recherchant pas d'autre emploi, déclare que sa situation ne lui convient pas, peut être qualifié de résigné. Ces quatre cas de figure peuvent être repérés chez des jeunes de la Génération 2001 qui viennent d'entrer dans la vie active. L'enquête « Génération 2001 » en offre l'opportunité puisqu'elle permet de croiser l'opinion des jeunes sur leur situation trois ans après leur sortie du système éducatif avec leur volonté éventuelle de rechercher un autre emploi. Les questions étaient formulées ainsi : « Votre situation actuelle vous convient-elle ? » et « Actuellement, recherchez-vous un emploi ? ».

## ■ Regard des jeunes salariés sur la qualité de leur insertion



## ■ D'une génération à l'autre

Le croisement des réponses à ces deux questions permet ainsi d'approcher leur sentiment sur leur insertion professionnelle. Il fournit en somme une approximation de la satisfaction ou de l'insatisfaction qu'ils éprouvent relativement à celle-ci.

Comme pour la Génération 98, deux tiers des jeunes qui sont salariés au bout de leur troisième année de vie active paraissent satisfaits de leur insertion. Ce résultat global peut être affiné car, si la comparaison avec la Génération 98 montre une relative stabilité des résultats, tout juste peut-on remarquer une moindre tendance à la mobilité puisque la part de ceux qui recherchent un autre emploi diminue de deux points. En revanche, la part des individus satisfaits de leur insertion professionnelle grimpe de deux points : 66 % des jeunes sortis de formation initiale en 2001 paraissent, trois ans plus tard, satisfaits de leur insertion professionnelle, contre 64 % pour la Génération 98.

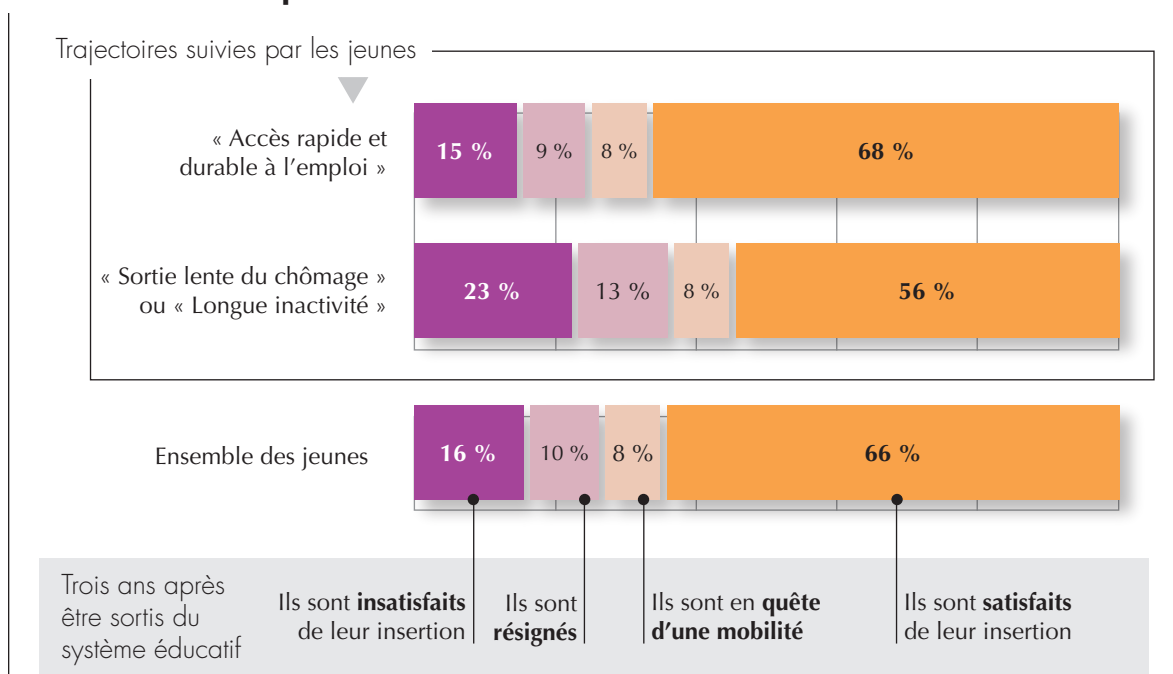
Cette légère amélioration de la satisfaction ne serait-elle qu'apparente ? Le soupçon surgit dès lors que l'on prend en compte la dégradation de la conjoncture de l'emploi au moment où les jeunes de la Génération 2001 sont arrivés sur le marché du travail. Par rapport à la période 1998-2001, très favorable à

l'emploi, la période 2001-2004 s'avère plus tendue et il se pourrait que des individus de la Génération 2001 qui ont pu accéder à l'emploi stable aient moins tendance à s'aventurer à nouveau sur le marché du travail à un moment où celui-ci est moins favorable.

La plus grande satisfaction des individus vis-à-vis de leur insertion professionnelle pourrait donc n'être que l'effet d'une plus grande frilosité dans un contexte économique moins rassurant. Or l'évaluation du rapport subjectif des individus à leur insertion professionnelle est très sensible aux conditions de leur insertion professionnelle.

Le croisement du rapport de chacun à sa situation professionnelle en 2004 avec sa trajectoire d'insertion montre en effet que ceux qui sont entrés rapidement dans un emploi stable sont aussi plus nombreux à pouvoir être considérés comme satisfaits de leur insertion professionnelle. Mais la part des individus satisfaits diminue nettement dès lors que leur entrée dans l'emploi stable a été différée. L'histoire de leur insertion dans l'emploi continue de jouer sur les individus et la mémoire individuelle pourrait, dans un contexte moins favorable, inciter à plus de prudence, à se contenter plus facilement de son sort professionnel. ■

## ■ Satisfaction et trajectoire d'entrée dans la vie active



Les différentes trajectoires d'entrée dans la vie active sont présentées pages 40 et 41.  
Champ : jeunes en emploi au terme de leurs trois premières années de vie active et ayant répondu aux questions d'opinion (583 000 individus).

# Nomenclature des formations

Formations suivies par les jeunes de la Génération 2001, lors de la dernière année qu'ils ont passée dans le système éducatif, c'est-à-dire en 2000-2001.

## ■ Non qualifiés

- Sortants de classe de quatrième ou troisième,
- sortants de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), de CPA (classe préparatoire à l'apprentissage), de CLIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance),
- sortants d'une année non terminale de CAP ou BEP.

## ■ CAP ou BEP non diplômés, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup>

- Sortants de seconde générale, de première générale ou technologique,
- sortants non diplômés de classe terminale de CAP ou BEP.

## ■ CAP ou BEP tertiaires

- Titulaires d'un CAP ou d'un BEP,
- d'un diplôme ou d'une mention complémentaire de niveau CAP ou BEP,
- d'un post-CAP ou d'un post-BEP,
- aides-soignantes.

## CAP ou BEP industriels

- Titulaires d'un CAP ou d'un BEP,
- d'un diplôme ou d'une mention complémentaire de niveau CAP ou BEP,
- d'un post-CAP ou d'un post-BEP.

## ■ Bac non diplômés

- Jeunes ayant échoué, en classe de terminale, au baccalauréat général, technologique ou professionnel,
- ou au brevet professionnel ou technologique.

## ■ Bac professionnels ou technologiques tertiaires

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique,
- d'un brevet professionnel ou technologique,
- d'un BMA (brevet des métiers d'art),
- d'un diplôme de niveau baccalauréat de la santé ou du social,
- ou de divers diplômes professionnels de niveau baccalauréat.

## Bac professionnels ou technologiques industriels

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique,
- d'un brevet professionnel ou technologique,
- d'un BMA,
- ou de divers diplômes professionnels de niveau baccalauréat.

## ■ Bac+1 ou bac+2 non diplômés

- Non diplômés de DEUG, BTS, DUT ou d'un diplôme de niveau bac+2 (sortis en première année ou ayant échoué à l'examen),
- et les quelques titulaires d'un baccalauréat général n'ayant pas poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur.

## **Bac+2 de la santé ou du social**

- Infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, manipulateurs électroradiologie, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages femmes, puéricultrices, conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés.

## **DEUG**

- Titulaires d'un DEUG,
- d'un DEUST,
- d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2 (dont ceux des écoles artistiques quand la spécialité du diplôme est disciplinaire),
- et jeunes ayant échoué en licence.

## **BTS ou DUT tertiaires**

- Titulaires d'un BTS ou d'un DUT,
- d'un DPECF (diplôme préparatoire aux études comptables et financières),
- d'un DMA (diplôme des métiers d'art),
- de divers diplômes de niveau bac+2 (école artistique, d'architecture, de services...),
- sortants d'une formation post-BTS ou post-DUT,
- jeunes ayant échoué au DNTS (diplôme national de technologie spécialisée).

## **BTS ou DUT industriels**

- Titulaires d'un BTS ou d'un DUT,
- d'un DMA,
- de divers diplômes de niveau bac+2,
- sortants d'une formation post-BTS ou post-DUT,
- jeunes ayant échoué au DNTS.

## **2<sup>e</sup> cycle IUFM, LSH, Gestion**

- Titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Lettres, Sciences humaines, Gestion ou STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives),
- sortants d'un IUFM ou d'un centre privé d'enseignement,
- jeunes ayant échoué en maîtrise, DEA ou DESS dans ces spécialités,
- diplômés de bac+3 ou bac+4 dans une spécialité tertiaire,
- titulaires d'un DNTS de spécialité tertiaire.

## **2<sup>e</sup> cycle Maths, Sciences et techniques**

- Titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Sciences et structure de la matière, Sciences et technologie, Sciences pour l'ingénieur, Sciences de la nature et de la vie, Santé,
- jeunes ayant échoué en maîtrise, DEA ou DESS dans ces spécialités,
- diplômés de niveau bac+3 ou bac+4 dans une spécialité industrielle,
- titulaires d'un DNTS de spécialité industrielle.

## **3<sup>e</sup> cycle LSH, Gestion, École de commerce**

- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 universitaire en Lettres, Sciences humaines, Gestion ou STAPS,
- Sortants d'une formation préparée dans une école de commerce,
- jeunes sortis diplômés ou non d'un niveau supérieur à bac+5 dans ces spécialités,
- divers diplômés de niveau bac+5 de spécialité tertiaire.

## **3<sup>e</sup> cycle Maths, Sciences et techniques**

- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 universitaire en Sciences et structure de la matière, Sciences et technologie, Sciences pour l'ingénieur, Sciences de la nature et de la vie, Santé,
- jeunes sortis diplômés ou non d'un niveau supérieur à bac+5 dans ces spécialités,
- divers diplômés de niveau bac+5 de spécialité industrielle.

## **École d'ingénieurs**

- Sortants d'une formation d'ingénieur.



# G l o s s a i r e

|          |  |
|----------|--|
| ANPE     | Agence nationale pour l'emploi   |
| APEC     | Association pour l'emploi des cadres   |
| ASSEDIC  | Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce  |
| Bac ES   | Baccalauréat économique et social  |
| Bac L    | Baccalauréat littéraire  |
| Bac pro  | Baccalauréat professionnel   |
| Bac S    | Baccalauréat scientifique  |
| Bac SMS  | Baccalauréat des Sciences médico-sociales  |
| Bac STAE | Baccalauréat Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement   |
| Bac STI  | Baccalauréat des Sciences et Technologies industrielles  |
| Bac STL  | Baccalauréat des Sciences et Technologies de laboratoire   |
| Bac STT  | Baccalauréat des Sciences et Technologies du tertiaire   |
| Bac      | Baccalauréat   |
| BEP      | Brevet d'études professionnelles   |
| BEPC     | Brevet des collèges  |
| BIT      | Bureau international du travail  |
| BTS      | Brevet de technicien supérieur   |
| CAP      | Certificat d'aptitude professionnelle  |
| CAPES    | Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire  |
| CDD      | Contrat à durée déterminée   |
| CDI      | Contrat à durée indéterminée   |
| CEC      | Contrat emploi consolidé   |
| CES      | Contrat emploi solidarité  |
| CIE      | Contrat initiative emploi  |
| CIO      | Centre d'information et d'orientation  |
| CIVIS    | Contrat d'insertion dans la vie sociale  |
| CPGE     | Classe préparatoire aux grandes écoles   |
| DEUG     | Diplôme d'études universitaires générales  |
| DEUST    | Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques  |
| DUT      | Diplôme universitaire de technologie   |
| EDD      | Emploi à durée déterminée  |
| INSEE    | Institut national de la statistique et des études économiques  |
| IUFM     | Institut universitaire de formation des maîtres  |
| LIRHE    | Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi de l'université Toulouse I, centre associé au Céreq pour la région Midi-Pyrénées |
| LSH      | Lettres, Sciences humaines   |
| PACA     | Provence-Alpes-Côte d'azur   |
| PAIO     | Permanence d'accueil, d'information et d'orientation   |
| SMIC     | Salaire minimum interprofessionnel de croissance   |
| STAPS    | Sciences et techniques des activités physiques et sportives  |

Ouvrage édité par le Céreq

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hugues Bertrand

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

José Rose

COORDINATION

Dominique Epiphane  
Céline Gasquet  
Pierre Hallier

AUTEURS

Jean-Jacques Arrighi  
Françoise Cedo  
Thomas Couppié  
Henri Eckert  
Dominique Epiphane  
Céline Gasquet  
Jean-François Giret  
Olivier Joseph  
Nathalie Marchal  
Mickaële Molinari-Perrier  
Stéphanie Moullet  
Jean-Claude Sigot  
José Rose  
Valérie Roux  
Karim Tayakout

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION  
ET PAO

Isabelle Bonal

CONCEPTION MAQUETTE

Zineb Mouaci

CORRECTIONS

Christian Campo  
Sylviane Ceccaldi  
Agnès Legay  
Mireille Zangani

IMPRIMÉ PAR

ESPACE IMPRIMERIE, MARSEILLE

Photos de couverture, de haut en bas : La Documentation française, photo Vincent Dubourg ; La Documentation française, photo Bertrand Desprez/Vu ; La Documentation française, photo Eric Franceschi/Vu ; La Documentation française, photo Véronique Le Lann.

DIFFUSION

■ Céreq  
Librairie  
10, place de la Joliette  
BP 21321  
13567 Marseille cedex 2  
Tél. 04 91 13 28 28  
Fax 04 91 13 28 80

■ Céreq  
11, rue Vauquelin  
75005 Paris  
Tél. 01 44 08 69 10  
Fax 01 44 08 69 14



# Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

10, place de la Joliette - BP 21321 - 13567 Marseille cedex 2

Tél. 04 91 13 28 28 - Fax. 04 91 13 28 80



Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2005

ISBN 2-11-094883-3

15 €